



**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2018**

Le Conseil Municipal de la Commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le treize mars deux mille dix-huit, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le dix-neuf mars deux mille dix-huit à vingt heures, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Étaient présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLET, P. RIBATTO, F. GAGNARD, J.-P. AUBRUN (points 1 et 3 à 22), R. BENMERADI, E. CHAMBON, Maires-Adjoints ; J.-M. DURAND, Adjoint de quartier ; M.-E. MORIN, R. LHOSTE, M. FAYE (points 1 à 14 et 16 à 22), S. BOURDET, A.-M. MERCADIER, V. RADOARISOA, V. FONTAINE-BORDENAVE, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, C. ALVARO (points 1 et 3 à 22), J.-M. GASSELIN (points 1 à 14 et 16 à 22), T. NAPOLY, C. MARAZANO, A. SOMMIER (points 1 à 5), J.-J. FREDOUILLE (points 1 à 14), P. BUCHET (points 1 à 13), G. MERGY, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : J.-C. PORCHERON (pouvoir à J.-P. AUBRUN), J.-L. DELERIN (pouvoir à J.-M. DURAND), J. N'GALLE-EBOA (pouvoir à A. BULLET), F. ZINGER (pouvoir à C. MARAZANO), S. CICERONE (pouvoir à P. BUCHET), A. SOMMIER (pouvoir à G. MERGY, points 6 à 22).

Absents excusés : J.-P. AUBRUN (point 2), C. ALVARO (point 2), M. FAYE (point 15), J.-M. GASSELIN (point 15).

Absents : P. BUCHET (points 14 à 22), S. CICERONE (points 14 à 22), J.-J. FREDOUILLE (points 15 à 22).

Secrétaire : Mme FOULARD est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire : « Mes chers collègues, merci de votre présence. Il est 20 h 05, nous allons commencer ce troisième Conseil Municipal de l'année, qui est principalement centré autour de notre budget, à la fois Compte Administratif et Budget Primitif 2018. 22 points sont inscrits à l'ordre du jour, il y a 25 décisions, ainsi que 2 vœux et 3 questions, qui viennent tous de M. FAYE. Nous allons procéder à l'appel. (*Appel*)

Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer. Il nous faut désigner un secrétaire de séance ; Mme FOULARD se propose d'assumer cette lourde tâche. Personne n'y voit d'inconvénient ? Mme FOULARD sera donc secrétaire de séance.

Vous avez eu sur table, comme à l'accoutumée, les décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales. 25 décisions ont ainsi été prises depuis le 12 février dernier. Elles concernent beaucoup de questions administratives. Je signale toutefois une décision concernant la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension du gymnase du Parc, qui est un complément corrigeant une petite erreur de rédaction contenue dans la première version.

Y a-t-il des remarques ou questions concernant ces 25 décisions ? Il n'y en a pas ; je vous remercie.

Nous devons approuver les procès-verbaux des séances des 20 et 27 décembre 2017 et du 24 janvier 2018. Il y a eu un certain nombre de remarques de forme, de la part de M. BUCHET, Mme GALANTE-GUILLEMINOT, M. AUBRUN, M. CHAMBON, Mme SOMMIER pour celui du 27 décembre, et de Mme GALANTE-GUILLEMINOT également pour celui du 27 décembre. Pour le 24 janvier, il y a 6 remarques de forme de M. FAYE. Elles ont bien sûr toutes été prises en compte. Compte tenu de ces

modifications, je vous propose d'approuver ces comptes rendus de Conseils Municipaux. Y a-t-il des objections, qui vote contre, qui s'abstient ? Mme BOURDET. »

Mme BOURDET : « (...) pénible, voilà. »

M. le Maire : « Je vous rappelle que nous ne jugeons pas du fond, mais de la forme du PV. Voter contre la forme du PV me paraît un peu... »

Mme BOURDET : « La forme ne rend pas compte du fond ou, disons, de l'esprit. Je préfère donc voter contre. »

M. le Maire : « En dehors de ce vote contre... »

M. FAYE : « *Les autres élus du Groupe Associatif et Citoyen étant au Conseil Municipal du 20 décembre 2017 ils ne prennent pas part au vote.* »

M. le Maire : « M. BOURDET... pardon, M. FAYE, c'est un lapsus. »

M. FAYE : « J'ai bien compris M. METREAU...pardon M. VASTEL »

(Brouhaha et interventions hors micro)

M. le Maire : « M. FAYE, donnez-moi votre vote. »

M. FAYE : « *J'ai déjà indiqué les votes des élus Associatifs et Citoyens pour le conseil municipal du 20 décembre 2017. Pour le Conseil municipal du 27 décembre 2017, nous étions absents donc nous ne prendrons pas part au vote. Pour le Conseil Municipal du 28 janvier 2018 au cours duquel vous nous avez exclus, nous nous abstiendrons.* »

M. le Maire : « M. FAYE ne prend pas part au vote ; Mme BOURDET vote contre ; et vous ne prenez pas part au vote. Très bien. Voilà qui est important et constructif. En dehors des quatre votes que nous venons d'énoncer, nous validons les PV des Conseils Municipaux ; je vous remercie. »

➤ **Adoption des procès-verbaux des séances du 20 décembre 2017, du 27 décembre 2017 et du 24 janvier 2018 à la majorité absolue.**

[M. FAYE, C. ALVARO, J.-M. GASSELIN, ne prennent pas part au vote.]

[S. BOURDET vote contre.]_cela n'est valable que pour le PV du 20 décembre 2017,

Absents : V. FONTAINE-BORDENAVE, G. MERGY.

M. le Maire : « Dans les points d'information, il n'y a pas grand-chose, le dernier Conseil Municipal étant assez récent. J'ai été interpellé par M. FREDOUILLE au sujet d'un bilan des économies d'énergie ; il est en cours de calcul, ce ne sont pas des mesures très simples. *A priori*, ce bilan sera intégré au bilan annuel des Services, qui devrait être remis au prochain Conseil Municipal. C'est bien, déjà, car il y a des majorités qui ne l'ont jamais fait.

Le premier rapport sur la situation en matière d'égalité hommes-femmes a été présenté en 2017, comme vous le savez, puisqu'il s'agissait d'une obligation légale nouvelle. Le rapport 2018 sera également inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal. C'est aussi une obligation et, en l'occurrence, il faut d'abord qu'il soit présenté aux instances paritaires avant de l'être au Conseil Municipal, ce qui induit un peu de formalisme, mais qui n'est pas majeur. Mme BULLETT souhaitait dire un mot. »

Mme BULLETT : « Merci, M. le Maire. Je voulais féliciter tout spécialement notre Équipe de France de sportifs paralympiques. Je ne sais pas si vous avez suivi les informations, mais ils nous ont rapporté 20 médailles, ce qui est exceptionnel : 7 en or, 8 en argent et 5 en bronze. Je voulais notamment signaler que Marie BOCHET devient la sportive française, hommes et femmes confondus, la plus titrée aux Jeux olympiques et paralympiques, à seulement 24 ans. Je trouve cela formidable, c'est pourquoi je voulais les féliciter et montrer que lorsque l'on travaille tous ensemble, on peut faire de très belles choses. Vous savez qu'à Fontenay, on travaille notamment avec l'ASF et d'autres associations sur le handisport ; nous

n'aurons peut-être pas autant de médailles, mais quelques-unes, ce serait bien. Encore bravo à notre équipe française. »

M. le Maire : « M. FREDOUILLE, vous avez la parole. »

M. FREDOUILLE : « Merci, M. le Maire. On est toujours dans la phase information. En me baladant dans la ville, j'ai remarqué que les affiches municipales qui donnaient la liste des Conseillers Municipaux avaient été modifiées suite à l'exclusion du groupe de M. et Mme FAYE. J'ai constaté que la manière dont cela a été fait est assez contestable. Si je reprends l'affiche, je vois que M. FAYE est en position n° 5 dans les Conseillers Municipaux de l'opposition et que le reste de sa liste est à la fin. Si vous voulez, normalement, la liste d'opposition émane du deuxième tour des élections municipales ; elle a été conduite par Pascal BUCHET, elle a été battue, et tous les gens de cette liste émanent de cette liste-là. À partir du moment où vous ajoutez des Conseillers Municipaux d'opposition, mais qui émanent de votre propre liste, cela pose un problème. Si je prends un nouveau Fontenaisien qui vient voter, mais qui ne fait pas partie du microcosme politicien de la ville de Fontenay, ou un Fontenaisien qui voit cela de loin, il va considérer que tous les Conseillers Municipaux de l'opposition font partie de la liste menée par Pascal BUCHET ; or, c'est faux, car il y a des gens qui ne faisaient pas partie de cette liste, mais de votre équipe municipale. C'est un peu comme si je m'adressais à un directeur de supermarché et que je lui disais qu'il y a tromperie non pas sur la marchandise, mais sur l'origine de la marchandise. C'est exactement cela. *(Rires)* Je m'excuse de vous comparer à un directeur de supermarché. »

M. le Maire : « Mais vous vous comparez un peu à du bétail, en disant cela, c'est pire, je trouve ! » *(Rires)*

M. FREDOUILLE : « Par conséquent, je vous demande, dans un premier temps, parce que je trouve cela contestable, voire un peu plus, de mettre les Conseillers Municipaux majoritaires ; ensuite, les Conseillers Municipaux dissidents de la majorité ; enfin, les Conseillers Municipaux de l'opposition. Il n'y a aucune raison de mélanger deux groupes qui n'ont pas la même origine électorale. Voilà ce que je vous demande, dans un premier temps. »

M. le Maire : « J'ai l'impression que c'est presque une question, plus qu'une information, M. FREDOUILLE. Mais je dirai que, pour cette affaire, nous n'avons pas changé les règles de construction de l'affiche, c'est-à-dire que nous avons repris exactement la même logique, qui consistait à ce que chaque tête de groupe soit successivement affichée avec les gens se rapportant à son groupe – c'est ce qui préexistait, jusqu'à présent, nous n'avons pas changé, y compris par rapport à la précédente mandature. Dans ce cas précis, il est vrai que... En même temps, je n'ai pas la prétention de vous faire un cours sur le fonctionnement d'une Municipalité, que vous connaissez sûrement aussi bien que moi, mais le scrutin municipal est ainsi fait que les électeurs élisent une Assemblée Municipale, qui est souveraine. Ensuite, se déterminent, par rapport à l'équipe qui va gérer la Ville, une majorité et une opposition. Cette majorité et cette opposition peuvent varier et, dans l'esprit de la loi en tout cas, la référence aux listes électorales qui ont amené les gens à participer au Conseil Municipal devient très secondaire. L'on voit bien, d'ailleurs, de par le pays, bon nombre de variations de majorités, avec des gens qui passent de l'opposition à la majorité ou inversement, dans bien des cas ; tout cela est assez secondaire par rapport à leur liste d'origine. Il y a toujours une contrainte : en cas de démission, c'est bien la liste d'origine qui va fournir les successeurs à l'Assemblée. Mais j'ai des exemples multiples de majorités qui ont changé et si, demain, je n'étais plus majoritaire dans cette Assemblée, il y aurait une nouvelle majorité qui pourrait très bien être composée de plusieurs listes, qui ne sont d'ailleurs pas toujours deux, mais parfois trois, comme c'était le cas sous la précédente mandature, où il y avait trois listes d'origine. La liste qui est entre la majorité et l'opposition peut être aussi bien dans la majorité que dans l'opposition.

Tout cela est, encore une fois, une affaire qui concerne le fonctionnement de l'Assemblée, et qui n'est pas déterminée par l'origine en fonction des listes. Après, on peut le déplorer ou non. Il reste vrai que dans certains cas, cela introduit une forme de confusion puisque vous préférez, bien évidemment, qu'il y ait une traçabilité de l'origine de chacun des Conseillers depuis le panier du consommateur jusqu'à la visibilité dans le Conseil Municipal ; je comprends bien ce que vous dites. Mais, en même temps, la loi n'est pas faite comme cela. Si la loi voulait avoir été faite autrement, il n'y aurait pas deux tours, ce serait un scrutin de liste à la proportionnelle, comme cela, les choses seraient claires. Mais là, il y a deux tours, avec la possibilité d'un panachage de listes. Nous étions également issus de trois listes, il aurait fallu que l'on mentionne l'origine de chacun... Non : on devient une majorité municipale, qui s'est entendue sur un programme, et pour l'ensemble de la mandature, on s'engage – plus ou moins d'ailleurs, parce que des gens tiennent plus ou moins leurs engagements, mais c'est autre chose. Les modifications qui peuvent survenir en cours de mandat concernent l'Assemblée Municipale, qui est souveraine. Si vous décidiez de rejoindre la majorité, M. FREDOUILLE, je ne serais pas obligé de vous laisser dans l'opposition parce que vous êtes venu d'une liste qui n'était pas la mienne au départ, vous voyez ce que je veux dire. C'est un cas d'école, bien évidemment. »

M. FREDOUILLE : « M. le Maire, je maintiens ma demande. J'estime que c'est important pour la traçabilité et l'origine de chaque élu. Je comprends bien la manipulation, aussi bien pour vous que pour M. FAYE ; vous, vous estimez que, de cette manière, cela évite de laisser apparaître une dissidence dans votre majorité ; pour M. FAYE, cela lui permet de se fondre dans une opposition où il va se refaire une virginité dans les deux ans qui viennent. Je maintiens ma demande. »

M. le Maire : « En fait, vous ne voulez pas de M. FAYE dans l'opposition, si je comprends bien le sens de votre remarque. Décidément, c'est compliqué ! Je vais donner la parole à M. FAYE, qui lève poliment la main depuis un certain temps, mais je dirai d'abord que tout cela a, de surcroît, pris un petit coup de vieux. Je vous rappelle quand même que, l'année dernière, les Français ont élu un Président qui n'avait pas de parti politique, qu'il s'en est créé un nouveau, et je constate que, en termes d'origine politique, il y a des gens En Marche dans la majorité et dans l'opposition aujourd'hui : ils sont issus du même parti politique mais ne sont pourtant pas du même côté de la barrière quand on se réunit autour d'une table pour parler des affaires locales. C'est une curiosité française, pour le coup, car cela ne nous est pas spécifique, je pense que c'est ainsi dans la plupart des villes de France. Vous voyez donc que c'est un peu compliqué. On pourrait aussi demander ce qu'il en est de la traçabilité de ces gens qui sont En Marche : d'où viennent-ils ? Certains du PS, d'autres d'ailleurs... Qu'est-ce qu'on achète quand on vote En Marche ? Et pourtant, cela n'a pas dérangé les Français ! Je comprends donc votre remarque, mais en même temps, je dois dire que les textes sont les textes...

Maintenant, si on trouve une façon relativement unanime et consensuelle – mais je pense que l'on aura du mal à se mettre d'accord sur ce genre de choses. Je constate que, par exemple, sur les Commissions municipales, parce que je souhaite que tous les groupes y soient représentés – ce qui est logique, car ces Commissions sont faites pour informer l'opposition – j'avais pris le parti de reprendre la proposition de Pascal BUCHET en la matière : j'ai proposé qu'il y ait 16 personnes dans chacune des Commissions, j'ai eu le droit à un courrier de M. FAYE disant qu'il n'acceptait pas et qu'il en voulait 19 ; le problème est que si l'on commence à avoir des Commissions qui atteignent presque le quorum d'un Conseil Municipal, cela commence aussi à perdre de son sens. On voit bien que c'est très difficile de mettre tout le monde d'accord sur un même objet. Il reste que si l'on avait vraiment une unanimité – mais je ne crois pas qu'on l'obtiendra, c'est d'ailleurs pour cela que l'on a strictement appliqué les règles qui s'appliquaient jusqu'alors. M. FAYE voulait intervenir dans ce débat. »

M. FAYE : « Je suis tout à fait d'accord avec mon cher collègue Jean-Jacques FREDOUILLE : je pense qu'il faut informer les Fontenaisiens et être en toute transparence. Nous avons demandé – je rassure mon cher collègue – à ce que les cinq élus associatifs et citoyens soient sur une même ligne, pour bien montrer la différence, que nous n'étions pas issus de la même liste d'opposition menée à l'époque par M. Pascal BUCHET. La distinction des deux me paraissait une très bonne chose. Je rappelle que nous ne sommes pas dissidents, nous sommes exclus, ce n'est pas la même chose. Mais je suis tout à fait d'accord avec vous et d'ailleurs, si vous allez dans les communes voisines, Sceaux par exemple, où il y a plusieurs listes d'opposition, l'origine de chaque élu de l'opposition est bien indiquée. Je crois que l'on est tous d'accord pour être clair par rapport aux Fontenaisiens.

Deuxième point, concernant les Commissions : M. le Maire a peur qu'il y ait trop d'élus en Commission. Je peux le rassurer : aux Commissions de jeudi et vendredi, quand il y avait cinq, maximum six élus, c'était bien le bout du monde, et les élus de la majorité réduite n'ont jamais dépassé le nombre de trois. Je pense donc que, même s'il y avait dix-neuf élus en théorie, si on se retrouvait sept ou huit, ce serait le maximum. J'en suis navré, mais les rares personnes qui étaient présentes en Commissions pourront le confirmer. Merci, M. le Maire. »

M. le Maire : « Écoutez, on ne va peut-être pas commencer à s'écharper tout de suite. Visiblement, il y a des cohabitations qui ne passent pas entre les différents membres de l'opposition, je l'ai bien compris. Cela dit, cela fait quand même 25 ans que vous êtes l'un en face de l'autre, on va bientôt fêter le quart de siècle pour un certain nombre d'élus municipaux dans cette enceinte, je trouve que vous pourriez, de temps en temps, essayer de faire preuve d'un tout petit peu de tolérance. »

M. FAYE : « Mais on est d'accord ! »

M. le Maire : « On va essayer de régler cette affaire, moi je ne sais pas, mais en même temps, si vous voulez, je ne tiens pas non plus à ce qu'il y ait des mélanges, il faut que les choses soient claires : quand il y a des gens qui sont sortis de la majorité, ils sont sortis de la majorité, voilà ! Et ils sont dans l'opposition, ils sont dans l'opposition, ils ne sont pas entre les deux, vous voyez ce que je veux dire : il faut aussi assumer ses choix. En plus, compte tenu de l'importante production littéraire de certains groupes de l'opposition, je pense qu'il n'y a pas d'ambiguïté : ils ont une identité qui est clairement affirmée.

Je pense que l'on est toujours dans l'information ; on va peut-être avancer un peu, si vous n'y voyez pas d'inconvénient. Nous allons passer à l'ordre du jour. »

M. FAYE : « Je rappelle que les 5 élus du Groupe Associatif et Citoyen ont été exclus de la majorité pour avoir voulu défendre la liberté d'expression »

➤ FINANCES

1 – Approbation du Compte Administratif 2017 de la Ville

M. le Maire : « Avant de passer la parole à M. Jean-Michel DURAND, qui nous donnera une analyse plus précise du Compte Administratif – et avant de sortir faire un tour, puisque c'est l'usage – je voudrais souligner quelques points, très largement.

Globalement, ce budget nous a plutôt rassurés, et nous a confortés dans les choix qui ont été les nôtres, puisque depuis 4 ans, nous avons, d'une part, été fidèles à l'engagement de maîtriser les dépenses – et il s'agit là de Compte Administratif, qui est un moment de vérité : on ne peut pas afficher des intentions, on affiche des résultats, qui sont vérifiables et qui sont, je dirais, non contestables. Quand on regarde par exemple l'évolution des dépenses de fonctionnement de notre Ville depuis 2014, on obtient une augmentation globale de l'ordre de 0,25 %, en 4 ans, ce qui est, à mon avis, un effort très important de maîtrise des dépenses, surtout quand on sait un certain nombre de mesures qui nous ont été imposées, notamment de revalorisation, notamment de réorganisation, notamment des réformes sur les temps périscolaires ; on voit bien que cela illustre, malgré tout, notre effort très intense de contrôle et de maîtrise de ces dépenses : les dépenses sont maîtrisées. Par rapport à l'année dernière, nous serons en augmentation de 1,3 %, mais par ailleurs, depuis 2014, si l'on fait le ratio, l'on est à 0,25 % pour les 4 ans. Ce point-là est donc positif.

Nous avons un budget qui, depuis 4 ans, n'a pas augmenté l'endettement de la Ville, qui est toujours à 21 millions d'euros, ce qui est même un peu moins que ce que nous avons trouvé en 2014. Nous allons, cette année, pouvoir tenir un certain nombre d'engagements vis-à-vis du personnel communal, ce qui me tient particulièrement à cœur. Nous avons déjà réalisé la participation à la mutuelle pour nos agents ; arrive cette année une véritable gageure, qui est la refonte des régimes indemnitaires, qui doit s'appliquer à partir du mois de juin. Nous allons négocier, nous avons bien sûr commencé à travailler avec les personnels, et je crois que nous avons un petit matelas, si j'ose dire, puisque le budget qui vient, compte tenu des mesures que nous avons prises depuis 3 ans et qui s'appliquent toujours avec une certaine inertie, nous permettra de réduire la masse salariale de 350 000 euros, hors RIFSEEP ; nous avons donc un peu de marge de manœuvre pour avoir une marge de négociation et valoriser l'effort qui a été fait par nos agents.

Nous allons également tenir un engagement, lui aussi pris maintes fois, et maintes fois non tenu, qui est la titularisation d'un certain nombre d'agents en situation précaire, qui sont environ 75 aujourd'hui encore, qui sont souvent des contractuels de très longue date ; ils seront titularisés avant la fin du mandat. Nous allons en titulariser en moyenne 25 par an ; ce sera 18 cette année, pour des raisons techniques, mais nous résorberons l'ensemble de ces situations difficiles et, à mon avis, un peu inacceptables, avant la fin du mandat. Quand je dis toutes, comprenez-moi bien : il y a probablement quelques personnes qui n'accepteront pas d'être titularisées, car cela correspond à une petite baisse d'indemnités, mais dans la mesure où le RIFSEEP arrive en même temps, je pense que cela devrait être très minoritaire. Nous aurons donc globalement réglé ce problème. Je trouve qu'il est important d'avoir un véritable pacte de confiance avec le personnel communal ; on l'a vu encore pendant les épisodes neigeux, on l'a vu à maintes reprises, la continuité du service public repose sur l'adhésion du personnel communal et je trouve qu'il est très important de reconnaître cette valeur.

Cette année, nous allons aussi pouvoir poursuivre nos efforts sur l'un de nos principaux engagements, qui est la rénovation de notre Ville. Comme nous le verrons dans le Compte Administratif et dans le Budget Primitif, nous sommes arrivés à un niveau d'investissement rarement atteint dans l'histoire récente de Fontenay-aux-Roses, puisque nous avons réalisé, en 2017, 8,6 millions d'euros de travaux, ce qui fait un taux de réalisation d'un peu plus de 60 % ; c'est une bonne chose, car il est en progression constante depuis notre arrivée. C'est un très haut niveau, puisque je crois que, depuis 2006 quasiment, il n'y a pas eu de montant équivalent en termes d'investissements ; même 2013, qui était une année remarquable et remarquable d'ailleurs, dont nous avons souvent discuté récemment, est une année où vous n'étiez qu'à 8,4 millions d'euros. Nous sommes donc un peu au-dessus de l'année 2013, qui était d'ailleurs à cette époque qualifiée par vous d'exceptionnelle. Je suppose donc que vous reconnaîtrez que cette

année 2017 a été exceptionnelle, puisqu'elle est encore un peu meilleure que ce que vous aviez qualifié d'exceptionnel en 2013.

Nous avons de grands chantiers sur l'espace public, qui monopolisent probablement presque trop le débat, puisque nous avons organisé beaucoup de concertations ; c'était important. L'espace public va poursuivre sa rénovation, avec le début des travaux de la place de Gaulle et de la nouvelle place de la Cavée, mais aussi, à partir de cette année, avec un très gros effort sur les équipements sportifs, puisque commencera, à la fin de l'année, la rénovation du gymnase du Parc, de même que sera réalisée la rénovation de deux courts de tennis ; nous reconstruirons, à nouveau, le chalet des archers, qui a brûlé, nous acquerrons les nouveaux vestiaires du rugby, qui serviront transitoirement à permettre le début des travaux du gymnase du Parc, puisque ce sont des structures modulaires qui seront ensuite installées le long de la Coulée verte – où ne peut être installé que du modulaire. L'effort sur la modernisation de nos installations sportives va donc commencer.

Nous avons également eu une réflexion importante à mener sur le contenu et l'offre d'équipements sportifs que nous mettons dans le cadre de la rénovation du stade du Panorama, qui a commencé aussi, avec l'ASF. Razika BENMERADI aura l'occasion d'intervenir sur ce point au cours du débat sur le Budget, mais ce projet de réorganisation du Panorama est en cours de réflexion, avec la SPLA d'ailleurs ; nous parlerons aussi ce soir des modifications qui surviendront dans la Société Publique Locale d'Aménagement, qui nous permettent de continuer à participer à l'aménagement de notre Ville alors même que la compétence, comme vous le savez, n'est plus communale, mais a été transférée au Territoire, sauf pour les villes qui participent à une SPLA, ce qui leur permet de continuer à y travailler.

Nous allons continuer encore l'investissement dans les écoles, nous allons y mettre aussi beaucoup d'argent. Un très gros investissement et un très gros effort doivent être faits à l'école de la Roue, où, en dépit du travail et des investissements déjà effectués ces dernières années, seront encore réalisés d'importants travaux, pour plus d'1,9 million d'euros d'ici à la fin du mandat.

Nous allons – Dominique en parlera tout à l'heure – accélérer notre effort d'informatisation dans les écoles. Une première phase est en cours d'arrivée. L'effort portera aussi sur l'informatisation en tant qu'outil pédagogique sur les écrans tactiles numériques. Cela représente un très important effort d'investissement, qui est permis parce que notre capacité d'autofinancement reste correcte, en raison de notre important effort de gestion. Vous le verrez dans le cadre des principaux chiffres du Budget, mais nous en avons déjà parlé lors du débat d'orientations budgétaires : la capacité d'autofinancement de notre Ville, c'est-à-dire ce qui lui reste après que l'on ait fait le bilan entre les entrées et les dépenses de fonctionnement, va rester, après paiement des emprunts, supérieure à un demi-million d'euros, ce qui nous permet encore de passer cette année avec un très important effort d'investissement à venir.

Voilà les principaux éléments de ce Budget. Nous pouvons regarder point par point les éléments de détail, mais globalement, je dirai que nous avons un bon budget ; je vous rappelle que cela nous a permis, depuis 4 ans, de maintenir, voire d'amplifier un certain nombre de services offerts au public : nous faisons de nouveau des pièces d'identité à Fontenay, le nombre de places de crèche ouvertes est supérieur à celui que nous avons trouvé en arrivant, et n'a pas baissé, contrairement à ce que disent certains. Nous aurons d'ailleurs une réflexion à mener sur l'évolution de ce nombre de places de crèche, tout cela, je crois, avec des comités d'habitants, qui semblent intéressés : il est intéressant d'associer des habitants à la réflexion sur l'offre de garde et la diversification potentielle de cette garde. C'est un sujet que nous aborderons plus tard, je pense qu'Anne-Marie MERCADIER aura l'occasion de nous en dire un mot.

En tout cas, les services au public ont été maintenus et étoffés ; j'en ai pour preuve le maintien de la Poste à Scarron, ou encore tout le Guichet famille, qui permet une offre de meilleure qualité. En bref, nous avons maintenu ou augmenté les services ; au CMS, il y a aujourd'hui plus de consultations qu'il n'y en avait lorsque nous sommes arrivés, et, notamment, un éventail plus large de consultants. Tout cela reste bien sûr dans la limite de nos moyens, qui sont ceux d'une Ville qui a peu de ressources, il nous faut faire avec cela ; mais globalement, les choses sont plutôt sereines à l'aube de cette année 2018.

Après cette introduction, je vais passer la parole à M. Jean-Michel DURAND, qui va nous confirmer cela, chiffres à l'appui, si j'ose dire. Merci, Jean-Michel. »

M. DURAND : « Merci, M. le Maire. Je vais – plus précisément que M. le Maire, mais non pas très précisément, sinon on en a jusqu'à deux heures du matin – vous présenter les résultats financiers de la Ville. Ils sont plutôt bons et, surtout, sont conformes à ce que l'on a annoncé lors du dernier Conseil Municipal, lorsque l'on a parlé du DOB.

M. DURAND appuie sa démonstration sur un diaporama projeté en séance.

Le résultat comptable est bénéficiaire de 2 197 000 euros ; nous en parlerons dans une délibération à venir, concernant l'affectation du résultat.

Les soldes de gestion se caractérisent par une épargne brute de 2,9 millions d'euros, quasiment 3 millions. Comme il y a un remboursement de capital de 1,5 million d'euros, ainsi que l'a dit M. le Maire, il nous reste environ 1,5 million d'euros d'épargne nette pour, notamment, autofinancer nos investissements.

Ces chiffres sont bons, indiscutablement. Ceci étant, ils ne nous amènent pas encore à des niveaux où tout serait permis. Je me permettrai donc de dire que tout n'est pas encore permis, ni en matière de fonctionnement, ni en matière d'investissement, malgré des progrès certains.

Dans le rapport général, vous avez vu le total des chiffres. Je ne vais en reprendre que certains points.

D'abord, dans les dépenses de fonctionnement :

- Sur les charges à caractère général, c'est-à-dire, pour simplifier, sur les factures que la Municipalité reçoit de la part de ses fournisseurs en fonctionnement, on a une petite hausse de 1,3 %, mais c'est globalement un budget que les Services savent tenir parfaitement. Je n'ajouterai rien sur ce sujet.
- Sur les charges de personnel, nous avons tous en tête que, pendant une période extrêmement longue, environ une décennie, cette Ville a connu une augmentation des effectifs, une augmentation, en parallèle, de la masse salariale, alors que se construisait, toujours en parallèle, la Communauté d'agglomération Sud de Seine.

Nous avons pris les choses en main et essayé, avec les Services, avec l'élu au Personnel, avec la Direction générale, de mettre cela sous contrôle. Nous verrons qu'en 2017, nous n'y sommes arrivés que partiellement ; en revanche, l'ensemble des efforts qui ont été portés depuis notre arrivée joue à plein en 2018, où les chiffres annoncés sont plutôt sympathiques.

Pour 2017, nous avons eu une augmentation que nous n'avions pas obligatoirement vu venir, d'abord parce que l'on avait fait un budget qui visait à diminuer la masse salariale d'un certain montant – de mémoire, 400 000 euros. Nous n'avons pas réussi à tenir totalement cet objectif : nous n'avons atteint que 200 000 euros. Sont venus s'accrocher, derrière cela, un certain nombre de points, tels que l'effet de rétroactivité de cotisations de retraite, pour 90 000 euros, des augmentations de cotisations chômage, pour 60 000 euros, la réintégration de personnels, le départ en retraite de personnels, qui partent à un moment donné, mais que l'on continue à payer pendant plusieurs mois, alors que le suivant est déjà arrivé – ce qui fait que pendant quatre ou cinq mois, cela revient plus ou moins à payer deux personnes. L'on peut encore citer les conséquences des deux tours des élections, présidentielle et législatives, qui ont occupé quatre dimanches, pendant lesquels, si les élus ne sont pas payés, les salariés, en revanche, le sont – et c'est normal. Nous avons subi l'impact de revalorisations décidées par l'État.

Nous avons donc eu encore, en 2017, une augmentation supérieure à ce que l'on souhaitait, mais nous verrons que les choses ont été mises sous contrôle et que, pour 2018, l'aspect positif de nos efforts joue à plein.

Je ne dirai rien d'autre sur les frais de personnel en 2017, j'y reviendrai tout à l'heure pour 2018.

- Les charges de gestion courante, chiffrées à 7,5 millions d'euros, sont en baisse de 270 000 euros.

Cela prend en compte, à hauteur des deux tiers, pour 5 559 000 euros, le Fonds de compensation des charges territoriales, ce qui relève de la CLECT ; c'est un document de cinq ou six pages, extrêmement compliqué, parce que c'est la mesure de tous les flux historiques, depuis plusieurs années, réactualisés entre les villes – toutes les villes ne viennent pas de la même agglomération et du même territoire. C'est assez compliqué et cela a un impact de près de 5,6 millions d'euros.

On y trouve aussi les montants versés aux associations, qui varient aussi du fait que certains organismes sont passés du statut d'association à celui d'établissement public – je pense au CCJL.

Vous avez le détail dans les comptes, je n'en dirai pas grand-chose d'autre, sauf à insister sur le fait que c'est surtout le Fonds de compensation qui représente les deux tiers de cette somme.

- Les charges financières – et c'est une satisfaction – sont en baisse d'environ 200 000 euros depuis notre arrivée en 2014.

Je vais répéter ce que j'ai déjà dit à plusieurs reprises : cela est dû, d'une part, à la baisse des taux, c'est certain ; cela est aussi dû à l'amélioration des résultats, l'amélioration des marges faisant quantitativement baisser le besoin d'emprunter ; cela est encore dû à notre modification de la gestion, en ce sens où, comme vous le savez, nous négocions des lignes aux moments où les taux nous paraissent bas, nous ne les mobilisons pas immédiatement, mais sous délai de 1, 2 ou 3 ans – nous en reparlerons tout à l'heure. Cela a évidemment un impact, qui est de faire baisser la trésorerie, mais aussi, dans un même temps, les frais financiers.

Concernant les recettes de fonctionnement :

- Les produits de services, d'abord, sont en hausse, passant de 3,9 millions à 4,1 millions d'euros. Ils concernent principalement le Pôle famille, avec les crèches. Cela comprend les conséquences de la fermeture de la Crèche fleurie et de l'ouverture de celle des Pervenches. Le CMS a aussi subi des modifications ; je pense à l'annulation de certaines consultations, par manque de médecins. D'autres faits sont spécifiques au CMS en lui-même. Un autre point du Pôle famille concerne la cuisine centrale, qui a continué à faire le travail de qualité qu'elle fait, mais nous avons eu des modifications d'ordre comptable un peu inintéressantes à raconter dans le détail. En clair, l'on facturait un peu tard, comptablement parlant. Il faut désormais facturer plus tôt, ce qui a eu un impact positif, en nous permettant d'anticiper des facturations.

Ce qui est important, concernant les Services, c'est que nous sommes, parmi les villes du Territoire, ou même du Département, l'une de celles qui connaissent les tarifs les plus bas, ce qui nous paraît important.

- L'autre point, qui joue évidemment pour les deux tiers des revenus de la Ville – 70 %, pour être précis – est évidemment relatif aux impôts, qui atteignent, en 2017, 25,1 millions d'euros.

Je voudrais rappeler ce que nous avons dit la dernière fois : sur les onze villes du Département, nous n'en avons que quatre qui sont moins-disantes que nous, puisqu'en taxe d'habitation et taxe foncière, ramenées aux Fontenaisiens, Fontenay facture, par habitant, 807 euros par an, lorsque, au niveau du total du Territoire de Vallée Sud - Grand Paris, ce même chiffre est de 828. Nous sommes donc légèrement inférieurs à la moyenne, et les cinquièmes en partant du moins disant. Ayons en tête que, dans les moins-disants, trois villes profitent d'une taxation des entreprises – je n'ose pas dire *business* – ce sont Montrouge, Clamart et Malakoff, qui indirectement, à travers le Territoire et les fameux ACI, bénéficient d'une taxation des entreprises dont Fontenay ne profite pas dans les mêmes proportions.

La réforme de la taxe d'habitation ne joue pas en 2017 ; elle jouera éventuellement en 2018, nous le verrons.

Ayons aussi en tête que les échanges entre le Territoire, la Métropole et la Ville, font qu'il y a des flux dans tous les sens et qu'on commence à ne plus s'y retrouver très clairement.

Sur les droits de mutation, c'est une satisfaction, parce qu'à notre arrivée, nous avons des droits de mutation qui, sauf année exceptionnelle, se situaient entre 800 000 et 900 000 euros. En 2013, ils s'élevaient à 952 000 euros ; en 2014, année charnière, à 859 000 euros. Nous sommes maintenant montés à 1,4 million d'euros. Nous verrons tout à l'heure, dans le Budget, que nous allons monter à 1,5 million d'euros. Ceci s'est fait sans l'impact, aujourd'hui, de la construction du moindre bâtiment neuf ; en clair, il n'y a pas d'immeuble qui soit encore sorti de terre.

- Concernant les recettes liées aux dotations et participations, cela regroupe ce qui est versé par l'État et les autres partenaires tels que Région, Département, CAF. Elles atteignent un montant de 7 615 000 euros, soit 238 000 euros de plus que prévu au Budget mais, par rapport au Budget 2016, cela représente une baisse de 340 000 euros.

Sur l'ensemble de ces flux, l'on connaît d'ailleurs quatre baisses, et une seule hausse.

L'on connaît une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement, à 3 332 000 euros, en baisse de 329 000 euros par rapport à 2016, alors que l'on a pris en main les recensements de la population dans le cadre des opérations menées avec l'INSEE, que l'on a réussi à démontrer à l'administration de l'INSEE qu'il y avait des erreurs ; malgré le recalcul à la hausse de la population, la DGF a baissé.

Le Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle est aussi en baisse de 15 000 euros par rapport à 2016.

Les compensations de l'État, qui viennent principalement compenser les non-paiements de taxe d'habitation par les gens en difficulté, sont aussi en baisse de 83 000 euros par rapport à 2016.

De manière générale, les autres subventions de fonctionnement sont aussi en baisse de 44 000 euros par rapport à 2016.

La seule hausse que nous avons connue à ce titre est celle qui concerne la Dotation de Solidarité Urbaine, qui s'élève à 233 000 euros, soit 25 000 euros de plus qu'en 2016.

Pour reprendre ce que disait M. le Maire tout à l'heure, vous avez dans le rapport un tableau qui, de 2013 à 2017 – et je crois, à 2018, quand on parlera du Budget – nous donne l'évolution à la baisse de tout ce qui provient de l'État. Pour ne prendre que le calcul global, sans entrer dans le détail, on passe de quasiment 6,7 millions d'euros en 2013 à 4,8 millions en 2017, soit une baisse de 1 860 000 euros en quatre ans.

J'ai pris les principaux postes de charges et de produits en fonctionnement. Comme je vous le disais tout à l'heure, cela nous amène à une épargne brute de près de 3 millions et, avec un remboursement de capital de 1,5 million d'euros, à une épargne nette de 1,5 million d'euros.

Je n'entrerai pas plus dans le détail sur ces points, par souci de concision.

Abordons, à présent, la question de l'investissement.

Les dépenses réelles atteignent 8,7 millions d'euros. Elles sont donc en hausse par rapport aux années précédentes. Si j'y ajoutais le reste à réaliser, le montant atteindrait 13 millions d'euros. Le reste à réaliser correspond à ce qui est en cours, mais pas encore facturé – du moins, nous n'avons pas encore reçu les factures, pour être précis.

Un tableau vous présente les principaux postes de dépenses.

- Les immobilisations incorporelles sont des licences par exemple, ou des logiciels en informatique.
- Vous avez ensuite des immobilisations corporelles en cours, pour environ 6,5 millions d'euros. Je pense que les élus en charge en parleront plus précisément, au sujet du Compte Administratif ou au niveau du Budget.
- Un autre poste principal est celui du remboursement du capital venant à échéance des emprunts, pour près de 1,5 million d'euros, ce qui est assez classique, ce montant étant le même depuis des années.
- Le reste à réaliser se chiffre à 4,8 millions d'euros, et concerne principalement les travaux engagés non encore facturés ; je n'entrerai pas dans le détail.

Les recettes d'investissement sont en baisse assez substantielle, d'1 million d'euros, par rapport à l'année dernière.

Les subventions reçues s'élèvent à 1,4 million d'euros. Comme principaux éléments, 727 000 euros reçus du Département, 300 000 euros reçus de l'État pour les rénovations thermiques, 70 000 euros reçus de la Région.

Les deux points importants sont les suivants.

- Au niveau des emprunts, alors qu'un certain nombre de personnes de l'opposition nous parlait d'augmentation des emprunts, vous voyez dans le tableau qui vous a été communiqué que les emprunts nouveaux réellement tirés sur 2017 représentent 420 000 euros, c'est-à-dire vraiment pas grand-chose.

- Le fait significatif qui mérite d'être noté, pas obligatoirement positivement d'ailleurs, c'est que nous avions prévu, pour la deuxième ou troisième année, 5 millions de cessions d'immobilisation. Or, le score est très simple à calculer, car il est de zéro. En clair, tous les dossiers sont toujours vivants, cela va se réaliser, mais en 2018. Si je fais de l'histoire, je crois qu'en remontant, même avant 2014, il y a un certain nombre d'années où l'on a eu la même opération, un budget non nul et des réalisations assez nulles. J'irai voir un jour le détail pour voir jusqu'où il faut remonter pour voir cela.

Sur les opérations d'ordre, je mentionnerai peu de choses. Il est évident que la section de fonctionnement a financé la section d'investissement pour 2,7 millions d'euros et que le montant des amortissements représente 773 000 euros ; c'est une charge, évidemment pas un décaissement.

Je dirai que, sur le budget de fonctionnement, les principaux éléments ont été vus : nous sommes en fin d'augmentation des frais de personnel, nous allons voir qu'en 2018, cela est assez correctement maîtrisé. Surtout, nous avons réussi à le faire avec un endettement qui est très raisonnable, inférieur à ce que l'on a connu, puisque nous terminons l'année 2017 avec un endettement au sens fonds tirés qui ne représente pas 21 millions mais 20,9 millions d'euros, avec, en suspens, 5,7 millions d'euros de fonds que nous pourrions tirer à tout moment, parce qu'ils sont contractuellement signés. Ils sont à des taux qui varient entre 1,3 et 1,7 %, pour 5 millions d'euros – sauf pour 0,7 million, qui est à 2,14 % – tout cela étant comparé à un taux moyen de nos ressources dans notre portefeuille actuel de dettes, qui est de 2,9 %.

Je rappellerai que sur la base de 24 000 habitants, nos 21 millions d'euros d'endettement représentent moins de 1 000 euros par habitant ; 907 euros, pour être précis. Sur une durée de 15 ans, cela veut dire que chaque Fontenaisien est endetté, par an, de 60 euros. Par mois, cela fait 5 euros ; par jour, ce n'est vraiment pas beaucoup. (*Brouhaha*)

Je rappellerai – on l'a vu dans le DOB, mais je me fais le plaisir de le rappeler – qu'une dette de 21 ou 22 millions d'euros sur une épargne brute de 3 millions d'euros, signifie que la dette actuelle est remboursée en environ 7 ans, c'est-à-dire largement en deçà des 10 ans, qui constituent une norme, certes non reconnue légalement, nous en avons parlé avec Gilles MERGY lors du précédent Conseil, mais que beaucoup de gens prennent en compte.

Je reprendrai ici quelques remarques qui sont sorties en Commission, notamment de l'opposition. Je reprends très positivement une idée de M. FREDOUILLE qui, à juste raison, a fait remarquer que la présentation des comptes qui vous a été remise ne permet pas d'avoir une idée précise de ce qui concerne les économies d'énergie – ou de fluides, de manière large – ni en valeur, ni en quantité. Nous avons donc décidé, comme l'a confirmé M. le Maire, que dans un délai court, nous ferons un tableau, dont il faudra peut-être que nous discutions ensemble, parce qu'il n'est pas dit que la première version sera la bonne, mais nous reprendrons cette idée de M. FREDOUILLE, qui nous paraît assez bonne.

J'en arrive à présent à la conclusion, en disant qu'il est vrai qu'il y a une amélioration certaine, mais mon rôle de bouledogue sur coffre-fort – ou de berger allemand près de la niche, comme vous voulez, si l'on considère que l'on a placé l'argent dans la niche – m'incite à vous dire qu'il faut maintenir une certaine rigueur en fonctionnement et en investissement, parce qu'il faut encore que l'on s'améliore. Par exemple, cette Ville devrait avoir tendance à investir de l'ordre de 10 millions d'euros par an, avec un taux d'autofinancement de 30 %, il nous faudrait une épargne nette de 3 millions d'euros, nous n'y sommes pas tout à fait, même si, avec encore un effort, je crois que nous allons y arriver. Il faudra également que nous réfléchissions à la réaffectation des marges. Je n'ai pas été compris par Gilles l'autre jour, quand j'ai dit qu'il fallait éventuellement réaffecter dans la maintenance en charge, et non pas en investissement. Les contacts des Services techniques dans la Commission budgétaire montrent qu'effectivement telle ou telle chaudière, ou élément technique du genre, aurait besoin d'être revue. L'on peut évidemment penser à la hausse des investissements et, comme le disait M. le Maire, à réaffecter une partie des ressources dégagées sur ce qui concerne le personnel.

Moi, ce qui me paraît important, c'est de faire un petit historique rapide et sans faire de polémique – parce que nous ne sommes pas là pour faire de la polémique, mais pour travailler à l'intérêt des Fontenaisiens. Historiquement, il y avait une hausse des charges et une stagnation des produits – pour ne pas dire pire – ce qui donnait ce que l'on appelle un effet ciseaux. Je rappelle que M. GOBIN, qui était le Trésorier municipal, avant de partir en retraite, a demandé à nous voir, avec M. le Maire, assez rapidement après notre élection, pour attirer notre attention. Il est venu ici, il l'a mentionné. Un consultant de chez MAZARS l'a confirmé aussi. L'évolution structurelle des finances de la Ville, disons, n'était pas parfaite. Cette évolution, plutôt négative, était camouflée par le fameux chèque CEA, qui ne permettait pas totalement de se rendre compte de l'évolution réelle. Ce qui est important, c'est que l'évolution des comptes 2017

montre, même s'il n'y a rien d'exceptionnel, qu'il y a une amélioration, certes pas dans tous les postes, mais dans beaucoup d'entre eux. Je veux dire par là que cette amélioration des résultats dans les finances de la Ville nous paraît relever désormais d'une action pérenne et non pas du fait d'avoir profité d'un élément exceptionnel.

J'ai regardé, grâce aux vidéos, ce qui s'était dit au DOB et, avec précision, ce qu'avait dit Gilles. Gilles, je l'ai un peu critiqué, mais gentiment malgré tout. Tu nous parles de sous-investissement ; c'est vrai, je vais refaire la réponse que j'ai faite la dernière fois : quand nous sommes arrivés, les dossiers étaient vides, l'équipe, dirons-nous, posait problème. Nous avons dû reconstituer et l'équipe, et les dossiers, et remettre les choses d'aplomb. On voit, maintenant, une augmentation régulière des investissements, et les chiffres de 2018 vont être encore supérieurs à ceux de 2017, qui commencent pourtant à ne pas être ridicules.

Tu nous as dit, Gilles, que les comptes 2014-2015 n'étaient pas parfaits, qu'ils étaient en perte, ou... Moi, je crois que c'est vrai. Mais je me suis demandé si dans le sigle ENA, le "N" voulait dire "Navigation". Parce qu'il est évident qu'entre le moment où l'on prend la barre d'un pétrolier ou d'un porte-avions, entre le moment où l'on commence à vouloir changer de cap et le moment où les choses se rétablissent, il faut deux ou trois ans. Il est vrai que l'amélioration substantielle et pérenne de nos comptes apparaît, se construit, se matérialise, s'authentifie cette année, en 2017. »

M. MERGY : *Intervention hors micro.*

M. DURAND : « Oui, mais après toutes les baisses de tout ce qui vient de l'État, directement ou indirectement, à travers notamment la Région, après toutes les hausses de charges qu'on a connues, sur un certain nombre de points, dont on a déjà parlé, Gilles, nous n'aurons pas honte du tout, mais pas du tout, des résultats acquis.

Lors de la discussion du DOB, quelqu'un d'autre – je crois que c'est M. FAYE – nous a pris en modèle non pas Châtillon, parce que Châtillon n'est pas en odeur de sainteté, mais Sceaux. C'est très intéressant, parce que moi, je veux bien que l'on fasse comme Sceaux ; sauf que l'endettement de Sceaux, c'est 60 millions d'euros, c'est-à-dire 3 000 euros de dette par Scéen, alors que nous sommes inférieurs à 1 000 euros par Fontenaisien. Moi, je veux bien que l'on change de politique, qu'on augmente les impôts, mais Gilles va être encore moins content ; il faudrait que l'opposition se mette d'accord en son sein. Je pense que Sceaux n'est pas non plus la vérité absolue, mais je n'ai pas envie de critiquer des Maires avec lesquels nous avons de bonnes relations.

Je crois vous avoir indiqué les principaux points concernant ces résultats, et je confirmerai qu'ils témoignent, à mon avis, d'un progrès très substantiel. Je vous remercie et vous prie d'en délibérer. »

M. le Maire : « Merci beaucoup, Jean-Michel. Je pense qu'il n'y a aucun commentaire. *(Rires)*

M. MERGY veut intervenir, tout comme M. FAYE, Mme MARAZANO, M. FREDOUILLE, M. BUCHET... Mme SOMMIER, vous êtes sûre que vous ne voulez pas parler ? »

M. DURAND : « On est encore là à deux heures du matin ! »

M. le Maire : « Très bien, M. MERGY, allez-y. »

M. MERGY : « Merci, M. le Maire. Vous savez que je ne suis pas dans la critique systématique, je considère que l'exécution budgétaire du Budget 2017 est plutôt correcte avec, effectivement, une progression du résultat de fonctionnement, une augmentation des investissements et une progression de l'épargne nette. Si l'on regarde les choses de manière macro, je donnerais plutôt un *satisfecit* global sur l'exécution du Budget 2017. »

M. le Maire : « Si je peux me permettre, vous aviez écrit le contraire il n'y a pas si longtemps. »

M. MERGY : « On n'avait pas les éléments complets ! »

M. le Maire : « D'accord. »

M. MERGY : « Si l'on regarde dans le détail, il faut néanmoins nuancer ce bilan et je voudrais articuler mon propos autour de trois points ; un premier point autour d'une analyse rapide des dépenses et des recettes ; en deuxième point, un zoom sur la dette et les dépenses de ressources humaines ; un troisième point sur des propositions pour améliorer à la fois la présentation et la lisibilité des comptes.

Si l'on regarde les dépenses de fonctionnement, elles augmentent de 1,9 %, pour une inflation qui a progressé, selon l'INSEE, en 2017, de 1 %. On ne peut donc pas dire qu'il y a réellement de maîtrise des dépenses de fonctionnement. »

M. le Maire : « L'augmentation est de 1,3 %. »

M. MERGY : « Les charges générales augmentent de 1,4 %, ce qui ne traduit pas non plus une maîtrise absolue de la dépense. Je rappelle que dans le processus de contractualisation financière entre l'État et les 322 plus grosses collectivités locales – mais Fontenay-aux-Roses pourrait, si elle le souhaitait, y adhérer – la maîtrise des dépenses de fonctionnement est fixée à 1,2 %, au total. Vous êtes donc au-dessus du cadre général de maîtrise de la dépense publique ; ce n'est pas forcément une catastrophe, mais, en tout cas, on ne peut pas dire que la dépense de fonctionnement est maîtrisée, comme l'a dit à plusieurs reprises Jean-Michel.

Globalement, les dépenses de fonctionnement augmentent ; quand on regarde dans le détail, un certain nombre de postes, notamment liés à la qualité de vie au travail, diminuent : 10 % de moins sur les vêtements de travail, 10 % de moins sur les fournitures, 10 % de moins sur les dépenses de formation.

Sur la nomenclature budgétaire, et ce n'est pas un reproche que je vous fais, la M14 est construite comme elle est construite, mais cela génère des incertitudes sur un certain nombre de montants. Par exemple, le poste 6188 – pardon pour les personnes qui ne sont pas spécialistes de la M14 – "autres frais divers", vous réalisez 320 000 euros. On ne sait pas à quoi cela correspond ; ce n'est pas de votre faute, c'est la nomenclature budgétaire, mais il serait intéressant de le préciser. De même, pour le poste 6288, "autres services extérieurs", on atteint 344 000 euros, ce n'est pas négligeable dans un budget. »

M. DURAND : « Sur 35 millions d'euros... »

M. MERGY : « On ne sait pas non plus à quoi cela correspond.

Sur les dépenses de personnel, vous avez souligné, à plusieurs reprises, votre souci de les maîtriser. Je voudrais seulement dire qu'elles progressent de près d'un million d'euros, entre 2016 et 2017, donc on ne peut pas vraiment dire que cela relève d'une maîtrise parfaite des dépenses du personnel.

Sur ce million d'euros, 250 000 euros sont effectivement liés aux décisions de l'État ; si l'on écarte cette somme liée aux conséquences des mesures décidées par l'État, 750 000 euros de progression de la masse salariale relèvent encore de votre responsabilité. »

M. DURAND : « Et les élections. »

M. MERGY : « Ce n'est pas forcément une mauvaise chose, mais vous ne pouvez pas dire que vous maîtrisez la masse salariale quand vous augmentez celle-ci de près d'un million d'euros. À un moment donné, il faut avoir un discours qui soit cohérent avec la réalité.

Ce qui est plus embêtant, dans l'évolution des dépenses de personnel, c'est que, quand on regarde dans le détail, l'on s'aperçoit que les dépenses des titulaires – c'est-à-dire la rémunération des fonctionnaires – diminuent, alors que celles des non-titulaires – c'est-à-dire des contractuels – augmentent. Cela signifie-t-il que vous renforcez la précarisation du personnel à Fontenay-aux-Roses, ce qui serait contradictoire avec le discours que vous tenez ? En tout cas, l'on peut s'interroger en regardant les chiffres.

Sur les recettes, les dotations de l'État ont effectivement baissé entre 2016 et 2017, mais dans une mesure moindre que celle qui avait été prévue dans le Budget ; c'est donc plutôt une bonne chose, qui montre que le discours du Gouvernement, choquant par d'autres côtés, sur la non-baisse des dotations, commence à faire effet.

Sur les impôts et taxes, l'on observe un progrès de 600 000 euros, ce qui est lié non seulement à la dynamique des droits de mutation, comme l'a dit Jean-Michel, mais aussi aux conséquences de l'augmentation massive des impôts en 2016 : c'est 1,5 million d'euros de plus en 2016, ce qui se reconduit et se reproduit chaque année ; chaque année, vous prélevez 1,5 million d'euros de plus sur les Fontenaisiens.

Jean-Michel a fait une comparaison avec les villes du Territoire ; moi, je reprends simplement le ratio qui figure dans le document budgétaire, qui est celui des impositions directes sur la population. Ce ratio s'élève à 801 euros à Fontenay-aux-Roses, pour une moyenne nationale, pour les villes de même taille, de 626 euros. Cela veut dire qu'un contribuable fontenaisien paie 30 % d'impôts de plus qu'un

contribuable d'une autre ville française de même taille. A-t-il pour autant 30 % de services publics en plus à Fontenay-aux-Roses ? J'ai quelques doutes. L'on peut dire que la Ville de Fontenay-aux-Roses prélève plus d'impôts sur les citoyens qu'une ville moyenne, de même taille, située ailleurs. Ce n'est pas forcément une ville où il fait si bon vivre, quoi que vous disiez. »

M. DURAND : « Pourquoi ne pas rester dans le Territoire et prendre la référence nationale ? »

M. MERGY : « Parce que l'on compare avec les villes de la même taille, c'est plus logique !

M. le Maire et Jean-Michel DURAND, vous avez tous deux salué la progression sensible des investissements, qui est effectivement incontestable : les investissements ont progressé et vous avez probablement atteint les niveaux historiques les plus élevés à Fontenay-aux-Roses, donc bravo.

Pour autant, vous n'avez pas encore réduit l'écart entre le prévisionnel et le réalisé. Si l'on regarde les investissements en dur – pardon de l'expression, je n'en ai pas trouvé de plus adaptée ; je parle des immobilisations corporelles, des bâtiments, de la voirie – l'écart entre les prévisions et le réalisé est de 4,5 millions d'euros, ce qui est quand même colossal, et démontre bien qu'il y a encore – et nous en parlerons tout à l'heure, au moment du Budget Primitif – un travail de prévisibilité de vos capacités à réaliser un programme d'investissement, même si, objectivement, vous avez fait progresser l'investissement à Fontenay-aux-Roses.

Jean-Michel l'a dit tout à l'heure, nous n'avons pas le détail des 6 millions d'euros de travaux en dur, mais peut-être les adjoints concernés le diront-ils.

Un tableau qui trace l'opération d'équipement de la place du général de Gaulle n'est pas rempli, mais fait pourtant apparaître un montant de 1,6 million d'euros. C'est dans le document budgétaire, peut-être est-ce une erreur. Il nous semble qu'il faudrait mettre l'accent sur la rénovation de la voirie.

Je suis allé, il y a quelques semaines, à la déchetterie mobile – qui est plutôt un service public intéressant – pour y déposer des encombrants. Objectivement, quand on veut y accéder par la route du Panorama, on a toutes les chances que la voiture arrive en déchet... »

M. le Maire : *Intervention hors micro.*

M. MERGY : « Oui, je crois que cela avait été transféré à la Ville. »

M. le Maire : « On y travaille, on y travaille. »

M. MERGY : « C'est très bien ! Un travail est donc à faire sur la rénovation de la voirie, mais je suis sûr que vous avez prévu des choses en 2018.

Il y a aussi un travail à mener, comme Jean-Michel l'a dit tout à l'heure, de recentrage des investissements sur la maîtrise de la rénovation thermique, transition écologique, transition énergétique ; c'est intéressant d'un point de vue environnemental et, d'un point de vue financier, ce sont les seuls investissements qui ont un rendement financier positif, en permettant de faire des économies sur le fonctionnement.

Sur les subventions d'investissement, elles s'élèvent seulement à un quart de ce qui était inscrit au Budget. C'est, là encore, un écart de prévision qui est quand même assez conséquent. Le montant de la FCTVA est assez faible, mais cela est sans doute lié, compte tenu des dates de versement, au programme d'investissement très faible en 2016.

Sur la dette, le taux moyen est de 2,96 %, ce qui, en soi, n'est pas exceptionnel, *a fortiori* avec le mouvement de baisse des taux, mais je sais, pour avoir parlé de ce sujet avec Jean-Michel DURAND à plusieurs reprises, qu'il est extrêmement attentif aux possibilités de renégociation des emprunts, et que la Direction des finances de la Ville y est aussi attentive. Je fais donc simplement remarquer que le taux moyen n'est pas excellent, mais je sais que vous y attachez une grande importance ; je n'ai donc pas de critique à émettre sur le sujet.

Sur le personnel, quand on regarde le tableau des effectifs, dans les annexes au Compte, 362 titulaires, 110 non-titulaires, ce qui représente quand même presque un tiers des agents. Je veux bien qu'il y ait des non-titulaires dans les services d'animation, mais de manière globale, je trouve que cela fait beaucoup et alimente un risque de renforcement de la précarisation du personnel à Fontenay-aux-Roses.

La formation des élus est un sujet compliqué. On a du mal à motiver les élus à s'inscrire en formation, quelles que soient les couleurs politiques des collectivités, quel que soit d'ailleurs le niveau de collectivité, car je vois que, dans les Régions, où la sociologie des élus est pourtant plus favorable, il n'y a pas plus d'inscriptions en formation. Mais là, il n'y a que trois élus inscrits, et une action de formation qui correspond à votre inscription au Congrès des Maires, ce qui n'est pas forcément inintéressant mais n'est pas vraiment une formation. »

M. le Maire : « C'est même très intéressant, à vrai dire. »

M. MERGY : « On a donc un vrai sujet collectif sur la formation des élus. D'ailleurs une élue, notre présidente, a été formée, on est fier de le dire. »

M. le Maire : « Le Parti radical est très formateur. »

M. MERGY : « Pour terminer, je voudrais faire quelques propositions sur le rapport budgétaire, pour contribuer à notre réflexion collective.

Il me semble qu'il manque trois choses : une maîtrise d'analyse des risques, des explications plus complètes sur les comptes eux-mêmes et, enfin, une mise en exergue des engagements hors bilan – je ne sais pas si c'est le terme employé en comptabilité publique, mais il l'est en comptabilité générale.

L'analyse des risques, vous le savez, est un sujet qui me tenait à cœur, que j'avais mis en place au cours du mandat précédent. Jean-Michel DURAND avait d'ailleurs poursuivi l'exercice au début de votre mandat. Quels sont les risques principaux que court la Ville, est-ce la baisse des dotations de l'État, l'augmentation des taux, l'effondrement d'une école ou d'un bâtiment ? Je trouve que cette analyse, nécessitant un travail de l'ensemble des Services, à la fois des Services des finances et des Services techniques, permettrait d'avoir une cartographie des risques de la ville de Fontenay-aux-Roses et un système de couverture des risques. On sait bien que l'on ne se couvre jamais dans l'absolu, mais cela permettrait d'anticiper un certain nombre de risques. »

M. DURAND : « Gilles, je pense que tu as raison : nous verrons tout à l'heure que, notamment sur l'un des risques, nous avons commencé une analyse qui se veut sérieuse. »

M. MERGY : « Le deuxième sujet est l'explication des comptes. J'évoquais la formation des élus, qui est un défi que nous n'arrivons pas à relever, collectivement. Cela concerne l'explication des comptes eux-mêmes. Jean-Michel fait une présentation très pédagogique des grands soldes intermédiaires de gestion, mais si quelqu'un ouvre un document budgétaire et les annexes des comptes, personne n'y comprend rien. J'avais essayé, quand j'étais Adjoint aux finances, d'introduire des éléments de pédagogie, j'avais fait un peu de benchmark, mais aucune ville, même la Ville de Paris, qui est une grande ville, ne donne beaucoup d'explications sur les comptes eux-mêmes. L'on a donc toujours une partie des élus qui ne comprennent pas forcément tout aux enjeux financiers. Je trouve qu'à Fontenay-aux-Roses, nous avons, vous le savez, M. le Maire, un certain nombre de citoyens qui sont très intéressés par la chose publique ; nous pourrions aussi essayer de les sensibiliser aux questions financières, parce qu'on ne fait pas forcément tout ce que l'on voudrait faire ; il y a plein de projets intéressants qui peuvent émerger, mais on ne sait pas forcément les financer ; avoir des explications pédagogiques pourrait aussi contribuer à apaiser le dialogue avec la population.

Le dernier point concerne les engagements hors bilan. Je pense qu'il aurait été intéressant, dans votre présentation budgétaire, puisque vous faites parfois des présentations sur des dépenses de quelques milliers d'euros, que l'on dise deux mots des garanties d'emprunts, qui représentent 5,6 millions d'euros. Ce n'est pas forcément une mauvaise chose de faire des garanties d'emprunts, car cela permet de financer de la rénovation et de la construction de logements sociaux, mais c'est quand même un risque que la Ville porte, donc il aurait été intéressant d'en dire un mot. »

M. DURAND : « On va le faire tout à l'heure, dans la caution que l'on donne à Toit et Joie ; avant de parler de Toit et Joie spécifiquement, on va parler de l'ensemble des risques. »

M. MERGY : « D'accord. Le dernier point est un sujet qui date de notre mandat, qui est la provision pour litige HALLE AUX COMESTIBLES ; apparemment, le sujet n'est toujours pas soldé, donc si nous pouvions avoir un élément sur le différend avec les constructeurs sur ce point.

En conclusion – pardon d'avoir été un peu long – je pense que le Compte Administratif met effectivement un terme à une certaine inertie de la Municipalité en matière d'investissement ; le budget d'investissement a été redressé. En revanche, l'on observe toujours une non-maîtrise des dépenses de personnel,

contrairement à votre discours, ce qui pose interrogation, car un certain nombre de services sont en sous-effectif manifeste. À titre personnel, et je pense que les deux élus de mon groupe feront la même chose, je ne voterai pas contre le Compte Administratif, je m'abstiendrai ; non pas que j'approuve tout ce que vous avez fait en 2017, mais le principe du vote du Compte Administratif, de mon point de vue, est d'apprécier la sincérité de la gestion de la Municipalité par l'Ordonnateur, en l'occurrence vous, M. le Maire, et je n'ai aucune raison de douter de la sincérité de votre gestion. Je m'abstiendrai donc, même si certains articles sont parfois compliqués à appréhender. »

M. le Maire : « Merci, M. MERGY. Je vous propose de faire toutes les interventions, M. DURAND répondra à la fin, sur les points techniques. Je tiens à souligner, puisque vous l'avez évoqué à la fin, le gros effort qui a été fait, notamment avec l'administration, pour rendre la présentation du budget plus accessible. Je trouve que les documents que nous distribuons aujourd'hui sont, à mon sens, plus lisibles et plus clairs que ce que l'on avait au début du mandat. Cela est bien sûr toujours perfectible, mais c'est une matière assez aride pour qui n'est pas un professionnel comme vous, M. MERGY. Je trouve que nous avons plutôt progressé dans ce domaine, avec, véritablement, des enjeux plus lisibles.

Nous allons passer aux autres interventions, de Mme MARAZANO, M. FREDOUILLE, M. BUCHET, M. FAYE. Mme MARAZANO, je vous en prie. »

Mme MARAZANO : « Je vais être beaucoup plus rapide que M. MERGY, évidemment. Je ferai seulement quelques observations.

Sur l'augmentation de la fiscalité locale, décidée en 2016, nous maintenons que les hausses votées ont été prématurées, excessives et particulièrement injustes, concernant la réduction de l'abattement à la base de 15 % à 7 %, qui coûte chaque année plus de 100 euros à chaque foyer soumis à l'impôt. Nous n'avons cessé de condamner les baisses de dotation de l'État ; il n'en reste pas moins qu'avec le chèque dit du CEA, dont vous avez profité pour l'essentiel, d'une façon ou d'une autre, quoi que vous en disiez, et avec les augmentations de fiscalité décidées par votre majorité en 2016, les ressources de la Ville ont augmenté de près de 14 millions d'euros entre 2014 et 2017, alors que, sur la même période, le cumul des baisses de la dotation générale a été de 3,6 millions d'euros. À cela s'ajoute l'augmentation importante de la taxe additionnelle sur les droits de mutation, de 0,5 million d'euros par rapport à 2013, de 0,4 million d'euros par rapport à 2016. Les contorsions dans vos présentations financières n'y changent rien, et les résultats de redressement financier découlent de ces faits, et non d'une prétendue efficacité particulière de votre gestion.

Concernant les investissements, l'importance du reste à réaliser est spectaculaire, et pose un problème de gestion et de transparence. »

M. le Maire : « Merci, Mme MARAZANO, pour ces douceurs de soir de Conseil Municipal... Je voudrais quand même rappeler qu'entre 2003 et 2012, la majorité à laquelle vous apparteniez a augmenté la taxe foncière de 22 %, c'est-à-dire que vous avez augmenté les impôts tous les 3 ans, de façon assez régulière, et pour la taxe d'habitation, la hausse a été de 14 %. Pour l'instant, en 4 ans, il est vrai que nous avons fait un peu plus, mais je dois rappeler que l'ambiance n'était pas la même ; nous avons augmenté les impôts, en produit, de moins que ce qu'a retiré l'État sur les dotations, alors que vous avez augmenté les impôts de 22 % en 12 ans, dans une période où la Dotation générale de fonctionnement augmentait tous les ans. C'est quand même un peu différent, et je dirai que chacun appréciera ; je pense que les Fontenaisiens ont un peu de mémoire.

Le chèque du CEA ne nous a pas servi à nous, Mme MARAZANO, il a servi aux Fontenaisiens. Il a servi, la première année, en 2013 – nous n'allons pas avoir à nouveau ce débat – à payer l'ensemble des travaux, qui ont été réalisés pour 8,4 millions d'euros. Cela comprenait bien sûr des subventions, mais vous avez prélevé 5,7 millions d'euros sur la section de fonctionnement. Vous avez donc permis à la Ville de se désendetter d'1,5 million d'euros. L'année suivante, nous avons fait la même chose. Pendant deux ans, le chèque du CEA a donc servi à payer les travaux de la Ville et a permis à la Ville de se désendetter de 3 millions d'euros, et il en reste un petit peu dans le fonds de roulement aujourd'hui.

Globalement, le chèque du CEA a servi à l'ensemble des Fontenaisiens, avec des choix qui ont d'ailleurs été fixés par vous et que nous avons prolongés l'année où nous sommes arrivés aux affaires, puisque nous avons exécuté un Budget qui avait été fait par vous, à quelques modifications près ; nous n'avons pas pu modifier l'essentiel de l'équilibre budgétaire, parce que nous devons voter le Budget dans les 15 jours. Il ne faut donc pas faire de faux débats et essayer de créer des objets politiques qui n'en sont pas ; le chèque du CEA a servi à tous les Fontenaisiens, à travers la réalisation de travaux essentiellement, et à la Ville pour se désendetter, ce qui explique d'ailleurs peut-être aussi que nous soyons aujourd'hui l'une des villes qui a l'une des plus faibles dettes par habitant de tout le Territoire. En

effet, à part Montrouge, qui a bénéficié de nombreuses années de la taxe professionnelle, dans une situation extrêmement favorable, lui permettant de ne pas avoir un stock de dettes significatif, aucune autre ville n'a une dette par habitant inférieure à la nôtre. Cette dette a plutôt continué à diminuer, du moins peut-on dire qu'elle s'est stabilisée, en ordre de grandeur, depuis que nous sommes arrivés. Elle n'a en tout cas pas augmenté, contrairement à ce qu'écrivent certains Conseillers d'opposition, en expliquant que la dette explose, que l'on a fait ceci ou cela. Non : tout cela est parfaitement sous contrôle, rassurez-vous, notre Ville va bien financièrement.

Je continue : M. FREDOUILLE avait demandé la parole. »

M. FREDOUILLE : « Merci, M. le Maire. Je vais être assez rapide. Il est vrai que l'année dernière, je vous avais posé la question de la possibilité de créer un chapitre spécial dans le budget, consacré aux économies réalisées sur les fluides, sur l'énergie en général. Vous m'aviez répondu par l'affirmative. En Commission, j'avais renouvelé ma demande auprès de M. DURAND, qui n'y voyait absolument aucune objection, pas plus que les Services. Dans ces conditions, si cela n'est pas fait dans le Budget, j'aurais pu croire que c'est de la mauvaise volonté, mais je ne peux plus le dire, après tout ce que vous m'avez assuré quant à la réalisation prochaine de cette étude. Il reste dommage que cette étude soit faite après le vote du Budget, mais c'est mieux que rien.

En revanche, lors de la précédente mandature, il y avait déjà une prise en compte de ces économies d'énergie, peut-être de manière imparfaite et partielle, mais c'était déjà fait. Nous en avons tiré des enseignements assez intéressants.

Si vous voulez, un chiffre ne veut pas dire grand-chose en lui-même, en termes d'économie d'énergie et de dépenses de fluides. Vous mentionnez que, pour la section de fonctionnement, dans le pôle des Services techniques, des économies ont été réalisées pour un montant de 40 000 euros, d'accord ; mais cela concerne quels bâtiments, suite à quels travaux si travaux il y a eu, est-ce un poste global, est-ce dû à l'hiver qui a été moins froid, etc. ? Un chiffre tout seul ne veut rien dire ; on peut comparer des tableaux et en tirer des conclusions.

Même sur les subventions, je vois apparaître une subvention de 302 000 euros, dans le rapport de présentation – je ne suis pas allé fouiller dans le Compte Administratif – "rénovation thermique des bâtiments" : 302 000 euros, mais c'est mélangé avec les travaux de la Salle des mariages et même avec les amendes de police. C'est un peu compliqué à interpréter. S'il y a un tableau simple – même si cela représente un certain travail pour les services financiers de la Ville, cela est faisable – avec les colonnes dépenses, subventions, recettes... C'est vrai que les dépenses sont lourdes en matière d'économie d'énergie, et que les économies sont lentes à venir, mais il faut le faire, parce qu'elles sont vraiment là.

Je vous remercie. C'est lors du prochain Conseil Municipal, que l'on étudiera cela ? »

M. le Maire : « Tout à fait, car nous discuterons du bilan d'activité. On le commentera, car ce n'est pas un débat municipal, mais on fera paraître pour la troisième fois le bilan d'activité des services, ce qui, je vous le rappelle, est aussi une nouveauté ; c'est une première phase d'évaluation de la production de services par la Mairie de Fontenay.

Concernant l'investissement en matière d'isolation, je voudrais quand même vous faire remarquer que nous avons une subvention de 322 000 euros ; vous le savez, c'est cette subvention qui avait été créée par le Gouvernement précédent pour favoriser l'investissement dans les collectivités. Après avoir assassiné les collectivités locales en supprimant une grande partie de leur DGF, on s'est aperçu tout à coup que ces collectivités étaient aussi à l'origine d'un certain nombre d'investissements, et que, pour la relance économique, ce n'était pas très bon. M. le Premier Ministre de l'époque avait donc décidé de créer un fonds d'encouragement à l'investissement dans les collectivités locales, en ciblant certains sujets, au sein desquels figurait l'isolation thermique. Nous en avons largement profité puisque nous avons obtenu 750 000 euros, puis 312 000 euros, pour, essentiellement, changer les fenêtres. Le premier niveau d'isolation est en effet déjà d'avoir des fenêtres qui ferment correctement, ce qui n'était plus le cas dans plusieurs écoles de la ville, notamment en centre-ville. Nous avons quand même changé 150 fenêtres au total. Il n'y a pas que cela, nous sommes bien d'accord, mais c'est un premier pas.

Accessoirement, nous sommes en train de changer la plupart des chaudières ; là aussi, en termes de performance énergétique, il est évident que l'on va changer pas mal de choses. Par exemple, à l'école de la Roue, il n'y avait plus qu'une seule chaudière, sur les deux qui étaient censées exister historiquement, et son état est assez préoccupant. Ce sont de vieux modèles, peu performants ; le changement des chaudières que nous avons réalisé à l'école des Pervenches, que nous allons réaliser cette année à l'école de la Roue, sont autant d'économies d'énergie assez significatives et, de toute façon, répondent à

des questions de sécurité générale de fonctionnement : quand une chaudière commence à être hors d'âge, il est évident que l'on ne peut pas laisser des centaines d'enfants sous la dépendance potentielle d'une panne. »

M. FREDOUILLE : « Mais je ne conteste pas que vous ayez, en la matière, des actions ponctuelles... »

M. le Maire : « C'est plus que ponctuel, nous avons dépensé beaucoup d'argent, 5 millions d'euros dans les écoles, avec beaucoup d'investissement en dur. »

M. FREDOUILLE : « Ce qui manque, à mon avis, c'est, budgétairement parlant, un tableau pour savoir où on va... »

M. le Maire : « Vous voulez dire que c'est la communication qui est déficiente ? »

M. FREDOUILLE : « ... ainsi qu'un plan d'économie d'énergie : dans quel ordre procède-t-on, quelles sont les priorités, est-ce d'abord les fenêtres, d'abord le chauffage, d'abord le toit, etc. ? C'est cela qui m'intéresse. »

M. le Maire : « Pour l'instant, M. FREDOUILLE – je suis d'accord avec vous, sur le fond, en fait – il est vrai que les priorités qui se sont imposées à nous étaient plutôt directement fonctionnelles. Quand vous avez des fenêtres qui sont des passoirs, à tel point que les gens, par exemple sur la rotonde, vous expliquent qu'ils ne peuvent plus faire dormir les enfants dans la pièce parce qu'il y fait trop froid, la stratégie d'économie d'énergie passe un tout petit peu au second plan. Il faut déjà faire face à l'urgence. Nous ne sommes là que depuis 4 ans, comme vous le savez, et pour l'instant, nous avons surtout mis de l'ordre dans un certain nombre de bâtiments en faisant, principalement, face à des urgences, objectivement.

Après, je pense qu'en effet, avoir une réflexion spécifique sur la façon de s'organiser pour essayer de piloter cet aspect des choses, à savoir la performance énergétique et la stratégie pour les économies d'énergie, me paraît intéressant et important, je suis assez d'accord. Je pense que l'on pourrait réfléchir sur la façon dont on met les choses en ordre, pour essayer d'être optimal, en fonction de nos moyens – qui ne sont pas infinis, comme cela a été rappelé – et en fonction, aussi, du plan d'investissement. Il faudrait peut-être qu'il y ait une réflexion en parallèle de l'exécution budgétaire, c'est-à-dire de l'investissement, sur la manière de greffer cette préoccupation sur un programme d'investissement qui présente également d'autres contraintes. Je pense que cette réflexion serait utile, en effet.

M. BUCHET, vous avez la parole, puis ce sera à M. FAYE. »

M. BUCHET : « Mes chers collègues, je ne vais pas prolonger outre mesure, dans le détail, ce qui a été dit par les membres de l'opposition qui se sont exprimés, et qui représentent l'ensemble de l'opposition. J'aurais néanmoins une suggestion pour l'avenir : c'est de ne pas commencer vos tableaux à partir de 2014, de considérer qu'il y a eu un avant 2014, qu'il y a des choses qui se sont faites, dans cette Commune, avant 2014 ; y compris dans les équilibres financiers, on peut regarder ce qu'il s'est fait avant 2014, et observer comment les choses se sont passées depuis. »

M. le Maire : « Vous étiez absent au dernier Conseil, peut-être, parce que nous avons débattu très longuement, avec M. MERGY, de l'année 2013. »

M. BUCHET : « C'est vrai que tous vos tableaux commencent en 2014. Je vous suggère de le faire car, dès le début, on remarque dans les équilibres de ces photographies que sont les Comptes administratifs, que pour la première fois dans l'histoire des 20 dernières années, la Ville a été dans le rouge en 2014 et 2015. J'ai bien compris l'histoire du bateau qu'il fallait prendre en compte, mais cela reste un constat : si vous regardez par rapport aux années précédentes, c'était la première fois en 2014 et 2015. Il s'est passé plein de choses avant 2014. Ce ne serait pas normal de la part de l'opposition de critiquer ce qui aurait été fait par la même opposition si elle avait été elle-même majoritaire depuis 2014. Cela nécessite donc aussi de reconnaître, aujourd'hui, qu'après avoir mis la Ville dans le rouge, vous l'avez redressée. »

M. le Maire : « Finalement, c'est une courbe d'apprentissage que vous êtes en train de nous décrire. »

M. BUCHET : « Vous l'avez redressée en 2017. En effet, les équilibres financiers que nous retrouvons en 2017 sont à peu près équivalents à ceux que l'on retrouve avant 2014. Pendant ces 3 années, que s'est-il passé ? Outre le fait que vous étiez en effet en négatif dans le bilan de fonctionnement... »

Intervention hors micro.

M. BUCHET : « Non, l'exécution de 2014 était largement au-delà. »

Intervention hors micro.

M. BUCHET : « La première réponse que vous apportez est de dire que vous avez redressé les finances de la Commune ; c'est vrai. »

M. le Maire : « Merci de le reconnaître ! »

M. BUCHET : « Mais quand l'on regarde la réalité des moyens utilisés pour pouvoir redresser ces finances, cela concerne quasi totalement la hausse des impôts que vous avez décidée en 2016, qui est historique dans son ampleur, même si bien évidemment, il y a eu des hausses par le passé. Je vous rappelle que pour pouvoir maintenir des équilibres financiers, nous avons une solution qui consistait à chercher de l'argent ailleurs que dans la poche des Fontenaisiens. Le chèque du CEA en était un exemple, de même que les subventions que nous cherchions systématiquement, même si cela est peut-être parfois plus difficile en ce moment. Mais nous obtenions des résultats, parce que nous cherchions de l'argent en dehors de la poche des Fontenaisiens. Il est toujours facile de rétablir une situation financière en augmentant considérablement les impôts, et c'est ce que vous avez fait. Certes, c'est rétabli, mais on le voit bien dans l'évolution du tableau de la page 6, "impôts et taxes". Je sais qu'il y a des restructurations, qu'il y a des changements d'assiettes, etc., mais en 2014, c'était 15 millions d'euros, alors qu'en 2017, c'est 25 millions d'euros, même s'il n'y a pas que la taxe d'habitation et la taxe foncière, nous sommes d'accord. »

M. le Maire : « Attendez, M. BUCHET, il ne faut pas dire n'importe quoi non plus. »

M. BUCHET : « Nous sommes d'accord, nous sommes d'accord. »

M. le Maire : « Globalement, l'augmentation des impôts représente 1,7 million d'euros de produits pour la Commune, et là vous parlez des 5 millions qui se sont mis à transiter par notre budget du fait des réformes territoriales, il ne faut pas tout mélanger ! »

M. BUCHET : « Je sais, c'est pour cela que j'ai dit qu'il y a d'autres transferts. Aujourd'hui, nous pouvons constater, comme Gilles l'a rappelé tout à l'heure, que nous avons actuellement un niveau d'impôts qui n'avait jamais été atteint à Fontenay-aux-Roses. »

M. le Maire : « Et on n'a jamais été aussi proche de la fin de ce Conseil, M. BUCHET ; avec des remarques comme cela, c'est un peu facile. »

M. BUCHET : « Si vous voulez quand même me laisser terminer... Nous dépensions moins que dans les villes voisines équivalentes... (*Brouhaha*) En fonctionnement, nous dépensions moins, et je constate qu'aujourd'hui, nous n'avons jamais autant dépensé, toujours en fonctionnement, vous ne pouvez pas le contredire ; ce n'est pas une stagnation, si vous regardez sur la période 2014-2017, en dépenses de gestion courante, nous sommes à 5 % de plus, et non pas à une maîtrise. Sur les recettes de fonctionnement, je ne reviens pas sur la hausse des impôts qui permet cet équilibre financier, j'ajouterai simplement, et on le voit sur les produits de gestion courante, les conséquences des hausses des tarifs. Nous souhaitons, à travers le fameux chèque du CEA, non seulement, comme vous l'avez fait, diminuer le recours à l'emprunt et désendetter la Ville, mais aussi réaliser deux autres volets. Il s'agissait, d'une part, de diminuer les tarifs, et notamment ceux de la cantine, que vous avez ré-augmentés juste après votre arrivée, et d'autre part, de diminuer également, dans une certaine mesure, les niveaux des taxes d'habitation des habitants.

Sur l'investissement, là encore, que s'est-il passé ? Pendant 3 ans, nous avons vu une baisse de l'investissement, et nous retrouvons aujourd'hui, au bout de 3 ans – et je vous en félicite, je vous en félicite ; il faut le reconnaître – un niveau d'investissement égal, ou à peu près du même ordre, que celui qui prévalait avant 2014. Mais, et c'est ce que j'ai critiqué pendant ces 3 années, ce sont 3 ans qui sont un peu perdus ; sans entrer dans le contenu des choix d'investissement – ce qui est encore un autre sujet, parce que le choix de la place de l'Église, avec le coût que ça a eu pour la Commune, c'est encore autre chose – globalement, l'investissement en 2017 – et je vous en félicite, je vous en félicite – est à peu près du même acabit que l'année qui précédait l'année 2014.

J'ai quand même calculé, sur la période, parce qu'on met beaucoup de choses sur le dos de la baisse des dotations ; on a eu cette discussion à plusieurs reprises. Quand bien même les impôts auraient augmenté à hauteur de la baisse de la DGF, j'ai calculé qu'à peu près, sur chaque famille fontenaisienne, ce sont 1 000 euros de trop que vous avez imposés depuis 2016 ; 1 000 euros de trop. C'est à peu près

l'équivalent, d'ailleurs, de l'endettement par habitant. Mais ce sont 1 000 euros de trop que vous avez imposés, et que vous auriez dû ne pas imposer, quand bien même vous auriez compensé les baisses de la DGF par l'augmentation de la fiscalité.

Je suggérerai donc, pour l'année prochaine, si M. DURAND et M. VASTEL en sont d'accord, que l'on mette les tableaux d'avant 2014, pour que l'on puisse avoir une perspective, peut-être sur 10 ans, 2008-2018, c'est-à-dire sur une période suffisamment longue pour voir comment vous vous situez. Mais c'est vrai que vous avez redressé la barre, grâce à l'augmentation considérable des impôts. »

M. le Maire : « M. BUCHET, moi, je vous dirai très gentiment que le débat que nous avons, mérite mieux que des arguments de comptoir. Dire « on n'a jamais autant dépensé que maintenant », oui, c'est vrai, mais vous n'avez jamais autant dépensé non plus pour acheter votre baguette, M. BUCHET. On sait très bien que le problème est de freiner l'augmentation des dépenses, non de les faire baisser ; ce que vous dites est vrai pour les 50 dernières années. En 2010, on n'avait jamais autant dépensé, avant 2010, pour le budget de la Commune ; et on n'a jamais été aussi près de la fin de ce Conseil, etc., on peut trouver un certain nombre d'aphorismes du même genre qui n'ont pas beaucoup de sens.

Globalement, la situation a été quand même auditée par deux entités différentes, un cabinet privé indépendant et le Trésorier-payeur général. Ils ont constaté la même chose : compte tenu de l'augmentation totalement incontrôlée de la masse salariale, après le transfert de personnel à Sud de Seine qui avait eu lieu en 2011, il y avait un effet ciseaux entre les dépenses de fonctionnement et les ressources de la Commune, qui était quasiment inévitable. Cela se voit, d'ailleurs, puisque l'autofinancement de la Commune avait commencé à diminuer, à s'effondrer, bien avant que nous n'arrivions ; les deux années qui précèdent, l'autofinancement de la Commune s'est réduit de plus d'un million d'euros entre 2012 et 2013. En 2013, vous l'avez affiché à 2 millions en maquillant les chiffres, puisque vous avez vendu deux pavillons, l'un rue de Soubise, l'autre avenue Lombart, pour 1 200 000 euros, ce que vous avez passé en autofinancement. C'est bien pour cela que le cabinet MAZARS, comme d'ailleurs... »

Intervention hors micro, qui perdure pendant le début de l'intervention suivante.

M. le Maire : « Mais si, ils l'ont même exposé ici, écoutez, Monsieur... comme d'ailleurs... mais il y avait ces chiffres, les chiffres sont très clairs, ils considéraient qu'il y avait un effondrement... écoutez, nous vous avons laissé parler, s'il vous plaît, les chiffres du cabinet MAZARS, comme ceux du Trésorier-payeur, montrent bien que l'autofinancement de la Ville, en 2013, s'était déjà effondré à 800 000 euros, et donc, la courbe a une inertie, bien évidemment, dans les dépenses communales, surtout quand 70 % du budget sont composés par la masse salariale. Quand nous sommes arrivés, nous avons mis en place un certain nombre de mesures. Je suis heureux de voir que, finalement, vous attribuez ce délai non pas à l'inertie un peu nécessaire pour redresser les comptes, mais à la courbe d'apprentissage. Si je vous en crois, il ne faut donc pas changer trop souvent d'équipe, car une fois que l'on a fait la courbe d'apprentissage, on devient performant. Je vous remercie de me dire qu'aujourd'hui, nous sommes performants, donc il ne faut surtout pas changer puisque finalement, je crois que les Fontenaisiens ont intérêt à nous garder. Je vous remercie de cette démonstration que je n'aurais pas osé faire, M. BUCHET. »

Intervention hors micro.

M. le Maire : « Non, non, globalement, c'est vrai que l'investissement a progressé, c'est vrai que nous avons fait des économies ; vous essayez de créer un objet politique en expliquant que les 9,5 millions d'euros du CEA auraient permis à la Ville de vivre pendant des siècles et des siècles en dépensant tout l'argent qu'elle voulait. 1,7 million d'euros d'augmentation d'impôts, je suis désolé, mais cela a compensé partiellement, et seulement partiellement, l'amputation des dotations, et concernant les 9,5 millions d'euros, l'on voit bien qu'au regard des masses d'investissements que l'on fait chaque année, il suffit de lire les deux chiffres ; l'investissement de 2013, que vous considérez comme exceptionnel, était de 8,4 millions d'euros réalisés, cette année, nous allons atteindre 8,7 millions d'euros. L'on voit bien que si l'on paie ces travaux avec l'argent du chèque CEA, on ne peut pas dépenser l'argent, et le garder en même temps !

Même s'il y a un certain nombre de rentrées périphériques, comme certaines subventions par exemple, l'on voit bien que, si on n'emprunte pas pour payer les travaux pendant deux années, on a dépensé le chèque du CEA. C'est comme ça, en ordre de grandeur ; après, on peut aussi dire qu'il y a un million d'euros de baisses de tarifs que vous avez décidées, parce que, 400 000 euros, 2 ans de suite, auxquels on ajoute 150 000 euros de dotation au CCAS, ça fait 950 000 euros, que vous aviez vous-mêmes décidés sur le fonctionnement, avant que nous arrivions, et que nous n'avons pas modifiés en 2014 pour

le deuxième budget. On sait où est l'argent, donc il faut arrêter de vouloir créer de la confusion, de la peur...

Globalement, les ratios sont effectivement assez sains, ils se sont améliorés assez sensiblement, notre budget est bon, vous le reconnaissez vous-même d'ailleurs plus ou moins, puisque vous avez du mal à dire le contraire, et nous allons continuer à essayer de progresser dans cette voie et de continuer à améliorer notre résultat.

M. FAYE va faire son intervention, puis nous passerons au vote, si vous le voulez bien. »

M. FAYE : « Merci, M. le Maire. Le Compte Administratif, d'abord, permet de voir le bilan de l'année écoulée, et il doit permettre la plus grande transparence possible. Il est bien évident que donner à des élus 600 pages à lire en 5 jours, ce n'est pas forcément l'idéal ; je ne parle même pas de ceux qui ne sont pas très familiers avec la comptabilité des collectivités. Même ceux qui veulent s'y plonger ne sont pas trop aidés, parce qu'il y a, comme M. MERGY l'a rappelé, des articles où figurent des lignes à 300 000 euros où il est marqué "divers" ; rien que dans les charges générales, il y a plus de 15 % de choses diverses. Il est bien évident que, pour faire une analyse fine à côté, on me parlera de 200 ou 300 euros. Rien que ce type d'écritures enlève toute possibilité d'analyse fine, en particulier – et je rejoins mon collègue Jean-Jacques FREDOUILLE – sur les économies d'énergie et de fluides. Avec de tels paquets, ce n'est pas possible. J'ai demandé en Commission à avoir une analyse plus fine ; le moins que l'on puisse dire, c'est que je n'ai pas été accueilli à bras ouverts sur cette demande. C'est la première chose.

Autre chose, dans ce Compte Administratif, il y a des manques. Déjà, on n'indique pas les agents non titulaires en fonction au 31 décembre, il y en a un paquet ; c'est la page 174, elle est vide ; or, il y a beaucoup d'agents non titulaires en fonction à Fontenay ; la page n'est pas remplie.

Il y a aussi, *a priori*, mais Monsieur me donnera l'explication, des non-cohérences entre le CA et le DOB. Dans le DOB, page 40, on me dit nombre d'ETP, pour le personnel, au total, en 2017, 502,5 ; je prends le CA, c'est 472, 30 agents de moins ! »

M. le Maire : « Mais ce n'est pas la même année ! »

M. FAYE : « La même année, je précise ! »

M. le Maire : « Mais non, le CA et le DOB ne concernent pas la même année budgétaire, M. FAYE. »

M. FAYE : « Si vous voulez, l'année d'avant, c'était 500,4. »

M. le Maire : « Vous comprenez ce que je veux dire ? »

M. FAYE : « 500,4, il y en a deux d'écart. »

M. le Maire : « Oui, mais l'année d'avant, c'était l'autre année. »

M. FAYE : « Dans le CA, en 2016, c'était 450, l'écart est très important. Ce serait donc bien que l'on ait des choses à peu près cohérentes. »

M. le Maire : « Mais c'est très cohérent. »

M. FAYE : « Il n'y a pas d'explication, j'ai bien cherché.

Ensuite, on parle beaucoup de chiffres, de quantités, vous avez fait tant de millions, c'est très bien, etc. Mais il y a un autre point, qui est celui de la qualité de ce que l'on fait. On peut très bien dépenser plein d'argent, mais, je dirais presque, jeter de l'argent en l'air ! Comme on dit dans le PIB, même si on démolit, c'est bon pour le PIB, ce n'est pas grave, démolir ou construire, on double ! Je vais prendre un exemple d'actualité tout bête : on nous explique, à une réunion, que l'on va aménager la place de Gaulle en face du vétérinaire qu'il y a actuellement, et, un an ou deux après, on va faire un immeuble. Or, le seul accès possible est ce même endroit. Ce n'est pas grave, le promoteur sera obligé de raser tous les arbres, de démolir tout cela, et on replantera. Est-ce de l'argent productif ? C'est seulement un exemple que je prends. Il en va de même pour le personnel : si on a un personnel qui ne travaille pas, on le compte en personnel, mais ce n'est pas forcément l'idéal. Je pense donc qu'il faut absolument articuler la quantité et la qualité.

Un autre point me paraît un peu surprenant. J'ai entendu l'ancien Maire et le nouveau échanger : le nouveau dire que l'ancien a augmenté la taxe de 20 % dans son dernier mandat ; l'ancien répondre, et c'est bien normal, que le nouveau a augmenté à 15 % — Je précise qu'en plus les bases d'imposition augmentent chaque année, parfois plus que l'inflation et les salaires ce qui participe aussi à l'augmentation des impôts communaux. Mais, une chose est assez inquiétante : à chaque mandature, est-on obligé, pour tenir, d'augmenter les impôts locaux, *grosso modo*, de 15 %, en plus de l'inflation ? À un moment, les gens ne pourront plus tenir ! Or, cela a été fait avant, c'est fait à nouveau. À un moment, il faudra dire stop ! *A priori*, les salaires des gens stagnent, et même, régressent, pour plupart d'entre eux. »

Intervention hors micro.

M. FAYE : « Je ne vous ai pas interrompu. »

Intervention hors micro et brouhaha.

M. FAYE : « En revanche, il faut aussi être réaliste ; je maintiens que les tarifs, à Fontenay, sont parmi les plus bas du Territoire. Je l'avais dit en 2014, En 2013 je n'avais pas voté la baisse de 30% des tarifs de cantine car cette mesure était démagogique. Plusieurs de vos adjoints actuels avaient eux voté cette mesure démagogique.

M. MERGY : *Intervention hors micro.*

M. FAYE : « Merci, M. MERGY, de me le rappeler. Je pense qu'il ne faut pas tomber dans la démagogie. »

M. MERGY : *Intervention hors micro.*

M. FAYE : « Je ne suis pas d'accord, je ne suis pas d'accord, c'est tout, voilà.

Autre point, il faudrait, à chaque fois que l'on fait un investissement, voir son efficacité sociale, économique et pour la Ville, en particulier pour la qualité de vie des Fontenaisiens. J'ai apprécié aussi que, pour une fois – il a failli y revenir à la fin – M. DURAND n'a pas fait son hymne à la progression, à la densification, qui consiste à dire qu'il faut ajouter 1 000, 2 000, 3 000, 4 000 personnes. C'est vrai que Châtillon, ville record des Hauts-de-Seine, avec 14 % de population de plus en 5 ans, est aussi la ville record de l'endettement, qui est à plus de 3 000 euros par habitant. »

Intervention hors micro.

M. FAYE : « Je parle bien de Châtillon, qui est une ville beaucoup plus voisine de Fontenay que Sceaux – où, entre parenthèses, la population a diminué. Les milieux socioculturels CSP+ à Sceaux sont beaucoup plus nombreux à Sceaux qu'à Fontenay-aux-Roses, si vous voulez le savoir, M. DURAND, ils peuvent se permettre des choses que la Ville de Fontenay ne peut peut-être pas se permettre.

Un autre point, dont Gilles MERGY a parlé, et je partage son avis, concerne les études sur les risques. Il faut bien savoir que la Ville, actuellement, garantit 149 millions d'euros. »

M. DURAND : « On va en parler tout à l'heure, on l'a dit. »

M. FAYE : « Écoutez, je ne vous ai pas coupé, M. DURAND, alors soyez correct, merci !

Ces garanties concernent, pour la plupart, des sociétés HLM, qui ont quand même été fragilisées récemment par les mesures gouvernementales. Qui dit garantie, dit existence d'un risque ; s'il n'y avait pas de risque, on n'aurait pas besoin de garantie. Il faut savoir qu'on a des garanties jusqu'en 2062 ; je ne serai pas là pour voir comment cela se terminera, mais actuellement, la Ville a quand même jusqu'à 47 ans, j'ai vérifié. (*Brouhaha*)

Il faut peut-être arrêter de garantir en fermant les yeux, et, je précise bien, l'argument classique selon lequel la Ville peut choisir ses locataires va peu à peu s'estomper, parce que l'État reprend de plus en plus en main le logement social ; maintenant, les gens ont un numéro unique pour la Région, et donc, dans quelques années, cet avantage, qui était parfois un peu détourné, disparaîtra. Je pense que les villes n'ont pas vocation à prendre des risques qui pèsent très très lourd. Mais peut-être l'État pourra-t-il garantir le logement social, et non plus les villes. Merci.

Donc, si vous voulez... »

M. le Maire : « C'est bon, on peut y aller ? »

M. FAYE : « J'attends qu'on me... »

M. le Maire : « Vous avez terminé, ou vous voulez conduire un débat particulier avec l'opposition d'en face ? On peut vous mettre à disposition une salle. »

M. FAYE : « Je termine. M. le Maire... »

M. le Maire : « Allez-y, je vous en prie. »

M. FAYE : « ... vous ne faites ni mieux, ni pire que l'équipe précédente ; simplement, vous avez des objectifs différents, mais les finances ne sont ni plus, ni moins ; chacun a augmenté de 15 % ses impôts pour pouvoir faire ce qu'il voulait. Merci, M. le Maire. »

M. le Maire : « Très bien. Donc, M. FAYE, quelques mots de réponse, je ne peux pas m'en empêcher, on va me le reprocher, encore.

D'abord, la forme de la présentation du budget ne nous est pas propre ; elle est imposée par la M14, et si vous avez des difficultés pour savoir ce qu'il y a dans chacune des cases, M. FAYE, depuis 25 ans que vous êtes au Conseil, vous devriez savoir que, sur le site du Ministère des Finances, il y a, en général, un certain nombre de guides, qui permettent d'assez bien savoir à quoi correspond chacune des lignes. Je vous conseille d'en faire le téléchargement, c'est gratuit, en plus ! Il vous suffira de regarder, les lignes ont une numérotation, M. FAYE, cela ne vous a pas échappé. »

M. MERGY : *Intervention hors micro.*

M. le Maire : « Deuxièmement, M. FAYE, je ne vois pas ce que ça vient faire là, d'ailleurs, franchement, vous n'avez pas été très attentif l'autre soir, il n'a jamais été question de raser tous les arbres de la place de Gaulle. Je ne sais pas, vous nous parlez de ça, tout à coup ; ce doit être une remontée, probablement, du début de vos oppositions en 1989 : nous n'avons pas prévu de raser tous les arbres de la place de Gaulle, je n'ai pas compris.

Vous expliquez que l'on augmente les impôts à chaque mandature, de 15 %. M. BUCHET n'a même pas réussi à le faire de 15 % en une mandature ; simplement, on ne baisse pas les dotations des villes de plus de 15 % de leur volume – oui, c'est la soirée des cadeaux – donc, on ne baisse pas les dotations des villes françaises de plus de 15 % de leur budget de fonctionnement tous les jours ! C'est quand même une amputation qui n'a jamais eu d'équivalent dans l'histoire de France ! Je vous rappelle qu'il y a eu des manifestations de Maires, qu'un certain nombre de villes ont eu d'énormes difficultés financières, que de très nombreux projets d'investissement ont dû être annulés à cause de cette politique ; globalement, c'était une situation exceptionnelle. D'ailleurs, j'en veux pour preuve que vous étiez dans la majorité à cette époque – du moins ai-je cru le constater – et que vous avez voté pour cette augmentation d'impôts ; vous avez donc partagé la légitimité de cette augmentation qui, encore une fois, n'a compensé que très partiellement l'amputation des dotations.

Je vous rappelle quand même qu'à Fontenay-aux-Roses, on a eu double peine, puisqu'on a eu, en plus, une sortie de la Politique de la Ville en 2014, qui a privé la Ville de près d'un demi-million d'euros de subventions diverses et de prises en charge d'un certain nombre de postes, notamment dans les quartiers, dans les écoles, etc. Il a donc fallu faire face ; écoutez, nous, on a fait face.

Alors moi je veux bien, chacun fait son marché dans les villes voisines pour trouver des villes, des arguments plus ou moins adaptés à ses démonstrations, mais nous, excusez-nous, on fait la politique de Fontenay-aux-Roses, voilà. Je crois qu'on ne peut pas faire des simplifications particulières, M. FAYE, figurez-vous ; l'autre jour, vous prenez Clamart en exemple pour je ne sais plus quoi, or, Clamart est en train de construire 4 000 logements à l'entrée de Fontenay ; je n'ai pas l'impression qu'aujourd'hui, on ait prévu de construire 4 000 logements à Fontenay. Quant à Châtillon, ils ont bétonné, mais il y a des effets de seuils qui font qu'ils sont en grande difficulté dans leurs écoles, tout le monde le sait, et le projet de Châtillon n'est pas celui de Fontenay, c'est tout simple. Nous vivons à Fontenay, et Fontenay n'a pas vocation à devenir une grosse ville, Fontenay a simplement perdu des habitants.

Quand le budget de fonctionnement était, il y a 10 ans, "n", l'on sait très bien qu'aujourd'hui, il faut probablement que l'on satisfasse aux obligations de l'État pour remettre un petit peu de souplesse dans l'exécution budgétaire ; tout cela, avec beaucoup de mesure et de sérénité et, surtout, de rigueur. C'est

très simple et, globalement, rassurez-vous, les résultats sont plutôt bons. La preuve en est que les tarifs n'augmentent pas de façon significative ; il n'y a pas de rattrapage sur les tarifs, et pourtant, on est d'accord, ils font partie des plus bas du département. Quant aux taux d'imposition, même si nous avons dû les augmenter à notre corps défendant, ils restent quand même dans une petite moyenne du département, avec un produit, pour les taxes foncière et d'habitation, qui demeure l'un des plus faibles du Territoire. Nous sommes aujourd'hui dans une situation qui est plutôt favorable aux Fontenaisiens, que nous essayons et que nous allons réussir à préserver jusqu'à la fin du mandat. Moi, personnellement, je m'en félicite.

Je vous propose de passer au vote du Compte Administratif 2017. Je vais passer la présidence de séance à mon voisin de gauche, Christian BIGRET, qui va procéder au vote, car je suis censé sortir pendant l'exécution de ce dernier. À tout à l'heure. »

M. le Maire quitte la pièce, M. BIGRET assurant la présidence de la séance.

M. BIGRET : « Nous pouvons procéder au vote du Compte Administratif 2017.

Concernant les dépenses de fonctionnement, le chapitre 011, charges à caractère général. »

M. BUCHET : « Pour simplifier le vote, nous voterons – moi, pour le groupe socialiste – contre chaque chapitre, puisque cela reflète l'exécution du budget que nous contestons. »

Mme. C. MARAZANO : « De même pour nous. »

M. DURAND : « Gilles, es-tu d'accord pour faire un vote global ? Christian ? »

M. BIGRET : « M. FAYE ? »

Mme BOURDET : « J'ai écouté attentivement. D'abord, je remarque, moi qui suis sensible à la parité, que toutes ces questions de finances n'ont été traitées que par des messieurs, alors je vais amener mon petit grain féminin, si vous me permettez. Je pense que... »

Intervention hors micro.

Mme BOURDET : « Oui, tout à fait, excusez-moi, et je vous en remercie, vous avez sauvé l'honneur des dames ! Ce que je voudrais dire surtout que, bien entendu, ligne par ligne, il y en a que l'on trouve intéressantes, il y en a que l'on trouve négatives, on peut tout à fait effectivement discuter ligne par ligne et y passer beaucoup de temps. Vous avez remarqué fort justement, M. MERGY, tout à l'heure, que la population n'est ni suffisamment formée, ni certainement suffisamment motivée par ce genre de débats. Je suis tout à fait persuadée que le désintérêt manifeste de beaucoup de nos concitoyens vis-à-vis de la politique, y compris vis-à-vis des Conseils Municipaux, est qu'ils savent très bien que tout a été tranché avant, qu'il est de bonne guerre qu'une équipe fasse valoir son bilan positif et l'autre aussi... »

M. BIGRET : « Mme BOURDET, nous sommes au vote, le débat est terminé. »

Mme BOURDET : « Permettez-moi d'aller jusqu'au bout ; nous pouvons donc voter pas à pas, mais je pense qu'il est plus simple de voter le global parce que, pas à pas, il faudrait, à chaque ligne, donner une explication ; je ne voterais pas la même chose à chaque ligne. Nous proposons de voter globalement et, globalement, de nous abstenir. Voilà ! »

M. BIGRET : « Êtes-vous tous d'accord pour un vote global ?

En ce qui concerne le Compte Administratif 2017, qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. »

Après que le Maire est sorti,

Le Conseil municipal, à la majorité absolue, approuve par chapitre, les réalisations et restes à réaliser de crédits suivants du Compte Administratif 2017 :

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a	36 005 231.45	g	38 202 465.79
	Section d'investissement	b	8 848 603.33	h	4 999 258.49
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c		i	7 113 362.55
	Report en section d'investissement (001)	d	2 090 744.21	j	
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		=a+b+c+d	46 944 578.99	=g+h+i+j	50 315 086.83
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	e		k	
	Section d'investissement	f	4 868 486.72	l	8 035 293.03
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f	4 868 486.72	=k+l	8 035 293.03
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=a+c+e	36 005 231.45	=g+i+k	45 315 828.34
	Section d'investissement	=b+d+f	15 807 834.26	=h+j+l	13 034 551.52
	TOTAL CUMULE	=a+b+c+d+e+f	51 813 065.71	=g+h+i+j+k+l	58 350 379.86

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	VOTES
011 – Charges à caractère général	Majorité absolue , pour 22, contre 5, abstention 8
012 – Charges de personnel et frais assimilés	Majorité absolue , pour 22, contre 5, abstention 8
014 - Atténuation de produit	Majorité absolue , pour 22, contre 5, abstention 8
65 – Autres charges de gestion courante	Majorité absolue , pour 22, contre 5, abstention 8
66 – Charges financières	Majorité absolue , pour 22, contre 5, abstention 8
67 – Charges exceptionnelles	Majorité absolue , pour 22, contre 5, abstention 8
023 – Virement à la section d'investissement	Majorité absolue , pour 22, contre 5, abstention 8
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	Majorité absolue , pour 22, contre 5, abstention 8

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

013 – Atténuations de charges	Majorité absolue , pour 22, contre 5, abstention 8
70 – Produits des serv. du domaine et ventes diverses	Majorité absolue , pour 22, contre 5, abstention 8
73 – Impôts et taxes	Majorité absolue , pour 22, contre 5, abstention 8
74 – Dotations, subventions et participations	Majorité absolue , pour 22, contre 5, abstention 8
75 – Autres produits de gestion courante	Majorité absolue , pour 22, contre 5, abstention 8
76 – Produits financiers	Majorité absolue , pour 22, contre 5, abstention 8
77 – Produits exceptionnels	Majorité absolue , pour 22, contre 5, abstention 8
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	Majorité absolue , pour 22, contre 5, abstention 8

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

20 – Immobilisations incorporelles (hors opérations)	Majorité absolue, pour 22, contre 5, abstention 8
204 - Subventions d'équipement versées	Majorité absolue, pour 22, contre 5, abstention 8
21 – Immobilisations corporelles (hors opérations)	Majorité absolue, pour 22, contre 5, abstention 8
23 – Immobilisations en cours (hors opérations)	Majorité absolue, pour 22, contre 5, abstention 8
10 – Dotations, fonds divers et réserves	Majorité absolue, pour 22, contre 5, abstention 8
13 – Subventions d'investissement reçues	Majorité absolue, pour 22, contre 5, abstention 8
16 – Emprunts et dettes assimilées	Majorité absolue, pour 22, contre 5, abstention 8
26 – Participation et créances rattachées à des participations	Majorité absolue, pour 22, contre 5, abstention 8
27 – Autres immobilisations financières	Majorité absolue, pour 22, contre 5, abstention 8
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	Majorité absolue, pour 22, contre 5, abstention 8
041 – Opérations patrimoniales	Majorité absolue, pour 22, contre 5, abstention 8

RECETTES D'INVESTISSEMENT

13 – Subventions d'investissement reçues	Majorité absolue, pour 22, contre 5, abstention 8
16 – Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	Majorité absolue, pour 22, contre 5, abstention 8
23 – Immobilisations en cours (hors opérations)	Majorité absolue, pour 22, contre 5, abstention 8
10 – Dotations, fonds divers et réserves	Majorité absolue, pour 22, contre 5, abstention 8
165 – Dépôts et cautionnement reçus	Majorité absolue, pour 22, contre 5, abstention 8
27 – Autres immobilisations financières	Majorité absolue, pour 22, contre 5, abstention 8
021 – Virement de la section de fonctionnement	Majorité absolue, pour 22, contre 5, abstention 8
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	Majorité absolue, pour 22, contre 5, abstention 8
041 – Opérations patrimoniales	Majorité absolue, pour 22, contre 5, abstention 8

[C. MARAZANO, J.-J. FREDOUILLE, F. ZINGER (pouvoir à C. MARAZANO), P. BUCHET, S. CICERONE (pouvoir à P. BUCHET), votent contre.]

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, J.-M. GASSELIN, A. SOMMIER, G. MERGY, D. BEKIARI s'abstiennent.]

M. le Maire reprend la présidence de la séance.

M. le Maire : « Très bien. Merci de ce vote. Nous allons poursuivre l'ordre du jour. »

2 – Approbation du compte de gestion 2017 de la Ville

M. le Maire : « La parole est à M. DURAND. »

M. DURAND : « Merci. J'ai demandé que vous soit présenté ici le bilan de la Ville. Je pense que c'est la première fois. Pour ceux qui n'auraient jamais vu de bilan, que vous soyez une société internationale, un club de joueurs de pétanque ou une ville, le bilan a la même présentation. Vous avez, à gauche, l'actif – c'est ce que la Ville possède ; à droite, le passif – c'est l'origine des ressources, ce que la Ville doit, en imaginant même qu'elle doive son propre capital. La deuxième grande règle de traitement est la suivante : ce qui est rigide, fixe, permanent, figure en haut ; plus c'est liquide et variable, plus c'est en bas. C'est une règle comptable.

Je pense qu'il faut avoir une présentation un peu didactique, pour que vous compreniez de quoi on parle et, comme nous allons voter l'affectation des comptes, ce à quoi cela correspond.

J'ai mis en vert, à gauche, l'exemple d'un jeune couple qui aurait 20 000 euros de capital, d'économies, depuis le début de la vie commune. Ils empruntent 400 000 euros à long terme. Cela donne des capitaux permanents de 420 000 euros, composés des 20 000 euros économisés, qui sont un peu leur capital, et des 400 000 euros empruntés. Ils achètent pour 415 000 euros ; il leur reste, en fonds de roulement, 5 000 euros, correspondant à l'écart entre 420 000 et 415 000. Comme il leur faut, pour vivre, environ 2 000 euros par mois, cela leur laisse, en trésorerie disponible, environ 3 000 euros. En clair, nous avons tous fait ce calcul en achetant un appartement : on prend ce que l'on a en économies, on ajoute l'emprunt,

ce qui donne nos capitaux permanents. On enlève le prix de l'appartement, on regarde ce qui reste pour voir si ça passe. Quand on achète une voiture ou un appartement, on fait tous un calcul similaire ; je pense que vous l'avez en tête.

C'est exactement la même chose pour la Ville. Elle a un capital et des fonds propres, ainsi qu'un endettement ; cela donne ses capitaux permanents. Ensuite, elle investit, ce qui lui donne un fonds de roulement. Elle a aussi des besoins, en fonds de roulement, qui correspondent à l'écart entre les créances qu'elle a sur les clients et les dettes qu'elle a auprès des fournisseurs. Par écart, cela donne sa trésorerie. »

M. le Maire : « Très bien. On passe au vote ? »

M. DURAND : « Attends, si tu permets. Il y a un point significatif important. Quand vous regardez, à la fin de 2011, la trésorerie était d'un million d'euros. Cela signifie qu'il restait, avant ce fameux chèque CEA, 10 jours de trésorerie, par rapport aux dépenses, qui sont de 3 millions d'euros par mois. Le chèque CEA était très bienvenu : merci, il a sauvé la chose ! En 2012, cela donne une trésorerie de 12 millions d'euros ; en 2014, elle est de 6 millions d'euros, et l'on voit bien là la consommation du chèque CEA.

Je m'arrête là, mais avant d'aller plus loin, je voulais que vous ayez tous vu un bilan et comment cela fonctionne.

Ce qu'il faut voter à présent, c'est qu'il y a une concordance totale entre la comptabilité telle qu'elle est tenue par la Ville et telle qu'elle est tenue par la Trésorière à Sceaux. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci, Jean-Michel, de cet exposé très didactique. Je vous propose de voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien, merci. Les abstentions sont notées. Abstention, c'est-à-dire que vous avez un doute sur le fait que cela soit conforme ? J'ai du mal à suivre, mais ce n'est pas grave ! Je ne dois pas tout comprendre. »

M. BUCHET : « La présentation de M. DURAND m'a presque convaincu de voter contre, mais bon. »
(Réactions)

M. DURAND : « Ce n'est pas très gentil, parce qu'honnêtement, j'ai fait un effort, même s'il n'est peut-être pas satisfaisant. »

M. le Maire : « Je ne suis pas certain que M. BUCHET soit là pour être gentil, en fait ! Je n'en ai pas une certitude absolue, pour tout dire ! » (Rires)

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, approuve le compte de gestion de Mme la Trésorière Municipale pour l'exercice 2017, qui présente des résultats concordant avec ceux du Compte Administratif 2017 de la ville, présenté par l'Ordonnateur.

[C. MARAZANO, A. SOMMIER, F. ZINGER (pouvoir à C. MARAZANO), P. BUCHET, S. CICERONE (pouvoir à P. BUCHET), G. MERGY, s'abstiennent].

3 – Bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Ville au cours de l'année 2017

M. le Maire : « Il n'y a eu ni cession ni acquisition en 2017. Je vous demande donc de bien vouloir en prendre acte. Pas d'objection ? Je vous remercie. »

Le Conseil Municipal **prend acte de** la communication, conformément aux dispositions législatives de l'État relatives aux cessions et acquisitions opérées sur le territoire de la Commune par celle-ci pour l'année 2017.

Ce bilan sera annexé au Compte Administratif 2017.

4 – Affectation du résultat de l'exercice 2017 de la Ville

M. le Maire : « La parole est à M. DURAND. »

M. DURAND : « Comme vous avez vu, par mon essai didactique pas nécessairement très performant, qu'il y a des fonds propres, de l'endettement, des finalités distinctes, nous allons maintenant ranger les différents résultats dans les bons comptes ou, si vous voulez un vocabulaire plus simple, dans les bons tiroirs.

Le Compte Administratif 2017 présente un excédent de fonctionnement cumulé de 9 310 000 euros. Quand je dis cumulé, c'est avec celui des années précédentes. Le solde d'exécution d'investissement est déficitaire de 5,9 millions d'euros, ce chiffre prenant également en compte les années précédentes, hors le reste à réaliser. Cela crée un besoin de financement de la section d'investissement de 2,7 millions d'euros.

Il est proposé en conséquence d'affecter l'excédent de fonctionnement en 2017, à hauteur de 2,7 millions d'euros, au compte "excédent de fonctionnement capitalisé", de reporter le solde, soit 6,5 millions d'euros, au compte 002 "résultat de fonctionnement reporté", et de reporter le résultat en investissement, qui est de - 5,9 millions d'euros, au compte 001 "résultat d'investissement reporté". Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « C'est ce que nous allons faire, bien sûr. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2017 (9 310 596,89 euros), à hauteur de 2 773 282,74 euros, au compte 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé", de reporter le solde, soit 6 537 314,15 euros, au compte 002 "Résultat de fonctionnement reporté", ainsi que le report du résultat en investissement de - 5 940 089,05 euros au compte 001 "Résultat d'investissement reporté".

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, J.-M. GASSELIN, C. MARAZANO, A. SOMMIER, J.-J. FREDOUILLE, F. ZINGER (pouvoir à C. MARAZANO), P. BUCHET, S. CICERONE (pouvoir à P. BUCHET), G. MERGY, D. BEKIARI, s'abstiennent.]

5 – Vote des taux de fiscalité pour 2018

M. le Maire : « La parole est à M. DURAND. »

M. DURAND : « Je vais le faire très rapidement. Compte tenu du fait que nous pensons maintenir la politique financière – et même, la politique tout court – de cette Ville, nous vous proposons de maintenir en 2018 les taux connus par la Ville en 2017 : taxe d'habitation, 21,3 % ; taxe sur le foncier bâti : 17,5 % ; taxe sur le foncier non bâti : 17,10 %. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Très bien. Je vous propose d'en délibérer. Il y a des interventions. M. BUCHET. »

M. BUCHET : « Sans reprendre la discussion, nous considérons que vous avez largement augmenté les impôts, au-delà de ce qui était normal par rapport à la situation de la Ville. Nous voterons donc contre. »

M. le Maire : « Très bien. M. MERGY, dans le même esprit ? »

M. MERGY : « Oui, même explication de vote : nous considérons que l'augmentation des impôts était probablement nécessaire, mais que vous avez augmenté les impôts de manière beaucoup plus importante que ce qui était nécessaire pour compenser les baisses des dotations de l'État, et que vous l'avez, en plus, fait de manière totalement inéquitable en réduisant fortement l'abattement à la base, ce qui était la mesure la plus inégalitaire dans le choix d'augmentation des impôts. »

M. le Maire : « D'accord. Vous préférez le supplice doux et progressif, c'est cela, tous les 3 ans ? Mme BOURDET, c'est à vous. »

Mme BOURDET : « Le groupe Associatif et Citoyen a un amendement à proposer, que je vais présenter.

Vous avez expliqué les règles de fonctionnement et les règles d'investissement très souvent. Je considère que les réductions de personnel, notamment dans la partie dont j'étais en charge, ont très souvent mis les personnels en très grande souffrance. Je crois d'ailleurs que cela s'aggrave actuellement. Tout cela, parce

que l'on a fait des économies de fonctionnement, dont ceux qui les ont faites se félicitent, dont ceux qui les observent ne savent pas toujours à quoi elles correspondent. Cela se fait au bénéfice de projets comme celui de la place de Gaulle aujourd'hui, ou d'autres antérieurement ou plus tard, alors qu'il y a une omission dont nous, élus Associatifs et Citoyens, parlons depuis le tout début, c'est la question de la taxe d'aménagement.

La taxe d'aménagement devrait intervenir pour financer des équipements consécutifs à des travaux de type immobilier. Pour cela, il faudrait travailler dans un ordre efficace, par exemple, place de Gaulle, on construit des immeubles, ce qui fait consensus, et pas plus ; puis on refait la place, en fonction des besoins réels, et pas plus. Alors, quel est l'amendement que nous proposons ?

Vous avez tous parlé des contraintes budgétaires, imposées par l'État ; nous sommes bien d'accord. Nous proposons de voter, comme l'ont déjà fait les villes voisines telles que Clamart et Bagneux, une taxe d'aménagement majorée au taux maximum de 20 %, s'appliquant aux zones denses de la ville, UA, UB, UC, URU, de manière à ce que ce soit les promoteurs, et non les Fontenaisiens, qui participent au financement des équipements publics rendus nécessaires par l'installation de nouveaux immeubles et donc, de nouvelles populations.

Il faut savoir que si nous votons aujourd'hui une taxe d'aménagement majorée, elle s'appliquera à partir du 1^{er} janvier 2019 seulement, et qu'il faut donc la voter aujourd'hui.

Voici l'amendement proposé.

« Amendement présenté par les élus du groupe Associatif et Citoyen : Céline Alvaro, Suzanne Bourdet, Michel Faye, Véronique Fontaine-Bordenave, Jean-Marie Gasselín »

Rapport de présentation :

Face aux contraintes sans précédent sur les finances communales (voir le rapport de présentation du projet de délibération), il est proposé de voter, comme l'ont déjà fait les villes voisines, Clamart, Bagneux, une Taxe d'Aménagement Majorée (TAM) au taux maximum de 20% s'appliquant aux zones denses de la Ville : zones UA, UB, UC et URU. Ainsi ce sera les promoteurs et non les fontenaisiens qui payeront, au moins en partie, les équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement de la population due à la densification de la Ville. Cette TAM s'appliquera à partir du 1 janvier 2019, mais son taux doit être voté dès cette année.

D'où l'amendement proposé à cette délibération :

Article 1 : *Sans changement*

Article 2 : De fixer à 20% le taux de la taxe d'aménagement majorée qui s'appliquera à partir du 1 janvier 2019 sur les constructions dans les zones classées UA, UB, UC, URU et URU du Plan Local d'Urbanisme de la Ville.

Article 3 : *Article 2 du projet initial de cette délibération, sans changement. »*

Nous laissons l'article 1 tel qu'il est. Vous avez eu le débat sur le "qui fait quoi" en termes de hausse des impôts, je ne vais pas revenir sur ce point. Une chose qui nous paraît importante, mais qui n'a jamais été dite dans ces débats, est de parler du rôle de la solidarité, comment se partagent et se traitent ces questions d'impôts, mais c'est un sujet qui est beaucoup trop compliqué pour le traiter ce soir, vu l'ampleur des débats.

En revanche, nous proposons un article 2, qui serait de fixer à 20 % le taux de la taxe d'aménagement majorée qui s'appliquera à partir du 1^{er} janvier 2019, sur les constructions dans les zones classées UA, UB, UC, URU du Plan local d'urbanisme de la Ville, sachant que, jusqu'à aujourd'hui, dans nos discussions de majorité initiale, nous n'étions arrivés qu'à atteindre 9 %, là où nous avons envie d'aller jusqu'à 20 %, encore une fois, comme le font les autres villes. On discute beaucoup de la lourdeur des impôts locaux imposés à la population, mais on ne discute pas de l'insuffisance de cette taxe d'aménagement majorée, non imposée aux promoteurs.

Concernant l'article 3, nous proposons qu'il reprenne l'article 2 du projet initial de la délibération. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci, Mme BOURDET. Il y a quelque chose d'assez rigolo, quand même, dans le fait que le groupe Associatif et Citoyen, qui est contre toute forme de construction dans la ville, propose de taxer

les constructions. Je trouve cela assez amusant, parce que c'est d'une grande cohérence, vu que, pour l'instant, nous avons fait zéro logement supplémentaire dans la ville depuis que nous sommes là ; on voit bien, d'ailleurs, que c'est une manne financière qui est presque équivalente à celle des 9,5 millions d'euros de M. BUCHET : il suffit d'aller chercher l'argent ailleurs, c'est tellement facile ! C'est un raccourci un peu rapide, tout comme votre affirmation selon laquelle on aurait réduit les effectifs dans le secteur que vous gérez. D'abord, excusez-moi, mais vous savez très bien que ce secteur est soumis à un certain nombre d'obligations légales en matière de présence du personnel avec les enfants, auxquelles nous satisfaisons très clairement. Après, il y a eu des départs non remplacés, mais quand vous étiez encore dans la majorité, vous ne sembliez pas vous en offusquer, Mme BOURDET ; je suppose donc que vous trouviez que la qualité était toujours là. Bien sûr, vous êtes sortie de la majorité, maintenant, tout à coup, les choses deviennent intolérables, mais c'est quand même de la politique à deux sous, c'est de la politique de grand-papa, Mme BOURDET. Excusez-moi, mais c'est vraiment prendre les Fontenaisiens pour des imbéciles, franchement. Écoutez, incontestablement, c'est comme dans les boîtes de conserve, la situation de notre ville s'est considérablement changée entre le premier tour et le deuxième tour des élections municipales de 2014 où ; tout à coup, les choses sont devenues beaucoup plus difficiles à vivre pour les Fontenaisiens, et il y a un deuxième élément majeur dans l'histoire de Fontenay, qui est la sortie de la majorité du groupe Associatif où, tout à coup, la situation est devenue insupportable dans les crèches, dans les écoles, dans tous les secteurs dont vous vous occupiez jusqu'à présent. C'est merveilleux parce que je suis sûr que les Fontenaisiens seront tout à fait dupes de ce type de variations géographiques qui ne reflètent que vos intérêts politiques.

On n'est pas là pour faire ça, on est là pour décider des taux d'imposition ; une délibération fiscale, comme ça, posée en amendement sur une table, excusez-moi, ce n'est pas sérieux. Ce n'est pas sérieux, parce que vous savez bien que pour les opérations de construction, on a bien du mal, parce que pour l'instant, je vous rappelle qu'il n'y en a eu aucune. Il y en a une qui commence. (*Interventions hors micro*)

On va y venir. Vous savez bien qu'à chaque fois, c'est une opération très complexe. Il faut arrêter de prendre les gens pour des imbéciles ; les choses sont très compliquées. Ce sont des opérations avec de multiples paramètres, des problèmes de maîtrise foncière, des problèmes de construction des projets... On s'en tire généralement par des PUP, ou des équivalents de PUP – pour Projet Urbain Partenarial – que l'on construit éventuellement avec le promoteur, que demain il faudra probablement construire via le Territoire, parce que, dès que cela pourra ressembler de près ou de loin à de l'aménagement, ce ne sera même plus la ville qui pourra le gérer. Tout cela est extrêmement compliqué.

Je trouve que cela mérite mieux que ce type d'affirmation sur un coin de table, où l'on dit que l'on va taxer telle zone ou telle autre, ce n'est pas sérieux, que voulez-vous que je vous dise ! De plus, ce n'est pas l'objet de la délibération ; vous êtes totalement en dehors de l'objet de la délibération. Sur le plan de la légalité, ce serait probablement, à mon avis, irrecevable, puisqu'aujourd'hui, nous votons les taux d'imposition, et non le taux de la taxe d'aménagement ; ce sont deux sujets qui sont, quand même, très sensiblement différents en matière légale. Si vous voulez, on ne peut pas faire ce qu'on veut. Je veux bien que dans le milieu associatif, on puisse décider ce que l'on veut, quand on le veut, en s'affranchissant de toutes les contraintes de temps, d'argent, etc., mais en l'occurrence, dans une Mairie, on ne le peut pas. Cet amendement n'a pas de vocation à être débattu en tant qu'amendement à la délibération sur les taux et, accessoirement, je vais vous dire que chacune des opérations de construction dans cette ville fait l'objet d'une discussion pour essayer de faire financer par le promoteur une partie de l'aménagement public. Ce n'est pas en fixant des taxes à 20 % que l'on fait avancer quoi que ce soit ! Je suis désolé, mais jusqu'à présent, pour toutes les opérations que l'on envisage – encore une fois, on n'en est pas encore à une réalisation – ils vont payer bien plus que la taxe d'aménagement. »

M. DURAND : « On vote ? »

M. le Maire : « Je vous rappelle, M. FAYE, que les 20 % de la taxe d'aménagement s'appliquent à des ratios particuliers, qu'il y a des plafonnements ; même quand vous faites 50 logements, la taxe d'aménagement à 20 % ne rapporte que quelques centaines de milliers d'euros. Ce n'est pas comme cela que ça fonctionne ; on a bien plus d'intérêt à négocier un Projet urbain partenarial avec chacun des promoteurs pour qu'ils payent bien plus que le produit d'une taxe à 20 %. Cette espèce de vision extrêmement simpliste, qui est uniquement de la démagogie, me paraît un peu... Il faut bien que vous existiez politiquement, mais il ne faut pas raconter n'importe quoi aux Fontenaisiens ! Il y a des explications de vote, à ma gauche. »

Intervention hors micro.

M. le Maire : « Écoutez, globalement, je vous ai répondu, on va passer au vote de l'amendement. C'est votre groupe qui dépose un amendement, vous n'allez pas commenter votre amendement cinq fois

pendant une heure, enfin, écoutez ! Mme BOURDET nous a expliqué pourquoi vous déposiez cet amendement, il n'y a pas de débat particulier ! »

Mme FONTAINE-BORDENAVE : « Je voudrais prendre la parole ! »

M. le Maire : « Vous avez donné votre vision des choses, je vous ai donné la mienne, on ne va pas remettre des pièces dans le juke-box ! »

Mme FONTAINE-BORDENAVE : « Mais j'ai le droit de parler ! J'ai le droit de parler ! »

M. BUCHET : « Et moi je voudrais expliquer mon vote ! »

M. le Maire : « Explication de vote de M. BUCHET, s'il vous plaît. Vous avez le droit de parler si je vous donne la parole, en l'occurrence ; c'est la police de l'Assemblée. »

Mme FONTAINE-BORDENAVE : « M. BUCHET, vous permettez ? Je vous introduis ! »

M. le Maire : « Introduisez-vous autant que vous le voulez, mais essayez de ne pas faire de l'obstruction. »

Mme FONTAINE-BORDENAVE : « La leçon d'enfumage étant terminée, cela veut dire que vos collègues des communes voisines font du grand n'importe quoi. »

M. le Maire : « Pardon ? Écoutez, c'est votre problème, c'est votre avis, Mme FONTAINE-BORDENAVE, et je pense que les Fontenaisiens y attachent beaucoup de prix ! »

Mme FONTAINE-BORDENAVE : « Je vous rappelle que nous étions partis de la discussion, avant que vous ne parliez de tout cela, sur la situation des personnels. Donc vous avez bien occupé la parole, vous avez bien noyé le poisson dans l'eau ; vous prenez la parole et vous parlez, vous parlez, vous parlez, et une fois que vous avez parlé X minutes – je laisse le X au calcul du chronomètre – vous nous expliquez que nous n'avons plus à parler, M. VASTEL. »

M. le Maire : « Mme FONTAINE-BORDENAVE, il se trouve, figurez-vous, j'en suis désolé, cela a l'air de vous rendre fort triste aujourd'hui... »

Mme FONTAINE-BORDENAVE : « Non, j'irai sur les blogs pour m'exprimer ! »

M. le Maire : « ... mais, en l'occurrence, il se trouve que je suis le Maire de Fontenay-aux-Roses. »

Mme ALVARO : « L'exclusion ne nous a pas rendu notre liberté d'expression, Monsieur. »

M. le Maire : « Et c'est à ce titre que j'exerce la présidence de l'Assemblée ; je peux même éventuellement demander à la Police municipale de vous expulser. » (*Réactions*)

Mme ALVARO : « Eh bien allez-y ! Allez-y ! Allez-y ! Allez-y ! »

M. le Maire : « Écoutez, si à 4 h 00 du matin, on n'a toujours pas réussi à ce que tout le monde s'exprime de façon harmonieuse et relativement respectueuse, oui, cela pourrait arriver, je ne l'exclus pas, bien que je n'aime pas trop cela. M. BUCHET, c'est à vous. »

M. BUCHET : « On va essayer de mettre un peu de calme. »

Tout d'abord, pour cet amendement, je suis ravi que Mme BOURDET reconnaisse ce que nous, dans l'opposition, nous dénonçons depuis 2014, à savoir, la diminution des moyens, en personnel notamment, mais aussi globalement, pour l'enfant et le petit enfant. C'est le premier point, et je la suis, quand elle le dénonce aujourd'hui.

Sur l'amendement, c'est un sujet que nous avons déjà débattu lorsque cela a été mis en discussion, et notre position était de voter les 20 %, donc bien évidemment, nous voterons pour cet amendement.

Enfin, sur la question – et je comprends votre position ; c'est votre position d'être contre ce changement – sur le principe de l'amendement et sur le droit d'amender un texte, je pense que c'est un droit inaliénable de tout opposant et de tout élu municipal, donc je ne me hasarderai pas, comme vous le faites

facilement, pour remettre en cause ce droit. Je pense qu'il faut le soumettre au vote, que l'on soit en accord ou en désaccord. »

M. le Maire : « Mais je n'ai jamais remis en cause le droit d'amender un texte, c'est dans la loi ; maintenant, on ne peut pas faire des amendements sur tout à propos de n'importe quoi. M. LAFON. »

M. LAFON : « Ce n'est pas la loi, le problème ; le problème, c'est qu'un amendement doit s'appliquer à un texte. Le texte concerne le vote des taux d'imposition ; ça n'a rien à voir ! Le seul vote de cet amendement et son acceptation mettent la délibération à défaut, et donc mettent le Budget en défaut. Je pense, M. FAYE, que vous êtes suffisamment futé pour le savoir. »

M. le Maire : « Très bien, je crois que l'on s'est tout dit. M. FREDOUILLE voulait ajouter quelque chose, il ne s'est pas encore exprimé. »

M. FREDOUILLE : « Premier point, c'est à vous de décider, M. le Maire, si l'amendement est recevable ou pas ; c'est à vous de le décider.

Concernant les 20 % de la taxe d'aménagement, moi, j'y suis favorable ; mais j'estime effectivement que la relation avec le point 5 est compliquée à trouver. Mais c'est à vous de décider. »

M. le Maire : « Merci de cette intervention très constructive, M. FREDOUILLE ! »

M. FREDOUILLE : « En revanche, évidemment, je remarque que, dans le rapport de présentation de l'amendement, "les équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement de la population dû à la densification de la ville", ce qui est rigolo, c'est que "le PLU pourri que nous a pondu M. FAYE" va densifier la ville ! »

M. DURAND : « On vote, maintenant ! »

M. le Maire : « Je pense que cet amendement est inapproprié, mais je prends mesure du fait que le déclarer irrecevable ouvrirait un champ de recours. Il me paraît plus simple de le voter, car je crois pouvoir penser que le vote sera conforme à celui de la majorité. Donc, je pense que nous allons passer au vote de l'amendement, si vous en êtes bien d'accord, et je le déclare recevable même si, encore une fois, il me paraît inapproprié. Je vous propose de voter. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. L'amendement est rejeté. »

Amendement déposé par S. BOURDET, au nom du groupe Associatif et Citoyen :

« Ajouter un article 2 : De fixer à 20 % le taux de la taxe d'aménagement majorée qui s'appliquera à partir du 1^{er} janvier 2019 sur les constructions dans les zones classées UA, UB, UC, URU et URU du Plan Local d'Urbanisme de la Ville. »

Amendement rejeté à la majorité absolue.

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, J.-M. GASSELIN, C. MARAZANO, A. SOMMIER, J.-J. FREDOUILLE, F. ZINGER (pouvoir à C. MARAZANO), P. BUCHET, S. CICERONE (pouvoir à P. BUCHET), G. MERGY, D. BEKIARI, votent pour.]

M. le Maire : « Nous allons passer au vote des taux, si vous en êtes bien d'accord. Je vous propose de passer au vote tel que cela a été décrit par M. DURAND. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Alors, c'est marrant, parce que l'année dernière, c'était les mêmes taux, mais vous aviez voté pour. »

Mme BOURDET : « L'année dernière, vous nous aviez donné certaines explications de délai et, en un an, il ne s'est rien passé, d'où notre impatience aujourd'hui. »

M. le Maire : « Je parle des taux d'imposition que l'on vient de voter, Mme BOURDET : ce sont les mêmes que l'année dernière. »

Mme BOURDET : « Oui, mais nous avons déjà demandé la TAM pour équilibrer, vous l'aviez refusée, en disant qu'il fallait le temps de l'étudier, en nous donnant les mêmes arguments qu'aujourd'hui. C'est pour cette raison qu'aujourd'hui, nous avons voulu que ce soit dit publiquement. »

M. le Maire : « Très bien Mais vous votez contre le rétablissement des taux des taxes d'habitation et foncière. Très bien. Nous allons progresser dans le débat de ce soir, et passer à l'approbation du Budget Primitif. Je dis au revoir à Mme SOMMIER, qui a donné pouvoir à M. MERGY pour la suite de la séance. »

Le Conseil Municipal, à la **majorité absolue**, décide de fixer ainsi qu'il suit, les taux des trois taxes directes locales pour l'année 2018 :

TAXE D'HABITATION :	21,30 %
TAXE SUR LE FONCIER BÂTI :	17,50 %
TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI :	17,10 %

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, J.-M. GASSELIN, C. MARAZANO, A. SOMMIER, J.-J. FREDOUILLE, F. ZINGER (pouvoir à C. MARAZANO), P. BUCHET, S. CICERONE (pouvoir à P. BUCHET), G. MERGY, D. BEKIARI, votent contre.]

6 – Approbation du Budget Primitif 2018 de la Ville

M. le Maire : « Je passe la parole à M. DURAND, pour la présentation du Budget Primitif 2018. »

M. DURAND : « Merci. Nous allons parler du Budget Primitif 2018, qui fait suite à la discussion sur le DOB et à l'arrêté des comptes présenté il y a quelques instants.

Vous retrouvez le résultat comptable prévisionnel et les soldes de gestion. Je vous rappelle que l'écart entre les deux correspond sensiblement uniquement aux frais d'amortissement. Il est évident que le BP 2018, comme tous les Budgets de cette ville, est très prudent, très conservateur. En clair, les Services ont mis des réserves sous le coude ou dans la poche, je ne sais pas comment il faut le dire. Cela fait que, par exemple, le résultat de fonctionnement de l'année passe de 2,1 millions d'euros à 1,1 million d'euros, et que l'épargne brute baisse de 700 000 euros, passant de 2,9 millions à 2,2 millions d'euros, l'épargne nette passant, quant à elle, de près d'1,5 million à 600 000 euros. Mais il est certain que les Services, ou les élus d'ailleurs, savent conserver par-devers eux des réserves qu'ils ressortent le cas échéant.

Concernant les dépenses de fonctionnement, il y a une hausse – cela va faire plaisir à Gilles – au total de 0,45 %, ce qui est une hausse assez limitée et inférieure au taux d'inflation. Gilles, je ne suis pas très sûr que la référence au taux d'inflation INSEE soit plus pertinente que la référence au taux d'inflation Association des Maires de France.

Pour revenir au Budget, les charges courantes de fonctionnement s'élèvent à 6 695 000 euros. Elles sont en hausse, en raison de la mise en place d'opérations qui n'existaient pas préalablement. Je pense notamment à la Maison du Projet, dans le cadre du renouvellement urbain des Blagis, à la tenue des États Généraux du sport, à des prestations techniques hors les murs – pour reprendre le vocabulaire utilisé – en conséquence de la reconstruction du gymnase du Parc et du Théâtre des Sources ; d'autres en parleront plus précisément que moi. Je pense encore au budget participatif, pour permettre aux comités d'habitants de dépenser quelques sous, aux modifications dans les règles d'élagage pour les arbres en rideaux, aux augmentations de dépenses de voirie en maintenance pour ce qui concerne le Vélib' et Autolib'. C'est à noter, même si ce n'est pas structurellement très important.

Le point le plus important dans ce Budget concerne les frais de personnel. M. FAYE, si je vous dérange, vous me le dites ; je ne voudrais pas déranger, je vous prie de m'excuser, je reprendrai quand vous aurez fini. Merci.

Au niveau des frais de personnel, pour la première fois, je crois, depuis toujours, le budget prévisionnel prévoit une baisse, tant par rapport au réel 2017 qu'au vote du Budget 2017 (Budget + DM). Ces résultats sont l'aboutissement des trois années d'efforts de restructuration, d'aménagement, de réorganisation, de réaffectation des bonnes personnes aux bons endroits. C'est évidemment un élément qui va, pour reprendre un vocabulaire utilisé dans le rugby, dégager des espaces dans le domaine financier. En même temps, le fait de minorer ces frais de personnel permet de réaffecter une partie de ces économies sur le personnel lui-même, mais il faudra en décider plus tard, ce qui donnera des espaces pour revaloriser le régime indemnitaire, augmenter les titularisations, principalement dans le secteur périscolaire, les écoles, la restauration. En clair, concernant cette économie de 350 000 euros, nous discuterons probablement dans l'année de la réaffectation de cette ressource – puisqu'une économie est une ressource – pour les frais de personnel en eux-mêmes. Je n'ajouterai rien sur ce sujet, sauf à dire que c'est quand même une évolution assez fondamentale, quand on regarde l'évolution de cette ville depuis une dizaine d'années.

Sur les autres charges de gestion courante, pour 7 750 000 euros, on retrouve le Fonds de compensation des charges territoriales ; en clair, c'est la négociation entre le Territoire et chacune des villes à l'intérieur de ce que l'on appelle la CLECT, Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées. Ce versement est en hausse de 241 000 euros, notamment parce qu'il avait été exceptionnellement en baisse en 2016, suite à une régularisation qui portait elle-même, de mémoire, sur les années précédentes. Il est évident que tous ces flux entre la Métropole, le Territoire et la Ville, seront éventuellement modifiés si, dans le cadre de l'évolution des structures, de la réglementation, des textes de loi – je ne sais quel terme choisir – venaient à être modifiés, en 2018, d'abord, les définitions de ces entités et, dès lors, les flux entre elles. Nous remettrions dans cette hypothèse les pendules à l'heure, dirai-je, en faisant les DM correspondantes.

Sur les autres dépenses contenues dans ces autres charges de gestion courante, on trouve les subventions aux associations dont nous parlerons tout à l'heure ; Mme GAGNARD en parlera mieux que moi. Y figurent également les enveloppes à appel à projets qui viendront en complément, les subventions au CCAS, à la Caisse des écoles, au CCJL qui, comme vous le savez, a changé de structure et n'est plus une association. Je n'ai pas grand-chose à ajouter sur ce point, d'autant que nous avons vu les éléments en commission.

Le point principal des dépenses est évidemment le personnel, le dernier point en charge de fonctionnement concerne les frais financiers. Sans banalité, je vais me répéter en disant que l'on est parti de 800 000 ou 850 000 euros il y a 4 ans, et qu'actuellement, en réel, nous sommes à 633 000 euros – on a mis un budget à 640 000 euros parce qu'il faut une somme ronde mais, comme vous le notez, nous sommes inférieurs de 200 000 euros à ce que l'on a connu il y a 4 ans.

Sur les recettes de fonctionnement, je ne parlerai pas de l'atténuation des charges pour 350 000 euros, mais des produits des services qui sont prévus, là aussi, ô prudence, en baisse, puisque l'on passe de 4,1 millions d'euros en réel en 2017 à 3,9 millions d'euros en réalité. Je rappelle que c'est toujours avec le maintien de tarifs qui sont parmi les plus bas du Territoire, voire du département. Vous trouvez ici la liste par pôle et par secteur du réel 2016, du vote 2017, du réel 2017, du BP 2018. Les principales variations concernent le CMS, qui a connu, en 2017, quelques modifications à la baisse, suite à une absence de médecin, etc., mais nous repartons sur une hausse des recettes. Elles sont aussi liées aux conséquences des modifications concernant les crèches, avec la fermeture de la Crèche fleurie et la réouverture de la crèche des Pervenches. Rien de bien fondamental en ce domaine.

Sur les impôts et taxes, nous passons de 25,1 millions d'euros à 25,7 millions d'euros, entre 2017 et 2018. Il y a une dynamique propre de 0,3 % sur la ville, qui vient, en plus, de la régularisation des assiettes décidées par l'État de 1,2 % – ce qui doit faire environ 1,5 %. Je rappelle simplement, parce que tout à l'heure quelqu'un a parlé de taxes, qu'il manquait un élément dans la liste, Madame, que vous avez utilisée : c'est, entre autres, l'évolution des assiettes. Je rappelle qu'entre 2010 et 2015, les assiettes de cette ville ont baissé. M. BUCHET, je vous prie de m'excuser de le répéter, mais cela me paraît important ; cela a baissé de 1,7 %, quand, dans le département, cela augmentait de 14 %. Maintenant, nous ré-augmentons les assiettes et, comme le disait M. le Maire, pour l'instant, indépendamment de toute arrivée de bâtiment significatif nouveau. Vous avez justement les assiettes, les taux, le calcul des taxes d'habitation, des taxes foncières sur le bâti et le non bâti, avec un cumul de 18,8 millions d'euros indiqué. Sur les autres recettes fiscales, vous avez le reversement de la Métropole du Grand Paris pour 3,9 millions d'euros. Je rappelle que, entre ce que l'on reçoit de la Métropole, ce que l'on reverse au Territoire, et ce que la Ville a en elle-même, je dois dire que, par rapport à ce que j'ai entendu tout à l'heure, je comprends que M. BUCHET veuille comparer avec 2014 et les années précédentes. Simplement, la structure des entités Territoire, Métropole et Ville a complètement changé.

Je vais prendre un exemple, que je n'ai pas mentionné tout à l'heure, concernant les frais de personnel. Si j'étais de mauvaise foi, je dirais que c'est génial, qu'ils sont passés de 65 millions à 56,4 millions d'euros, je pourrais vous dire que c'est parce qu'on a très bien géré ; ce n'est pas vrai. Il y a l'impact d'une meilleure gestion, certes, mais il y a, surtout, le fait que tous ces flux que l'on s'envoie à travers la Métropole, le Territoire et la Ville, augmentent le total des charges et des produits. Si vous prenez des frais de personnel, par hypothèse momentanément constants, c'est-à-dire que l'augmentation de ces flux de facturation, de refacturation, etc., les fait baisser. Vouloir comparer d'une année à l'autre en remontant jusqu'à 2010 est totalement infaisable.

Je reviens à nos recettes fiscales ; outre le reversement de la Métropole du Grand Paris pour 3,9 millions d'euros, il y a l'augmentation des frais de mutation. Nous avons la confirmation du fait que nous atteignons 1,5 million d'euros et, vraisemblablement, de manière pérenne. Je dis vraisemblablement, parce qu'en 2016 et 2017, il y a, deux fois, une opération relativement exceptionnelle, qui est le rachat par le Territoire de l'immeuble FAHRENHEIT, en ce qui concerne 2018. Mais l'on peut quand même penser qu'atteindre 1,5 million d'euros devient assez structurel.

Une hausse attendue est celle du versement, au titre du Fonds de solidarité Île-de-France, qui s'établit à 891 000 euros, contre 616 000 euros l'année précédente. Je rappelle que c'est l'une des conséquences de l'évolution non totalement positive de la situation économique moyenne des Fontenaisiens.

Concernant les dotations et participations, c'est-à-dire ce que l'on reçoit de l'État, des autres partenaires et de la CAF, leur montant s'élève à 7 228 000 euros, soit une baisse, par rapport au Budget 2017, dont vous avez le détail ici. Le seul élément qui est en croissance significative est le Fonds de solidarité de la Région Île-de-France (FSRIF), qui augmente d'environ 380 000 euros. Vous avez une baisse de compensations fiscales de 28 000 euros, une baisse progressive du contrat départemental concernant les crèches pour 100 000 euros.

Ce qui est significatif, c'est qu'il y a deux fonds, qui sont la Dotation de Solidarité Urbaine d'une part, le Fonds de Solidarité des Communes d'autre part, qui se calculent tous deux, de manière assez compliquée, sur le volume de la population, sa richesse comparée à d'autres villes, et que nous touchions à ce titre, sur ces deux postes, 702 000 euros en 2012, et nous prévoyons de toucher, en 2018, 1 140 000 euros. Cela signifie que, pour un indice 100 en 2012, nous allons toucher, toujours en indice, 168 en 2018. C'est une mesure de l'évolution de la population, dont j'ai parlé à plusieurs reprises.

Je passerai rapidement sur les autres produits de gestion courante, pour 427 000 euros.

Concernant les opérations d'ordre, vous avez deux grands montants : d'une part, les amortissements, qui sont en croissance, parce que, de mémoire, nous étions à environ 800 000 euros en 2016, alors que nous passons au-dessus d'un million d'euros ; d'autre part, un prélèvement sur l'excédent de fonctionnement, de 3,8 millions d'euros, pour financer la section d'investissement.

Voilà ce qui est important, avec tout cela : en section de fonctionnement, nous avons une épargne brute qui s'établit à 2,2 millions d'euros, qui couvre largement notre échéance d'emprunt de 1,6 million d'euros, et qui nous laisse une épargne nette de 567 000 euros. Cette épargne nette est largement inférieure à ce que nous avons en 2016, mais, comme je l'ai dit tout à l'heure, je pense qu'il y a, dans ce Budget, des réserves qui permettraient de remonter. En clair, nous devrions connaître une épargne nette en 2018 comparable à celle de 2017.

Sur les dépenses d'investissement, je pense que les élus concernés en parleront plus que moi. Je passe rapidement sur les immobilisations incorporelles, pour 422 000 euros, qui sont des études et logiciels en informatique pour la plus grande partie de ce poste. En revanche, vous avez, en immobilisations corporelles, plus de 10 millions d'euros ; en immobilisations en cours, prévues à fin 2018, 1,7 million d'euros. Cela nous fait un total de dépenses d'équipement de 12,5 millions d'euros, ce qui est, quand même, un record assez significatif.

Les subventions pour 500 000 euros, subventions versées j'entends, correspondent à une régularisation sur une opération de TVA, dont je vous passerai les détails.

Pour le remboursement d'emprunts, pour 1,6 million d'euros, on retrouve un montant très légèrement supérieur au montant d'1,5 million d'euros que l'on a d'habitude.

Cela nous donne un total de dépenses réelles d'investissement de 14,6 millions d'euros.

Vous avez ensuite, dans le rapport général qui vous a été remis, la liste des différents postes. Je pense que les élus correspondants les expliqueront mieux que moi – ils les connaissent mieux que moi d'ailleurs.

Sur le remboursement de la dette, je vous ai dit ce qu'il y avait à dire.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 12 millions d'euros. Parmi les points significatifs, le premier est un recours à l'emprunt de 2 millions d'euros – je reviendrai sur le total de la dette tout à l'heure, mais nous restons parfaitement dans les clous. Nous avons aussi des produits de cessions d'immobilisations pour 5 millions d'euros, qui correspondent, à peu près, aux Mouilleboeufs pour 2 millions d'euros, au Conservatoire Soubise pour 1 million d'euros, et, dans l'aspect Blanchard/avenue du Général Leclerc, pour environ 2 millions d'euros – le 4 rue Blanchard : 720 000 euros ; le 8 rue Blanchard : 590 000 euros ; le 4 avenue du général Leclerc : 655 000 euros.

Un autre point important dans les recettes – et c'est la première fois que cela apparaît dans un Budget de la ville – est relatif à la taxe d'aménagement, pour 500 000 euros. C'est une nouveauté à Fontenay. J'ai un problème, d'ailleurs, pour calculer 500 000 par rapport à zéro, je ne sais pas quel est le taux de

croissance, mais j'ai vraiment apprécié cette croissance que d'autres voulaient, alors que l'on parlait de zéro.

Sur les opérations d'ordre, il y a un million d'euros d'amortissement.

Sur l'endettement, je vous ai parlé tout à l'heure d'une nouvelle ligne de 2 millions d'euros. Comme nous remboursions 1,5 million à 1,6 million d'euros, cela veut dire que le total d'encours de lignes d'emprunt à la fin de 2018 sera totalement du même ordre de grandeur qu'en 2017. En clair, 2018 ne se caractérise pas par une augmentation de l'endettement.

Je crois que je vous ai dit là le principal, sauf à prendre chacun des comptes un par un, en rentrant dans les détails, mais on serait là à 2 h 00 du matin, voire plus. Je pense que ce Budget nous conduit, et c'est toujours mon rôle de berger allemand sur coffre-fort, à proposer le maintien d'une certaine rigueur, tant en fonctionnement qu'en investissement, tout en considérant que l'on dégager des espaces qui permettent, notamment, d'avoir des conséquences positives sur l'affectation des marges. Je rappelle que ces marges peuvent s'imputer sur le personnel, sur la maintenance, sur les investissements, et que nous aurons à en discuter ultérieurement. Je reprendrai la même conclusion que pour le Compte Administratif : ce Budget n'a aucun élément exceptionnel, il est établi sur des éléments récurrents, c'est-à-dire que ce résultat devrait être lui-même récurrent. Les mots qui me paraissent importants sont investissement, services aux Fontenaisiens, maintenance de l'endettement et développement. Je crois vous avoir présenté les principaux points et je reste à votre disposition pour répondre à vos questions ; sinon, je vous prie d'en délibérer. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci, M. DURAND, pour cet exposé très complet qui, en effet, confirme le fait que ce Budget Primitif, si j'ose dire, à taux constant d'imposition, à endettement constant, est un budget qui prépare l'avenir et qui maintient les services aux Fontenaisiens, puisque nous continuons à améliorer la qualité des services, tout en investissant pour l'avenir.

Il y a des interventions, je suppose. D'abord M. FAYE, puis Mme MARAZANO, M. BUCHET, M. FREDOUILLE et M. MERGY. M. FAYE, c'est à vous. »

M. FAYE : « Merci, M. le Maire.

D'abord, quelques points sur l'information. Le tableau indiquant les agents non titulaires est toujours vide ; je n'ai pas eu de réponse lors de la délibération sur le Compte Administratif, peut-être en aurai-je une au sujet du Budget : pourquoi ce tableau n'est-il pas rempli, alors qu'il existe à Fontenay des agents non titulaires en fonction ? J'aimerais avoir une réponse.

Deuxièmement, je vois que M. DURAND doit être un peu fatigué parce que, s'il avait bien lu ses documents, il aurait vu qu'il y avait une TAM dans le Compte Administratif, de 307 000 euros, sachant qu'elle est prévue au Budget cette année pour 500 000 euros. L'augmentation n'est donc pas l'infini, mais est de 63 %. Il faut bien lire les documents. »

M. DURAND : « Je lis les documents mais je réponds sur les grands chiffres, j'en suis désolé. »

M. FAYE : « Vous avez dit zéro ; 307 000 euros, ce n'est pas tout à fait zéro ! »

Intervention hors micro.

M. FAYE : « Non, il dit qu'il n'y a rien eu l'an dernier en TAM ; or, l'an dernier, il y a eu 307 000 euros, je suis navré ! »

Intervention hors micro.

M. FAYE : « C'est ce qu'on a reçu l'an dernier, nous sommes d'accord, M. FREDOUILLE. Mais, vous êtes bientôt dans la majorité, votre place est là-bas ! Vous êtes en marche ! »

M. le Maire : « Nous allons vérifier. Poursuivez, M. FAYE ; ne vous laissez pas disperser par l'opposition, s'il vous plaît. »

M. FAYE : « Non, par la future majorité ! »

M. le Maire : « Pardon, par l'autre opposition. »

M. FAYE : « Je reviens encore sur le flou des articles, les "divers" pullulent. Je le rappelle encore : même si l'on a le détail de la catégorie "divers" dans les têtes de chapitre, on n'a pas les sommes, et ce n'est pas le Ministère qui me dira quelles sommes ont été affectées dans ces articles.

Je tiens également à rétablir la vérité. Quand M. le Maire dit que nous ne souhaitons aucune construction, il a la mémoire très courte ; nous avons dit que nous appliquerons les lois de la République. Je rappelle que le schéma directeur de la région Île-de-France voté par mes collègues d'en face prévoyait une densification de 15 % et que la loi ALUR, ou loi DUFLOT, que connaît très bien M. FREDOUILLE, a obligé à passer en PLU. Il est donc vrai que, sur une base de 1 500 logements à l'horizon 2030, le fait de passer la TAM au taux maximum de 20 %, au lieu de 5 % ou 9 %, fait une différence pour la Ville de l'ordre de 10 millions d'euros, à l'horizon 2030, ~~parce pas 2020~~. Faites les calculs ; l'ordre de grandeur est d'environ 10 millions d'euros. »

M. le Maire : « Vous auriez dû nous dire que vous étiez d'accord plus tôt, M. FAYE, cela nous aurait évité bien des ennuis ; moi, je n'avais pas compris cela, quand on vous écoute. »

M. FAYE : « M. le Maire, du temps où vous aviez un Adjoint à l'urbanisme, il savait ce qu'il faisait ! Il n'y a plus d'Adjoint à l'urbanisme, maintenant, c'est plus simple ! »

M. le Maire : « Oui, mon Adjoint m'a abandonné ! »

M. FAYE : « L'adjoint à l'Urbanisme ne vous a pas abandonné : vous l'avez exclu ! On avait bien dit que le PLU se faisait sur une base de 1 500 logements de plus, vous l'avez déjà oublié ! »

M. le Maire : « M. FAYE, je vous remercie de signaler que ces 1 500 logements ne sont que l'exigence minimale du Gouvernement, à l'horizon 2030, et non 2020. Je pense que si M. BUCHET avait fini l'exercice qu'il avait commencé, c'est-à-dire le passage en PLU, il aurait mis 1 500 logements aussi : on ne pouvait pas mettre moins, de toute façon. Maintenant, il nous explique qu'on est hyper densificateur, mais ça, vous savez, souvent, l'opposition varie ! (*Réactions*) Je vous en prie, M. FAYE, poursuivez. »

M. FAYE : « Vous dites que le Budget Primitif 2018 est pareil qu'en 2017 ; je dirai qu'il est pareil, mais en pire. Que fait-on ? Déjà, l'autofinancement est réduit drastiquement : on n'a plus que 600 000 euros d'autofinancement. Si l'impôt n'avait pas été augmenté, qu'aurait-on fait ! Mais, je le répète toujours, ce qui compte, c'est la qualité de l'investissement. On est parti pour avoir, à Fontenay, pas 1, pas 2, pas 3, pas 4, pas 5, mais 6 club-houses, mais toujours 5 gymnases. Peut-on dire que cela correspond au besoin numéro un des sportifs de Fontenay ? Nous sommes allés, tous les cinq, à l'assemblée générale de l'ASF ; j'ai cru comprendre que s'ils devaient choisir, eux, entre un sixième gymnase et un club-house, je crois qu'ils auraient pris le club-house ! (*Rires*) Excusez-moi, je crois qu'ils auraient pris le gymnase. »

M. le Maire : « Quels sont ces club-houses ? Citez-les-moi, car je suis un peu perdu. »

M. FAYE : « Je peux vous le dire : il y en a un au Panorama, un au tennis, un au tir à l'arc – avec un coin cuisine... »

M. le Maire : « Au tennis, il est fermé, je vous rappelle qu'il est en ruines. »

M. FAYE : « Il y en a encore un au Parc, un au chalet des boulistes... »

M. le Maire : « Au Parc, il n'existe pas encore : c'est un local qui, aujourd'hui, n'est pas utilisable. »

M. FAYE : « Vous êtes en train de le faire. Le sixième sera au rugby. Vous avez la liste des six. En revanche, pour les gymnases, j'aurais du mal à en trouver six, même en cherchant bien ! Peut-être la salle de l'église, il y a un gymnase, parce qu'on y fait du yoga, mais c'est un peu réduit comme gymnase.

Nous rappelons qu'il faut d'abord voir à quoi sert l'investissement, quelle est sa qualité. J'ai cru comprendre que, à Fontenay-aux-Roses, avoir transféré du fonctionnement en investissement pour payer la place de l'Église demandait aux jeunes parents qui attendent des places en crèche... Fontenay est quand même l'une des rares villes à réduire les places de crèches. C'est vrai, on fait des économies. Mais avez-vous bien comparé avec nos villes voisines ? Prenons la ville de Sceaux, qui a moins d'habitants que nous... » (*Réactions*)

M. le Maire : « Ah, enfin une comparaison ! Ils augmentent de 7° % les impôts cette année, à Sceaux ! »

Interventions hors micro.

M. FAYE : « Ça y est, je peux parler ? »

M. le Maire : « Je vous rappelle que nous avons satisfait 56 % des demandes de places en crèche au cours de l'année passée, ce sont les statistiques. »

M. FAYE : « C'est faux. »

Mme ALVARO : « c'est moins de la moitié ! »

M. le Maire : « Non, je n'ai pas fermé 80 places de crèche, vous avez fumé la moquette, Mme ALVARO, excusez-moi ! Globalement, il y a aujourd'hui quelques places de plus que quand nous sommes arrivés. Alors, excusez-moi, vous-même vous félicitez de l'action de la Mairie en matière de Petite Enfance jusqu'à il y a un mois, et maintenant vous nous expliquez qu'on a pris des décisions insupportables ; écoutez, un peu de décence, quand même, franchement ! On voit bien que vous êtes vraiment dans une attitude de démagogie absolue. Je veux bien que la théorie de la relativité s'applique à Fontenay, mais il ne faut quand même pas exagérer ! »

Mme ALVARO : « J'ai une vie très saine, je ne fume pas la moquette. Mais je vous signale que quand nous sommes arrivés, nous avons agrandi la crèche des Pervenches, avec 12 berceaux supplémentaires, que la Crèche fleurie n'était pas encore fermée, avec 60 berceaux, et que l'Île aux enfants n'était pas encore fermée, avec 20 berceaux. Donc vous aviez promis l'augmentation de 12 berceaux à la crèche des Pervenches, en plus des 70 promis par M. BUCHET, et à côté, vous avez fermé la Crèche fleurie – 60 berceaux – et concernant l'Île aux enfants, vous n'avez pas aidé à son sauvetage. Je vous signale – laissez-moi finir, je ne vous ai pas coupé, laissez-moi finir (*Brouhaha*) – cela fait donc 80 places qui manquent. Vous avez promis des choses aux Fontenaisiens qui ne tiennent pas la route. Je me suis battue pour conserver... » (*Réactions*)

M. le Maire : « Oh, bravo, Mme ALVARO, on est très impressionné ! Mais moi, j'ai les bilans qui ont été faits par les Services, alors vous m'excuserez ! »

Mme ALVARO : « J'ai les miens aussi, j'ai les miens aussi ! »

M. le Maire : « Il faudrait que ce soit les mêmes, ce serait mieux quand même, parce que vous étiez l'élue en charge jusqu'à il y a un mois... »

Mme ALVARO : « Oui, Monsieur, vous pouvez raconter tout ce que vous voulez ! »

M. le Maire : « Excusez-moi, si l'administration n'a pas la même chose que vous, c'est ennuyeux ! »

Mme ALVARO : « Écoutez, laissez-moi la place... »

M. le Maire : « Il y a des crèches clandestines, peut-être ! »

Mme ALVARO : « Mais ce n'est pas possible ! Laissez-moi une place pour un article dans le magazine, et je montrerai aux Fontenaisiens – laissez-moi écrire, vous contredirez si c'est faux – laissez-moi une page dans le magazine et je confirmerai que vous avez fermé 80 places en crèche. Jusqu'à janvier, j'ai défendu ces places en crèche ; je suis moi-même maman de quatre enfants, je n'ai jamais eu de place, donc je comprends les problématiques des parents. Vous avez, comment dire, fait le nécessaire pour les fermer et faire des économies de personnel, tout simplement. Je veux dire que ce n'est pas pour des rénovations ; vous aviez fermé au départ la Crèche fleurie sous prétexte de rénovation, mais en fait vous avez avoué à des directrices de crèche que vous alliez vendre le bâtiment. Pour cela, il suffit de changer le PLU en 2020 pour pouvoir construire un immeuble à la place... »

M. le Maire : « Mme ALVARO, c'est bien, parce que vous m'informez de choses que je n'ai pas encore décidées ! »

Mme ALVARO : « Et vous m'avez mise à la porte, avec votre équipe, parce que je défendais trop ardemment les crèches, point ! »

Brouhaha de protestation.

M. le Maire : « Mme ALVARO, ce n'est pas parce que vous criez dans le micro que cela va être plus vrai, vous savez, je suis un peu désolé. D'abord, je vous rappelle que je vous ai demandé, quand vous étiez

élue en charge, de mener un travail de réflexion sur ce que devait être l'offre de la Petite Enfance à Fontenay-aux-Roses. C'est un problème que l'on ne peut pas résumer à des espèces de grandes phrases de tribune, car il faut croiser à la fois la natalité, le taux de satisfaction aux demandes, il faut regarder quels sont, également, nos moyens – parce que je suis désolé, mais un berceau, cela coûte au moins 7 000 euros par an. »

Mme ALVARO : « En 2014 nous avons promis la rénovation de la crèche Fleurie : Vous reniez cet engagement »

M. le Maire : « Globalement, aujourd'hui, on voit que le taux de satisfaction aux demandes augmente depuis plusieurs années, non pas parce qu'on a plus de places en crèche... »

Mme ALVARO : « C'est faux ! Avec 80 berceaux de moins, c'est faux ! »

M. le Maire : « Non pas parce qu'on a plus de places en crèche... Évidemment, ça dépend, si vous prenez par rapport à 1922, mais moi je vous parle sur la mandature ! »

Mme ALVARO : « Mais non, mais je les ai, les chiffres, arrêtez. »

M. le Maire : « Mme ALVARO, est-ce que vous pourriez, s'il vous plaît, avoir le minimum de correction de me laisser terminer. »

Mme ALVARO : « C'est vous qui me coupez, depuis tout à l'heure, arrêtez ! Je fume même la moquette, selon vous, et c'est moi qui manque de respect, arrêtez ! »

M. le Maire : « Vous avez fini d'exprimer votre rancœur, on peut discuter un petit peu ? »

Mme ALVARO : *Intervention hors micro.*

M. le Maire : « Moi, je suis désolé, mais la rancœur et les affirmations gratuites ne font ni un programme, ni une démonstration de crédibilité. Ce que je vous dis, c'est que les chiffres que me fournissent les Services – alors voilà, on peut aussi expliquer que les Services n'y connaissent rien, il n'y a que Mme ALVARO qui sait – mais les chiffres des Services me disent que les berceaux, en tout cas, qui étaient ouverts en 2014 étaient au nombre de 197, certes, parce qu'il y avait des rotations sur les rénovations de crèches, mais il n'empêche que nous, en 2014, quand on est arrivé, il y avait 197 berceaux fonctionnels. Aujourd'hui, il y en a 203. »

Intervention hors micro.

M. le Maire : « Mais laissez-moi terminer, laissez-moi terminer. Après, nous avons en effet à nous prononcer sur ce que va devenir la Crèche fleurie. Nous avons un bâtiment, nous avons par ailleurs une rénovation urbaine qui est en cours aux Blagis, nous avons une crèche, aux Blagis, qui est l'une des plus petites de la ville, puisqu'elle ne fait que 32 berceaux. Il y a une vraie question : que doit-on faire comme crèche aux Blagis et que doit-on faire du bâtiment de la Crèche fleurie ? Le problème n'est pas simple, parce qu'il est vrai qu'en termes d'homogénéité de l'offre sur la ville, la Crèche fleurie occupe un espace qui, si elle fermait, ne serait plus couvert, donc on a le droit de réfléchir. Pour l'instant, on en est au stade de la réflexion, que je vous avais demandée, mais que vous n'avez pas menée.

Nous sommes donc en train de relancer cette réflexion ; je compte d'ailleurs la porter sur la place publique, parce que je crois que c'est un sujet qui mérite que l'on ait un vrai débat. Je saisirai, je pense, la démocratie participative sur ce sujet, car je crois que c'est un sujet important qui concerne tous les Fontenaisiens, à la fois en termes d'effort financier – c'est un effort qui est considérable – et, accessoirement, en mettant sur la table les chiffres de services que l'on est aujourd'hui capable de produire, en mettant aussi les solutions alternatives de garde. Il y a, en effet, d'autres solutions de garde possibles : la maison des assistantes maternelles, que l'on peut éventuellement créer ; des offres de crèches privées ou interentreprises ; une négociation à avoir avec le CEA et l'IRSN – toutes choses que vous n'avez pas faites, Mme ALVARO, je tiens à le dire, depuis 4 ans.

Globalement, aujourd'hui, il y a une vraie discussion à avoir avec le CEA et l'IRSN ; je vous rappelle qu'il y a une crèche au CEA de Saclay. Aujourd'hui, un certain nombre de places de crèche de Fontenay sont attribuées à des gens qui travaillent au CEA de Fontenay-aux-Roses. Certes, ces gens habitent la ville, sinon ils ne pourraient pas être demandeurs, mais il reste que cela fait un certain nombre de places. Toute cette réflexion n'a pas été faite depuis 4 ans. C'est vrai qu'en tant que Maire, j'estime que nous avons pris du retard dans ce domaine et que nous devons aujourd'hui mener cette réflexion. Je regrette que cela n'ait

pas été fait plus tôt, je vous l'accorde. Il est vrai que j'ai demandé à Anne-Marie MERCADIER de mener cette réflexion ; nous le ferons en toute transparence, et avec tous les participants.

Je ne veux pas vous déranger, M. BUCHET, avec Mme ALVARO... »

Mme ALVARO : « C'est parce qu'on a l'habitude de fumer la moquette ensemble, je pense, c'est pour ça. » (Réactions)

M. le Maire : « Écoutez, c'est un scoop ! M. BUCHET, je pensais que vous deviez arrêter de fumer, par ailleurs, il me semble que ce n'est pas très sérieux ! »

Mme ALVARO : « Je voudrais terminer, car vous avez quand même la mémoire courte ; en 2015, je vous ai remis un rapport... »

Intervention hors micro.

Mme ALVARO : « M. BUCHET, je voudrais répondre, parce que... En 2015, je vous ai remis un rapport de plusieurs pages qui n'a pas dû retenir votre attention, et dans lequel je faisais plusieurs propositions.

Il l'a eu, je n'ai pas à le redonner. Vous n'en avez pas tenu compte, c'est votre problème et, malheureusement, celui des Fontenaisiens. Quand vous me dites que les Services ont fait de bons comptages, vous annoncez 197 berceaux en septembre 2014 ; nous étions à 217. Je vous rappelle que, dans les magazines, il y a eu des annonces, les Fontenaisiens n'ont qu'à les reprendre, ils liront et comprendront que ce que vous dites aujourd'hui n'est pas la vérité.

Je vais donner un exemple, aussi, parce que vous mettez en avant les chiffres des Services : il y a un chiffre pour lequel je me suis battue, mais qui est quand même paru dans le magazine de la ville alors que j'avais demandé qu'il ne paraisse pas. Quand des Services vous ont dit que le coût d'un berceau était de 20 000 euros toutes charges déduites, vous avez laissé paraître cela dans le magazine, dont vous êtes quand même le directeur de la publication ; donc, M. VASTEL, je pense que vous maîtrisez assez mal les chiffres. Je vous invite à reprendre les magazines. Concernant la vente de la Crèche fleurie, ce n'est pas à moi que vous l'avez dit ; je l'ai appris par les directrices, parce que vous l'avez annoncé le jour de l'inauguration de la crèche des Pervenches, et c'était peut-être un peu malvenu. »

Brouhaha de protestation.

M. le Maire : « Mais je n'ai pas dit cela ! Alors, évidemment, si vous rapportez tous les bruits de couloirs dans la ville, comme, en plus, vous passez la moitié de votre temps à les créer, si vous passez l'autre moitié du temps à les répéter comme si ça venait d'autres gens, on ne va pas s'en sortir ! »

Mme ALVARO : « Les vrais arguments, c'est plus intéressant, M. VASTEL. »

M. le Maire : « Mais écoutez, c'est pitoyable ! J'ai effectivement expliqué aux directrices que nous allions mener cette réflexion et que, moi, je n'écartais rien, voilà ! »

Mme ALVARO : « Écoutez, donnez-moi un rétroprojecteur la prochaine fois, on discutera sur une base de travaux que j'ai. »

Brouhaha de protestations peu audibles, qui perdure pendant les interventions suivantes.

M. LAFON : « Qu'est-ce que c'est que ce comportement d'élue dans une assemblée ? Je n'ai jamais vu cela ! C'est inadmissible, je regrette ! C'est inadmissible ! »

Mme ALVARO : « Monsieur le Maire me traite de menteuse, ce n'est pas acceptable. »

M. BUCHET : « Est-ce qu'on pourrait avoir la parole ? »

Mme ALVARO : « Ce n'est pas grave, je ne suis plus à une insulte près de la part de Monsieur Le Maire... »

M. le Maire : « Vous nous avez expliqué, il y a trois minutes, que nous vous avions virée ; donc, vous allez nous dire que vous souhaitiez rester dans l'équipe ? Que je sache, quand on est viré, c'est qu'on ne voulait pas partir ! Ou alors le français ne veut pas dire le français ! Donc, vous pensiez quoi de la politique de la

Petite Enfance, quand vous étiez l'élue en charge ? Vous m'avez envoyé un mail pour me le dire ; vous voulez que l'on vous cite, Mme ALVARO ? Mme MERCADIER a toujours ce mail. »

Mme MERCADIER : « Je porte à votre connaissance la réflexion de Mme ALVARO : "Je n'ai aucune difficulté à assumer ma délégation, et le fait qu'il n'y ait aucune remontée ou incident l'atteste. Au contraire, nous avançons à grands pas et la Petite Enfance a retrouvé sur notre Commune toute sa place et sa visibilité. Mais je sais que tu le sais parfaitement, cette délégation, contrairement à d'autres, n'est pas néfaste à l'image de la Ville, bien au contraire." Moi, j'ajoute, je te confirme, Céline, que la Petite Enfance n'a pas perdu sa place sur la Commune, ni sa visibilité. »

M. le Maire : « Voilà ; il y a des gens qui font de la démagogie électoraliste, et il y a les autres.

Très bien. Si on pouvait avancer un tout petit peu, parce que je vous rappelle quand même que l'objet de notre débat est le Budget Primitif 2018. Mais je constate que votre appréciation de la politique de la Petite Enfance n'était pas la même il y a quelques mois. M. FREDOUILLE. »

Interventions hors micro de M. FAYE et Mme ALVARO.

M. FAYE : « Simplement, M. le Maire, dans le Budget 2018, il n'est pas prévu, à la différence du Budget Primitif 2017, d'étude pour la Crèche fleurie. Si, *a priori*, vous avez eu l'intention, conformément à ce qui était annoncé au début, de remettre à neuf ce bâtiment, cet vous avez abandonné engagement et de manière totale... »

M. le Maire : « M. FAYE, je suis complètement d'accord avec vous, nous avons pris du retard sur ce dossier. Je tiens à vous rappeler le vote du Bureau Municipal – c'est là que cela s'est passé – où nous avons décidé, collectivement, de diversifier les modes de garde et de lancer une étude concernant l'offre de berceaux et, notamment, le devenir de la Crèche fleurie ; j'attends toujours les résultats concrets de l'élue en charge. Rien n'a été fait dans ce domaine. Nous relançons la réflexion, donc nous n'en sommes pas encore au stade des études. Pour chiffrer un projet, il faut d'abord savoir, à peu près, ce que l'on va y mettre : fait-on, ou pas, une maison des assistantes maternelles, combien de berceaux à cet endroit, faut-il en créer plutôt à la crèche Paradis qu'à la Crèche fleurie, je ne sais pas ; faut-il mixer les modes de garde pour avoir plus de privé à la Crèche fleurie et peut-être plus de municipal à la crèche Paradis, tous ces éléments-là, je ne les ai pas. Cela manque ; le travail n'a pas été fait, M. FAYE, vous voyez ce que je vous dis, c'est clair ? Moi, en tant que Maire, j'ai décidé de relancer une réflexion, et je la partagerai très largement sur la place publique, parce que c'est un dossier qui est très important pour la Ville. Très bien. Nous allons avancer sur le Budget Primitif. »

M. FAYE : « M. le Maire, attendez, laissez-moi terminer, quand même ; si on me coupe tout le temps... »

M. le Maire : « La parole est à M. FREDOUILLE. »

M. FAYE : « Je dis simplement... »

Brouhaha de protestation.

M. le Maire : « Mais vous n'avez pas à dire simplement ; le sujet est clos, M. FAYE. »

M. FAYE : « Vous ne pouvez pas à la fois dire que l'on fait des économies... »

M. le Maire : « Le sujet est clos, M. FAYE. »

M. FREDOUILLE : « Merci, M. le Maire. »

M. FAYE : « Des économies en personnel... »

M. le Maire : « Le sujet est clos, M. FAYE. »

M. FAYE : « Et en même temps, créer des places de crèche. »

M. le Maire : « Le sujet est clos, M. FAYE. »

M. FAYE : « Ce n'est pas clos, M. le Maire, vous coupez la parole... »

M. le Maire : « Mais M. FAYE... »

M. FAYE : « Et comme dirait M. LAFON, c'est incorrect de couper la parole, c'est tout. »

M. le Maire : « Oui, je vous coupe la parole, parce que ce n'est pas à vous de prendre la parole sans l'avoir obtenue de la part du président de séance, c'est comme cela. »

M. FAYE : *Intervention hors micro.*

M. le Maire : « Mais je ne vous l'ai pas donnée, M. FAYE, c'est encore plus simple ; donc vous n'avez pas à parler, soyons simples. Un tout petit peu de respect des autres ferait du bien à cette Assemblée, s'il vous plaît. M. FREDOUILLE, s'il vous plaît, vous avez la parole. »

M. FREDOUILLE : « Merci, M. le Maire, puisque vous me donnez la parole. Pour le Budget Primitif, je vais aller vite. Je vais livrer quelques réflexions.

Concernant les dépenses réelles de fonctionnement, j'ai constaté que pour le Théâtre des Sources, il y avait 200 000 euros de travaux. Je trouve qu'il serait intéressant de faire le coût total du théâtre, par exemple sur 5 ans. Vous savez qu'il y a un projet associatif, qui est celui de bâtir un autre Théâtre des Sources. L'un de leurs arguments s'appuie sur le fait que les coûts successifs du Théâtre sur les années à venir vont être si importants que cela vaudrait peut-être le coup d'en construire un nouveau. On a, effectivement, déjà, 200 000 euros de travaux. »

Intervention hors micro.

M. FREDOUILLE : « Certes, mais, à l'avenir, je ne sais pas combien va coûter le Théâtre des Sources ; en tout cas, 200 000 euros de travaux sont déjà prévus.

Toujours dans les dépenses réelles de fonctionnement, j'en ai parlé en commission, tout le monde a vu qu'en termes de charges de personnel, le BP prévoit une diminution de 350 000 euros par rapport à 2017, et que cela est lié à la réduction des effectifs. En commission, j'avais discuté avec M. AUBRUN et dit que, parfois, il était difficile de bien sentir la limite au-delà de laquelle cela devenait difficile pour le personnel, en termes de charge de travail.

Concernant les dépenses d'investissement, je remarque un tableau, à la page 12 du rapport de présentation, où il est question de 738 000 euros, relatifs à des travaux sur les salles de l'ancien Conservatoire. J'imagine que cela concerne la partie que l'on garde ? Ce serait bête de faire des travaux sur la partie que l'on va vendre !

Je passe rapidement sur les sommes consacrées aux projets auxquels je suis opposé ; je suis aussi opposé à leur financement : place de la Cavée, place de Gaulle, Panorama, Blagis.

En revanche, je vais un peu insister sur la taxe d'aménagement. Effectivement, cette taxe apparaît, dans le BP 2018, pour un montant de 500 000 euros. Or, même s'il est difficile de comparer un BP et un CA, elle était, au CA, d'un peu plus de 300 000 euros. J'avais demandé, en commission, à quel projet correspondait les 200 000 euros de différence concernant cette taxe d'aménagement. Il est vrai que je suis favorable à son augmentation à 20 %, pour une bonne et simple raison : si on réalise cette hausse, cela va probablement limiter l'appétit des petits promoteurs sur des zones pavillonnaires. C'est pour cela que je suis favorable à l'augmentation de la taxe d'aménagement à 20 % : le PLU que nous avons, qui a été élaboré par M. FAYE, est densificateur pour les zones pavillonnaires. »

M. le Maire : « J'aurai juste un mot à dire sur ce point.

D'abord, la taxe d'équipement ne s'applique pas aux seuls promoteurs. Elle s'applique à tous les gens qui demandent un permis de construire. Cela signifie que, quand vous nous expliquez qu'on met la taxe d'équipement à 20 %, vous oubliez de nous dire que M. Dupont, qui veut faire une extension de sa maison ou modifier la porte de son garage, va aussi être taxé ; c'est donc une augmentation de la fiscalité des Fontenaisiens. Proportionnellement, en nombre de personnes taxées, c'est surtout cela !

Après, dans le cadre des grandes opérations urbaines, cela ne se passe pas du tout via une taxe d'équipement ; c'est une vision très simpliste. On passe par un aménageur, généralement ; nous avons la Société Publique Locale d'Aménagement, dont nous allons parler, qui fait un bilan financier, voit ce que l'on peut demander éventuellement aux promoteurs en termes de participation à l'espace public, et nous sommes généralement très au-delà de ce que l'on pourrait obtenir avec une taxe d'équipement. Dans certains cas – nous l'avons fait pour la Cavée, par exemple – il peut être habile, sur certaines zones bien

ciblées, d'augmenter la taxe d'aménagement en tant qu'entrée en négociation avec le promoteur, d'une certaine façon, car cela permet de partir avec une espèce de position de force.

En même temps, il ne faut pas faire cela partout. D'abord, on ne peut pas la mettre au maximum partout : je vous rappelle que la taxe d'équipement a des règles, et qu'il faut notamment justifier d'une taxe majorée par rapport à la taxe moyenne par des contraintes particulières, ou des nécessités particulières de financement des équipements publics. On n'a donc pas le droit de mettre la taxe à 20 % partout, sans distinction. C'est une vision trop simpliste. On peut justifier de la mettre à 20 % sur certaines zones, parce que l'on estime que celles-ci ont un besoin d'équipement particulier. Ces zones entrent souvent dans un espace... »

Intervention hors micro.

M. le Maire : « Non, cela ne revient pas sur le zonage du PLU ; on parle de ZAC, par exemple. Mais en même temps, dans une ZAC, il y a un règlement, et une négociation pluripartite ; on fait donc l'équilibre financier avec des gens dont c'est le métier, le but étant que la construction participe, au plus, au financement de l'espace public.

Voir le problème de la taxe d'équipement sous cet angle serait trop simple, si j'ose dire. Par ailleurs, l'application de cette taxe est plafonnée. Cela s'applique par tranche ; même si elle était augmentée à 20 %, on ne toucherait pas 20 % de la valeur d'un bien, mais plus ou moins 20 % de la valeur maximale que l'on peut toucher, qui est calculée selon des modalités extrêmement précises et qui ne sont pas du tout du même montant que celui que l'on pourrait imaginer quand on dit : "Allez, on met 20 % de taxe d'équipement". Ce n'est pas vrai du tout ! Dans le projet alternatif, par exemple, la taxe d'équipement de 50 logements à la place du Théâtre, même à 20 %, représente un produit, calculé par les Services, de moins de 500 000 euros, sur un projet de 10 millions d'euros. Il ne faut pas vouloir, comme cela, simplifier les choses à l'extrême, parce que ce n'est pas vrai.

Les grandes opérations d'aménagement urbain se font dans le cadre de la négociation. La SPLA a d'ailleurs reçu un mandat d'études, que l'on verra tout à l'heure – cela fait partie des sommes dépensées pour la SPLA, et fait aussi partie de vos questions – et commence à réfléchir aux solutions de rénovation éventuelle du Mail Boucicaut, pour lui redonner un aspect de cœur de ville digne de ce nom. C'est un problème extrêmement complexe, ce ne sera bien évidemment pas fait dans le cadre du mandat, mais, au moins, à la fin du mandat, on aura peut-être la chance d'avoir un plan d'action et, surtout, un chiffrage de faisabilité. Ensuite, on crée une ZAC, on crée des outils, qui permettent de faire contribuer les promoteurs. On n'est pas dans une image d'Épinal, avec la taxe d'un côté... je suis désolé, mais c'est beaucoup trop simple ; c'est de la démagogie. Dire : "Allez, on taxe à 20 % les promoteurs", cela donne une bonne image à la tribune, mais la taxe elle-même ne fonctionne pas comme cela. Elle est soumise à un barème et, même au maximum, elle reste très inférieure à 20 % du montant des travaux. On obtient beaucoup plus, je vous l'assure, dans le cadre d'un Projet Urbain Partenarial, et c'est pour cela que l'on a mis en place ce genre de choses.

Vous savez, M. FAYE, vous pouvez avoir cette attitude qui est éminemment déplaisante, mais Clamart, c'est une autre problématique, écoutez ! On n'est pas obligé de copier tout le temps sur son voisin, vous devriez le savoir, en tant qu'ancien professeur de physique ! Quand on copie, on fait toujours des conneries, c'est comme ça ! Vous avez dû le dire à vos élèves ; moi, je vous le dis. Ce n'est pas parce que Clamart a une ZAC, avec un plan à aménager où prévaut une problématique très particulière, très spécifique, qu'il faut faire comme Clamart. Clamart a bien mis une taxe d'équipement à 20 % sur certaines zones, parce que, encore une fois, on n'a pas le droit de le faire partout dans une ville. Ce n'est donc pas susceptible, par exemple, de protéger les zones pavillonnaires : un petit immeuble ne réclame pas d'équipement particulier, et si le promoteur peut le démontrer, la taxe tombe, car les promoteurs font des recours et, généralement, ont des moyens pour les payer. Ce n'est donc pas si simple ; il faut arrêter de raconter des carabistouilles aux Fontenaisiens en imaginant que tout est simple, en disant qu'on n'a qu'à faire ça, "y a qu'à, faut qu'on, et toc toc toc". Cela ne marche pas ainsi ! Nous sommes très attentifs aux intérêts des Fontenaisiens.

Concernant la protection des zones pavillonnaires, nous nous y sommes engagés ; aujourd'hui, je ne vois pas d'explosion des constructions dans les zones pavillonnaires. Nous allons le vérifier. Très clairement, comme je m'y suis engagé, si nous constatons que le niveau de protection de ces zones est insuffisant dans le PLU que nous avons fait, nous le renforcerons ; c'est l'engagement que nous avons pris. Simplement, il ne faut pas non plus perdre de vue que, quand on met des règles visant à empêcher les constructions, elles valent pour tout le monde, y compris pour les Fontenaisiens. Je n'ai pas voulu embêter mes concitoyens fontenaisiens qui voulaient ajouter un garage ou une pièce supplémentaire à leur

maison. Les règles de retrait extrêmement sévères que certains veulent nous imposer auraient surtout gelé toute possibilité, pour les Fontenaisiens, d'avoir ce type de construction annexe.

Maintenant, on va vérifier ensemble. Dans les 2 mois qui viennent – cela fera un an d'application du PLU – comme je m'y suis engagé, je demanderai à un membre de l'opposition de présider une commission paritaire, composée d'un membre par groupe et de cinq conseillers de la majorité, pour travailler, avec les Services, pour faire le point de toutes les constructions prévues dans la ville, de celles qui sont à venir, de celles qui sont en route, et nous ferons les comptes.

Je sais bien qu'une partie de l'opposition fait ses choux gras de ce qui s'est passé après le PLU, mais c'est normal : la loi nous a imposé de passer en PLU, il n'était pas possible d'attendre davantage. Le PLU nous impose des objectifs de construction, mais il a aussi, comme la loi ALUR, et comme cela a été dit tout à l'heure, comme conséquence de supprimer le COS. Toutes les villes qui sont passées en PLU ont vu les promoteurs, simplement, faire leur travail : le passage en PLU leur permet, dès qu'ils peuvent acheter deux ou trois parcelles contiguës, de faire une opération immobilière rentable. Ils ont donc fait de la prospection systématique, en appelant tous les Fontenaisiens. Les gens qui habitent en pavillon ont quasiment tous reçu des propositions, souvent de petits promoteurs, qui cherchaient l'endroit où faire leurs choux gras. Cela s'est produit dans toutes les villes qui passent en PLU, les promoteurs font leur travail, ce qui est plutôt normal. Après, la question est de savoir si, à la suite de cela, des opérations vont effectivement voir le jour. Il y a beaucoup d'intentions ; on entend souvent des gens qui viennent nous dire qu'ils négocient avec telle ou telle personne. Mais des projets qui soient passés au stade de projets effectifs, avec des plans où est envisagé le dépôt d'un permis de construire, je n'en ai pas vu beaucoup. Nous ferons les comptes. Encore une fois, je tiens mes engagements ; je n'ai pas été élu pour bétonner la ville. Si nous voyons qu'il y a une explosion de constructions dans les zones pavillonnaires, nous modifierons.

Simplement, il faut être conscient du fait que, comme toujours, l'affaire n'est pas aussi simple. Comme M. FAYE, qui a une mémoire fiable, l'a rappelé tout à l'heure, l'exigence minimale de l'État est fixée à 1 500 logements d'ici à 2030. Il faut donc, de toute façon, que l'on prévoie la construction de ces 1 500 logements dans notre PLU : nous ne pouvons pas mettre moins. Non, on ne peut pas mettre moins ! Et encore, nous avons réparti 1 500 logements sur les 15 ans, c'est-à-dire jusqu'à 2032 ; on peut même dire qu'on a un peu triché par rapport aux exigences de l'État, le SDRIF prévoyant 2030, mais on ne va pas non plus se battre pour deux ans. Il n'empêche que nous sommes au minimum.

En même temps, je vous rappelle – et le Préfet de Région l'a rappelé dans une réunion il y a quinze jours – que, face aux villes qui ne respectent pas le taux SRU de logements sociaux, l'État s'est doté de moyens extrêmement puissants : il récupère, d'abord, l'attribution des logements sociaux puis, dans un deuxième temps, l'instruction des permis de construire ; c'est dans la loi. Aujourd'hui, neuf villes dans les Hauts-de-Seine sont concernées : l'État y a récupéré l'instruction des permis de construire, pour imposer des logements sociaux. Une grande loi sur le logement est prévue par le Gouvernement actuel pour la fin de l'année ; le Préfet de Région nous disait très clairement que, dans les villes qui ne respecteront pas les objectifs de densification minimale, il aura très probablement un droit de modification des zonages, de façon autoritaire. Cela est dans la même logique : face à une ville qui ne construit pas assez, on crée éventuellement des zones constructibles. Le danger que nous encourons, si nous ne sommes pas crédibles sur le fait que nous allons construire quelques logements, est que le Préfet trace un cercle autour de la gare et dise que cette zone peut servir. Eh oui ! Attendez, je peux vous dire qu'aujourd'hui, neuf villes n'instruisent plus leurs permis de construire, pour se faire imposer des logements sociaux dans tous les programmes.

Attendez, je vous dis que le Préfet de Région nous a expliqué que l'on trouverait le même type de mécanismes dans la grande loi sur le logement à la fin de l'année ; nous verrons à ce moment-là. Mais je pense que, quand on prend des engagements contractuels avec l'État, de manière générale, et même si on ne peut pas complètement les tenir, il ne faut pas non plus, je dirai, prendre les gens pour des imbéciles. Si on ne respecte pas du tout l'engagement pris par la Ville, à un moment, l'État a des moyens de rétorsion, d'une façon ou d'une autre, et on le paie, à un moment quelconque.

L'intérêt des Fontenaisiens est de se fixer des objectifs à un niveau minimum, et de s'arranger pour être sur le point de les tenir au moment où il le faudra. Encore une fois, nous avons vraiment choisi le niveau minimum, et vous savez bien que, dans le PLU, la densification se fait presque exclusivement sur les deux sites que sont le Panorama et les Blagis, dans le cadre de la rénovation. Ces deux sites comptabilisent 900 logements. Les 600 logements supplémentaires sont diffus. Nous verrons ; prévoir des logements à quelques centaines près, ce n'est pas le problème. Je vous rappelle que Clamart est en train d'en construire 5 000 au cours de la mandature, Bagneux en a construit 2 000, que Sceaux – puisque vous prenez Sceaux en exemple – en aura construit plus de 1 000 dans la mandature. Quant à nous, si nous en avons construit entre 300 et 400 pendant la mandature, ce sera déjà presque un miracle ; cela voudrait

dire que tous les recours ont été levés assez rapidement, sinon, nous n'arriverons même pas à 300. Il faut quand même remettre les choses en proportion. Notre ville construit très peu, mais, ce faisant, nous ne faisons que tenir nos engagements. Il ne faut ni tout mélanger, ni essayer de créer des objets politiques partout pour créer de la confusion. Nous tenons notre route, nous tenons le cap.

Si vous en êtes d'accord, nous pouvons peut-être avancer sur le Budget Primitif ?

Y a-t-il d'autres remarques ? Mme MARAZANO, M. BUCHET. Allez-y, Mme MARAZANO, je vous en prie. »

Mme MARAZANO : « Dans la continuité de notre déclaration relative au CA, nous constatons qu'en 2018, le montant cumulé des ressources supplémentaires de la ville – chèque du CEA, hausses cumulées des impôts – s'élève à 16,5 millions d'euros, pendant que le cumul de la baisse de la DGF, par rapport à 2014, s'élève à 5,3 millions d'euros. Nous continuons donc de contester les hausses d'impôts telles que vous les avez adoptées, hausses prématurées, excessives et injustes.

De plus, nous sommes en désaccord avec vos choix budgétaires. Je donnerai deux exemples parmi ceux qui sont développés par ailleurs.

Le premier est relatif à l'Enfance et à la subvention accordée à la Caisse des écoles. Cette subvention apparaît en hausse, passant de 90 000 euros à près de 132 000 euros. Mais il faut se rappeler que, l'an dernier, la Caisse des écoles avait une réserve de trésorerie de 80 000 euros, ce qui, avec la subvention, représentait un budget de 170 000 euros, budget qui a été entièrement dépensé en 2017. Il va donc manquer, par rapport à l'an dernier, près de 40 000 euros. Si le panier de l'élève va être sensiblement augmenté, ce dont nous nous félicitons, toutes les mesures de réussite éducative, psychologues et médiatrices animant des actions de communication non violente, disparaissent à la prochaine rentrée scolaire. Il nous est annoncé une prochaine action à l'étude avec le CMS, avec, comme perspective, un état des lieux autour de la santé mentale et l'étude des consultations nouvelles au CMS ; difficile de faire plus flou ! Et l'on sait que, quand c'est flou, il y a un loup. » (*Réactions*)

M. BUCHET : « C'est une bonne citation, c'est un plaisir ! »

Mme MARAZANO : « Surtout, les problèmes rencontrés par les enfants en difficulté et parfois perturbateurs ont rarement à voir avec des problèmes de santé mentale, mais sont, la plupart du temps, la conséquence de difficultés sociales ou familiales, qu'un soutien psychologique les aide à surmonter.

D'autre part, sortir ce dispositif de la Caisse des écoles et le noyer dans le budget général enlève toute lisibilité et traçabilité. Nous regrettons que les enseignants et les parents d'élèves ne soient plus associés au dispositif comme ils l'étaient par le biais de la Caisse des écoles.

Enfin, que vont devenir les crédits qui étaient affectés aux NAP ?

Le deuxième exemple concerne la Petite Enfance, avec, pour le moins, des inquiétudes sur la réouverture de la Crèche fleurie, et la suppression de l'accueil des enfants pendant 3 semaines en août.

Au niveau des investissements, nous n'approuvons pas les dépenses associées à vos projets d'urbanisme, décidés sans réelle concertation, et regrettons l'absence de chiffrage concernant les investissements destinés à économiser l'énergie.

Nous voterons donc contre ce Budget. »

M. le Maire : « Nous vous répondrons peut-être globalement ; Je ne partage pas complètement vos analyses sur l'explication sociologique des maladies mentales, mais c'est un débat qui, à mon avis, est un peu loin du Budget. M. BUCHET, c'est à vous. »

M. BUCHET : « Merci. Je vous suggère d'ailleurs – parce qu'on a bien vu la partie de ping-pong, dans beaucoup de bruit, que vous jouez avec une partie de votre liste – je vous suggère, comme nous le faisons auparavant – mais tout est perfectible – de ne répondre que globalement à la fin, et terminer le tour de table, pour chacun puisse s'exprimer, même si vous êtes en désaccord avec les uns ou les autres, sans qu'il y ait forcément cette partie de ping-pong avec vous. Je pense que c'est plus sain ; après, vous répondez globalement, et vous dites ce que vous avez à dire, c'est normal que l'on ait parfois des points de vue différents. »

Intervention hors micro.

M. BUCHET : « Sur le Budget, on a toujours fait comme cela, sur le Compte Administratif, on a toujours donné la parole aux groupes, puis on répondait. D'ailleurs, le Maire n'intervenait pas en introduction, n'est-ce pas, M. le Maire-Adjoint. C'était l'Adjoint qui présentait, et le Maire concluait ; je trouve que c'est mieux, quitte à répondre, en effet, à des prises de position sur lesquelles on pourrait avoir des désaccords. C'était le premier point.

Je suis d'accord avec la conclusion de M. DURAND : ce Budget n'a rien d'exceptionnel. (*Rires*)

Il est vrai que je ne vois pas dans ce Budget ce qui permettrait de rectifier mon vote par rapport au précédent Budget, parce que, depuis 2014, les précédents Budgets – et on le voit ce soir un peu plus, pour ceux qui ont porté certains secteurs que nous, nous dénoncions en termes de manque de moyens – ne nous donnent pas l'impression d'avoir amélioré le service public auprès des Fontenaisiens. Je pense que vous avez un choix, vis-à-vis de l'Enfance et de la Petite Enfance, qui va à l'encontre des intérêts de l'enfant et du petit enfant. Je crois à la fois ce qu'a dit Mme BOURDET tout à l'heure, qui rejoint nos critiques de l'opposition, et ce que Céline ALVARO a confirmé, concernant la Petite Enfance, avec cette réelle inquiétude, parce que je n'ai pas attendu que vous annonciez une réunion de directrices de crèches pour deviner que vous alliez probablement faire autre chose qu'une crèche à la Crèche fleurie. Je me rappelle que vous étiez intervenu un jour, et j'avais noté que vous disiez que 7 000 euros par berceau, c'est cher. Oui, c'est un choix, que nous avons fait. C'est vrai que la Crèche fleurie fait en effet partie, par berceau, des plus chères, car nous n'avons pas les subventions qui avaient pu être obtenues pour les autres crèches. C'est vrai que nous avons doublé le nombre de places en crèche. Je pense que, malheureusement, par rapport à cette évolution à la Crèche fleurie, nous avons eu un maximum de places en crèche parce que nous avons voulu créer des crèches supplémentaires ; à la fin de votre mandat, si je vous suis bien sur le sujet de la Crèche fleurie, nous aurons des places de crèche en diminution pour les Fontenaisiens. »

Intervention hors micro.

M. BUCHET : « Ne comptez pas celles qui étaient en travaux, parce que j'avais fait le choix de municipaliser les crèches départementales pour que les places qu'elles proposaient soient directement dirigées vers les Fontenaisiens.

Sur les questions de l'Enfance, l'on pourrait parler de musique à l'école, des classes de découverte, des points que Claudine MARAZANO a abordés, de la crèche, ou encore de secteurs qui ne concernent pas directement la Ville, mais l'Agglomération, comme la Mission locale, le Service de l'Emploi, renvoyé sur Bagneux ; sur d'autres Services, j'ai vraiment le sentiment que ces Budgets qui se suivent depuis 2014 tendent à défaire progressivement le service public, et non pas à l'améliorer, même si, nous sommes d'accord, vous avez pu avancer sur certains points tels que les cartes d'identité et les passeports ; il faut aussi reconnaître les choses.

Sur l'investissement, beaucoup de sujets pourraient trouver notre accord ; nous n'allons pas non plus être contre tout ce que vous proposez. Mais il est vrai que je suis d'accord avec ce qu'a dit Michel FAYE, et je le remercie de rejoindre nos débats, en matière de sport – bien entendu, vous allez nous le reprocher en disant qu'on ne l'a pas fait non plus – le principal investissement que nous avons souhaité pour cette mandature était ce sixième gymnase. C'est important, en termes d'investissement. Les différents mandats qui ont précédé le vôtre ont fait qu'une médiathèque, qu'une cuisine municipale, qu'un marché. Vous allez dire qu'il y avait des fuites, mais on ne l'a pas fait exprès ! Au moins, nous nous sommes battus pour qu'il y ait un marché, même s'il y a pu y avoir un débat sur son emplacement. Je peux encore citer, entre autres exemples, la Maison de la musique et de la danse, que vous avez inaugurée d'ailleurs.

Tout cela pour dire que nous avons fait des investissements structurants, et réalisé beaucoup d'aménagements. Stéphane CICERONE est absent ce soir, il m'a demandé de l'excuser et de voter à sa place, mais quand vous dites qu'au gymnase du Parc, rien n'a été fait, c'est complètement faux ; il vous a énuméré l'ensemble des choses qui y ont été faites. Avant 2014, il s'est passé des choses, et il faudrait que vous portiez un regard, disons, bienveillant sur ce qui s'est passé avant votre arrivée, ce qui permettra peut-être d'être un peu plus modeste sur la suite.

Sur l'investissement, un sixième gymnase aurait donc été un investissement utile pour les sportifs.

Sur la politique d'urbanisme, qui se voit en filigrane sur le Budget, j'aimerais que ce soir, l'on torde quand même le cou à l'idée selon laquelle la population baissait, puisque vous reconnaissez à la fois qu'on n'a pas construit du tout de logements depuis que vous êtes là et que, comme vous le savez, la population, d'une année sur l'autre, est stable, *grosso modo*, en fonction des estimations ; sur une longue période, elle

est stable, et elle est revenue au même chiffre qu'il y a quelques années. Vous en faites un choix politique, sous prétexte d'un certain nombre de directions de l'État concernant la quantité de population qu'il faut augmenter à Fontenay, avec un style de bâtiments que vous souhaitez imposer ; je crois que, là encore, il faut savoir garder l'équilibre. Je ne suis pas certain que les projets immobiliers qui sont en filigrane dans ce Budget soient à la hauteur du maintien de l'équilibre à Fontenay.

Pour toutes ces raisons, nous allons voter contre ce Budget. Même s'il y a des sujets pour lesquels nous pouvons partager des objectifs, même si je me réjouis qu'un effort soit mené sur l'investissement – je le critiquais quand il était en baisse, je le souligne quand il est à la hausse – encore faut-il ne pas gaspiller l'argent. À Emmanuel CHAMBON, je lui dirai que j'ai vu que la rue des Bénards est encore en travaux ; l'année dernière, je disais que cela faisait trois fois, cette année, cela fait quatre fois ! Faire quatre fois la voirie, cela fait, certes, une augmentation de la dépense d'investissement, mais c'est du gaspillage ; pour moi, ce n'est pas du véritable investissement comme l'on pourrait en attendre. Les Fontenaisiens ont des projets d'investissement, il suffit de les écouter. »

M. le Maire : « Bien, merci, M. BUCHET. Je voudrais simplement faire une remarque avant de passer la parole à Gilles MERGY. Le sixième gymnase dont vous parlez est très emblématique ; il figurait à votre programme en 2001, M. BUCHET. Nous sommes quand même en 2018, et en 2014, il n'y avait même pas un projet qui existait dans les cartons. J'accepte toutes les leçons d'humilité et de gestion communale, mais il était à votre programme en 2001. »

M. BUCHET : *Intervention hors micro.*

M. le Maire : « Il était à votre programme en 2001 ; c'était un engagement de votre mandature 2001-2008, et en 2014, il n'y avait même pas un projet d'étude dans les cartons de la Mairie. Donc les leçons de gestion me paraissent un peu excessives sur ce point. Mais nous allons le faire, c'est la différence. »

M. BUCHET : « Si vous faites un sixième gymnase, on votera pour. »

M. le Maire : « Je donne la parole à M. MERGY ; on vous répondra ensuite sur le reste. »

M. MERGY : « Merci, M. le Maire. Concernant ce Budget Primitif, je vais essayer de ne pas être redondant par rapport aux interventions des collègues. C'est un Budget ambivalent, au sens où il fait le deuil d'un certain nombre de chantiers de modernisation du service public que vous aviez annoncés, non pas en 2014 puisque, comme vous l'avez dit, M. le Maire, vous n'avez pas eu le temps de préparer le Budget, mais en 2015 et 2016.

A contrario, vous maintenez toujours des prévisions extrêmement optimistes sur votre capacité à investir dans la ville. De mémoire, dans les BP 2015 et 2016, dans les documents de présentation qui étaient soumis au Conseil Municipal, on trouvait beaucoup d'initiatives intéressantes, en termes de réflexions sur la modernisation du service public, son périmètre, son évolution, son évaluation. J'avais, à l'époque, salué ces initiatives, et regretté en revanche que, au moment de la présentation des Comptes Administratifs, on ne trouvait pas de bilan des réflexions qui avaient pu être menées au titre de cette modernisation du service public. Je trouve qu'il est dommage que cela disparaisse du BP 2018, car je pense que vous aviez raison, à l'époque, de vous interroger sur le périmètre du service public, son évolution, son adéquation aux besoins des Fontenaisiens. Tout le monde parle toujours de service public, mais, par construction, ce service public n'est pas inamovible ; les besoins évoluent, il faut effectivement faire évoluer le service public. Cela nécessite d'aller au-delà de la stricte dimension budgétaire, et de se doter d'outils, d'indicateurs, qui permettent d'améliorer les services publics offerts aux Fontenaisiens. C'est d'ailleurs dans cet esprit que vous aviez, comme Pascal BUCHET l'a dit tout à l'heure, donné la possibilité aux Fontenaisiens de faire leurs passeports et cartes d'identité à Fontenay ; c'était une vraie amélioration du service public. Quel en est le bilan aujourd'hui, je crois que vous avez dit que le bilan était positif et que de nombreux Fontenaisiens venaient.

A contrario, la réflexion que vous avez menée sur la réduction du nombre de places de crèche relève-t-elle simplement d'une approche budgétaire ou d'une réflexion sur l'évolution des besoins en matière de garde et de Petite Enfance ? »

M. le Maire : « Elle n'est pas encore menée ! »

M. MERGY : « Sur la semaine de 4 jours, vous êtes revenus en arrière. Philippe LAURENT, que je vois souvent en tant que président des anciens élèves du lycée Lakanal, a fait le choix de rester sur la semaine de 5 jours ; pourquoi l'avez-vous fait ? Il n'y a aucune solution, vous l'avez dit, M. le Maire, qui soit totalement positive ou totalement négative, mais je crois qu'il est intéressant de s'interroger sur les raisons

pour lesquelles on fait évoluer le service public. C'est l'occasion, au moment du Budget Primitif, d'avoir cet échange, au-delà de la discussion sur les 3 000 euros sur le poste budgétaire X ou Y. Je trouve que cela est dommage, parce que vous aviez lancé ce mouvement d'innovation, que vous avez abandonné alors que l'État s'y attelle aujourd'hui. Vous avez vu que l'État a lancé un processus, qui s'appelle Comité Action Publique 2022, pour réfléchir, justement, sur la reconfiguration du service public. Je trouve qu'il est dommage que l'État prenne la main sur un sujet où, en tant que Girondin de conviction, je pense que les collectivités locales sont plus agiles que l'État pour faire évoluer le service public, pour réformer le pays, ou pour le "transformer", puisque c'est le terme à la mode chez les amis d'En Marche.

Deuxième point : nous avons parlé de l'investissement tout à l'heure ; vous avez effectivement des investissements qui ont progressé au Compte Administratif. Vous avez des prévisions qui sont au-dessus de 13 millions d'euros, ce qui devient extrêmement considérable. Sans polémiquer sur le sujet, qu'est-ce qui va permettre de faire qu'en 2018, l'écart entre le Budget et le réalisé soit plus faible que les années précédentes ? Vous avez fait un certain nombre d'efforts, vous l'aviez dit en début de quinquennat, pour recruter des agents à la direction des Services techniques, pour retravailler les projets d'investissement. Vous avez dit à plusieurs reprises qu'il n'y avait rien dans les tiroirs, c'est totalement faux, mais admettons que vous avez retravaillé les projets d'investissement de la ville. Pour autant, même en 2017 où le programme d'investissement a augmenté, vous avez un écart de 4,5 millions d'euros, comme je l'ai dit tout à l'heure. Qu'allez-vous faire de nouveau, en 2018, pour réduire cet écart ?

C'est un problème d'avoir des projets inscrits au BP mais qui ne sont pas, *in fine*, réalisés au moment du Compte Administratif. Je l'ai dit à plusieurs reprises ; le Budget, ce n'est pas simplement un document budgétaire à la gloire de la Ville, pour mettre des photos de projets dans le magazine municipal ; c'est simplement la vision-cible de ce que vous voulez faire au titre de l'exercice 2018. Il faut donc inscrire des projets qui sont suffisamment matures pour aboutir. On peut comprendre qu'il y ait un peu de surbooking, que certains projets ne puissent pas aboutir comme on l'avait prévu, parce qu'il y a des problèmes techniques ou de bouclage du processus de financement, mais qu'un tiers des projets ne soit pas réalisé *in fine*, cela pose quand même un problème en termes de sincérité du Budget.

Je ne voulais pas insister davantage sur des éléments précis ; d'autres collègues l'ont fait. Je voulais simplement dire, un peu dans l'esprit de ce qu'a dit Pascal BUCHET, que c'est un Budget Primitif qui manque de souffle. Il y a, incontestablement, des projets qui sont positifs ; il ne faut pas avoir une approche strictement manichéenne de votre Budget Primitif : certains projets sont intéressants, d'autres le sont moins. Mais il n'y a plus de souffle : il n'y a pas de volonté de travailler sur l'évolution de la ville, même s'il y a, effectivement, un certain nombre de projets immobiliers, sans doute moins que ce que nous annonçons, dans l'opposition, vous l'avez dit, vous ne ferez probablement que 300 ou 400 logements sur la durée du mandat. Mais, à part quelques projets immobiliers, à part quelques micro-projets ici ou là, il n'y a plus de souffle, plus de vision sur le devenir de notre Commune, et c'est dommage. (*Protestations*)

Le groupe Mouvement radical votera donc contre votre Budget. »

M. le Maire : « Très bien. »

M. LAFON : « Je vais vous donner quelques informations, puisque c'est quand même l'objectif du débat. Je vais le faire calmement, avec beaucoup d'humilité, parce que c'est un secteur que j'ai repris il y a deux mois ; je le fais avec beaucoup d'humilité, et même si j'entends dire que mon incompétence est notoire, je vais essayer de le faire sérieusement.

Le scolaire est vraiment un secteur pour lequel on ne peut pas dire qu'il n'y a ni projet, ni souffle. Il va y avoir 1,3 million ou 1,4 million d'euros d'investissements dans les écoles. Pour répondre à Jean-Jacques FREDOUILLE, dans deux écoles, un travail va être effectué sur le chauffage, sur les chaudières. Si l'on regarde le rendement des nouvelles chaudières par rapport aux anciennes, on va avoir un gain assez substantiel, qui pourra rentrer dans le lot des économies d'énergie. Des travaux d'isolation vont aussi être réalisés. Mais une grande partie du travail qui va être fait est beaucoup moins réjouissant. »

M. FREDOUILLE : *Intervention hors micro.*

M. LAFON : « Tu as raison, je partage ton point de vue, on prend les choses telles qu'elles sont ! »

M. FREDOUILLE : *Intervention hors micro.*

M. LAFON : « On est d'accord ; j'essaie de te donner quelques exemples de choses qui vont se faire.

Un certain nombre de travaux sont moins réjouissants, parce qu'ils concernent des sommes très importantes investies, par exemple, sur les blocs sanitaires dans les écoles, qui ont leur utilité.

Gilles, tu parles de service public, de la modernisation, de l'innovation, autant de termes que l'État emploie sans vraiment savoir ce que c'est. Il met le mot innovation partout, cela fait bonne impression. Il balance 10 milliards d'euros pour arroser le sable en innovation, mais c'est un autre sujet, dont on pourra certainement un jour discuter. Mais en tout cas, dans les écoles, un effort important va être réalisé sur ce point. Les écoles vont notamment être dotées, dès le mois de mai pour toutes les élémentaires, d'un kit de mallettes numériques. Ce projet avait d'ailleurs été aussi conduit par Suzanne BOURDET ; je ne suis pas en train de m'approprier un projet déjà entrepris, mais il est en train d'aboutir, le déploiement va avoir lieu. 135 000 euros vont être consacrés cette année à l'informatisation et au numérique dans les écoles. Vous savez tous que je suis très précautionneux par rapport au numérique ; je pense qu'il faut être très vigilant par rapport à cela, mais c'est énorme : cela représente sept ou huit fois ce qui avait été budgété dans les années précédentes, depuis 20 ans. L'un des objectifs est également de rationaliser tout cela, qu'il y ait un matériel homogène. Il y a eu un déploiement de logiciels de gestion du parc, gestion des incidents. De la même manière, les écoles se verront équipées d'un logiciel de gestion des problèmes liés aux travaux. Nous aurons donc un vrai suivi. Tu parles de modernisation, d'innovation ; je ne sais pas si c'est de l'innovation, mais c'est du bon sens de dire que les responsables des établissements pourront signaler leurs travaux, avoir un ticket, avoir un suivi, et l'on saura ce qui est fait ou pas, et pourquoi.

Je voulais également dire que toutes les écoles vont être reliées à la fibre ; cela est déjà fait pour un certain nombre d'entre elles, c'est en cours. Il s'agit aussi de donner la possibilité aux directeurs d'école de faire leur travail correctement, par un meilleur équipement, en leur donnant au moins une imprimante, des consommables.

Les NAP s'arrêtent, on le sait très bien. Il y a eu débat, il y a eu vote ; les gens se sont prononcés. Ont-ils fait le bon choix, je n'en sais rien ; j'ai mon idée personnelle, mais en tout cas, le choix a été fait. Je veux quand même rappeler que, quand les NAP ont été mises en place, elles ont détruit de nombreuses actions, qui avaient lieu notamment dans le tissu associatif. Il y avait une école des sports, le CSIS, qui comptait 250 enfants qui faisaient du sport tous les mercredis. Quand les NAP se sont mises en place, naturellement, les enfants n'allaient plus à l'école des sports, qui a disparu, puisque, n'ayant plus que 43 ou 44 adhérents, les bénévoles qui s'en occupaient ont décidé de la dissoudre. Aujourd'hui, il va falloir que l'on retrouve des formules. Pour ce faire, nous sommes en train de travailler sur le projet éducatif de Territoire ; il y aura d'ailleurs une première réunion demain soir avec les parents d'élèves, les représentants des fédérations de parents d'élèves, pour travailler sur ce projet, sur lequel il y aura 4 axes : le sport, la culture, mais aussi le loisir – car il est quand même intéressant que les enfants puissent un peu rêver, se reposer – et le scientifique et l'innovation.

Pour cela, la discussion porte sur les moyens que l'on va y mettre. Il y a un débat sur les fameux 100 000 euros ; ce qui est prévu au Budget, c'est un minimum de 100 000 euros. Cela va être fonction des projets qui vont être mis en œuvre : il n'est pas question de ne pas faire des choses de qualité, de laisser se dégrader ce genre de choses.

Sur la Caisse des écoles, on se voit jeudi pour en discuter. Les sommes disponibles à la Caisse des écoles ne vont pas diminuer. Certes, il y a le maintien du soutien psychologique jusqu'à la fin de l'année scolaire, mais on est en train de regarder ce que l'on peut faire après ; cela ne veut pas dire qu'on ne le fera pas. Je ne peux pas considérer que l'on démarre dans des procès d'intention. On met un mode de fonctionnement sur la table, on en discute, on regarde comment on va faire ; cela ne signifie pas que l'on a déjà décidé de comment on allait faire. Faites-moi confiance, comme c'est un secteur sur lequel je ne connais absolument rien, je suis le premier à être extrêmement raisonnable sur les choses !

Il faut aussi, clairement, renforcer notre travail avec les partenaires, qui nous disent qu'aujourd'hui, la ville de Fontenay n'a pas de visibilité, par exemple sur la question des enfants en difficulté. C'est un travail qui est prévu dans le Budget.

Ce Budget est relativement ambitieux, mais, évidemment, limité par les moyens que l'on a ; si l'on avait 10 millions d'euros de plus, que ferait-on ? Il y a bien des sujets qui vont se produire un jour ; il faudra peut-être déconstruire et reconstruire entièrement un groupe scolaire. Certains de nos groupes scolaires sont très anciens, il y a eu des travaux petit à petit, mais on fait avec les moyens dont on dispose, et je trouve que ce qui est fait est intéressant.

Le dernier sujet dont je voudrais parler est celui de la restauration collective. Si vous avez lu le Budget, vous constatez qu'il y a une augmentation assez sensible sur l'achat des comestibles. Cela est lié non seulement au marché, mais aussi à un certain nombre d'améliorations. Là encore, il y a une vraie réflexion à avoir – et nous l'avons eue avec les parents, à la première commission des menus – sur le bio :

comment peut-on aller vers plus de bio, sachant que la loi finira par nous l'imposer, comment peut-on aller vers du bio différent : repas bio, filières bio... Des parents proposent par exemple d'avoir plutôt du bio pour tout ce qui est autour des laitages, en disant que ce sont des produits critiques, etc.

Il faut parler d'un autre volet, d'un projet qui a été assassiné lors du précédent Conseil, notamment par toi, Gilles, sans avoir d'information, alors que c'est un projet dont il faudra que l'on discute collectivement : il s'agit de ce fameux projet de mutualisation avec les communes de Montrouge, de Bourg-la-Reine et de Sceaux. Ce projet est quand même très intéressant, car ces villes se sont rendu compte du fait que la qualité de leurs prestataires privés ne convenait pas et se sont tournées vers un service public, mis en place il y a une dizaine d'années, et dont la qualité est reconnue. C'est donc plutôt positif, d'autant plus, puisque tu parles de repenser le service public, que de nombreuses propositions d'innovations ont été faites dans le cadre d'un chantier d'innovation conduit par des étudiants de master.

Ce sont autant de sujets qui vont avancer ; je ne vois pas trop ce que l'on peut faire de mieux. »

M. MERGY : « Je n'ai pas assassiné le projet de cuisine centrale ; j'ai dit qu'il fallait qu'il y ait des garanties sur l'engagement des communes voisines, ce n'est pas pareil. »

M. LAFON : « Bien sûr, on est d'accord ; mais, sans beaucoup d'éléments, tu as été assez négatif, ce qui n'est pas ton caractère en général. »

M. le Maire : « Avant de passer la parole, je voudrais, sur l'innovation, dire, comme Suzanne BOURDET le dit régulièrement, je suis scientifique – c'est vrai : je suis quand même habilitée à diriger des recherches. Il se trouve que tout le monde en parle, tout le monde la met à toutes les sauces, mais l'innovation commence par la connaissance. Ce que nous avons fait depuis trois ans, qui est de mettre en place, tous les ans, un bilan des Services municipaux, de façon à connaître exactement la production de services de la ville, constitue déjà la première étape, si j'ose dire. Sans ce bilan objectif, qui paraît tous les ans, et auquel on peut se comparer année après année, on entrerait dans une subjectivité ingérable. Accessoirement, même s'il y a aujourd'hui des masters d'innovation, l'innovation est, avant toute chose, l'irruption, et notre capacité à attraper un certain nombre de choses qui changent, qui sont en évolution, en mouvement. L'on sait très bien qu'il y a eu une fuite extrêmement grave à l'école Jean Macé, qui a causé des dégâts importants pendant 2 ans ; aujourd'hui, notre prestataire a des outils qui lui permettent de détecter et de nous alerter en cas de fuite sur le réseau, par secteur ; tout cela, c'est de l'innovation en marche !

Quand on change aujourd'hui tous les éclairages, tout le monde trouve cela normal : il n'empêche que ce n'est pas encore le cas dans toutes les villes. Quand nous allons passer entièrement à l'éclairage LED et faire des économies d'énergie importantes, nous sommes dans l'innovation ! Le débat suivant portera peut-être sur la question de garder les LED, parce que certaines publications sont aujourd'hui plus inquiétantes que concernant le Wi-Fi, à mon avis, mais c'est un autre problème. Nous allons faire jusqu'à 40 % d'économie sur la production ; dans certains secteurs, on peut aussi moduler l'éclairage, en fonction des heures du jour, des périodes de l'année, de la quinzaine commerciale, etc. Des outils de pilotage existent dans certaines zones commerciales ou en centre-ville, qui sont liés à cette intensité d'éclairage, et vont faire partie de notre équipement ; c'est ce qu'on appelle les *Smart Cities*.

Globalement, on avance ; mais en même temps, on ne peut pas non plus avancer en vous informant jour après jour de toutes nos réflexions.

Je passe la parole à Razika BENMERADI, qui voulait dire un mot sur le sport. »

Mme BENMERADI : « Merci. Je voulais revenir sur un sujet récurrent. Nous avons tous évoqué, à un moment donné, l'idée d'un sixième gymnase. Nous avons tous conscience de la vétusté et de l'obsolescence des installations sportives. Nous sommes confrontés à une saturation des créneaux – c'est là le principal problème. C'est la raison pour laquelle je souhaite insister sur l'investissement qui va être fait au gymnase du Parc. Ce gymnase ne va pas simplement subir un gros lifting ; il va être agrandi, sera sur deux niveaux au lieu d'un actuellement. Nous allons donc augmenter l'offre, multiplier les créneaux, mais on dirait que c'est un point que vous occulterez complètement. Certes, cela ne remplacera pas un sixième gymnase, mais on ne peut pas voir tout noir ou tout blanc, on peut faire un peu entre les deux. Certes, il s'est passé des choses avant 2014 ; ce que vous avez fait, c'est mettre des rustines ! Mais au bout d'un moment, mettre des rustines sur des rustines, ça ne tient plus la route : à un moment, il faut faire des travaux pour de vrai. On ne peut pas passer de "mettre des pansements" à "faire un sixième gymnase". Nous coupons la poire en deux, en agrandissant un gymnase, qui est le plus utilisé de la ville, en concertation avec la plus grosse association de la ville ; je trouve que cela est plutôt pas mal ! Merci. »

M. le Maire : « L'on peut même ajouter que l'on réfléchit, parce que souvent, il faut quand même réfléchir un peu avant d'agir. Concernant l'offre de ce sixième gymnase, il faut savoir où on va le mettre, il faut faire avec la place dont on dispose. Cela nous renvoie donc notamment à la rénovation du stade du Panorama, sur lequel nous avons encore des discussions avec l'ASF et, notamment, la section athlétisme, qui est mutualisée avec trois villes. La question se pose de savoir s'il faut, ou non, garder une piste de 400 mètres ; à l'évidence, elle est quasiment une nécessité pour la pratique de l'athlétisme dans le cadre de cette mutualisation. Mais si on la garde, cela implique de négocier avec la ville voisine qu'est Clamart, qui va construire un gymnase en 2019, à 50 mètres du stade du Panorama. Nous discutons aujourd'hui sur un arrangement piste de 400 mètres contre un certain nombre de créneaux sur ce gymnase. Cela ne sera pas un gymnase complet, mais ce pourrait être une partie du sixième gymnase, qui soit mutualisé avec Clamart. Voilà ce sur quoi nous réfléchissons actuellement. Rien n'est gravé dans le marbre, car il n'y a, pour l'instant, aucune signature ; mais nous réfléchissons sur ce sujet.

Nous savons aussi qu'il faudra probablement maintenir une piste de lancer de poids au stade, sauf à compromettre l'organisation de manifestations sportives significatives. Nous réfléchissons, et nous devrions arriver assez vite à un projet complet. Cela se fait avec les principaux concernés que sont les sportifs de l'ASF, qui nous éclairent sur leurs pratiques. Nous avons eu des discussions : par exemple, nous pensions mettre un terrain synthétique au milieu de la piste d'athlétisme, mais il n'est pas possible d'y faire de lancer de marteau ; nous revoyons donc notre copie. Le terrain de football qui se trouve au milieu ne pourra pas servir quand il y aura un entraînement d'athlétisme, pour cause d'incompatibilité : on a besoin de neutraliser certaines zones – on ne peut pas lancer le javelot et jouer au football en même temps, en clair, même si c'est un peu caricatural.

Tout cela nécessite de nombreuses instructions de dossier avant de fixer un projet et de décider comment dépenser l'argent public nécessaire à sa réalisation. Tout cela avance, je ne suis pas inquiet. L'on va quand même se laisser la possibilité de faire un sixième gymnase sur le stade du Panorama ; peut-être même que cela ira plus vite que ce que l'on pense. Pour l'instant, nous regardons déjà comment conserver la piste de 400 mètres et proposer une offre suffisante pour l'athlétisme, le football, etc. Le projet n'est donc pas encore totalement ficelé, mais nous l'aurons dans un avenir proche.

Je propose de passer au vote, puisque tout le monde a fait ses explications de vote. Une dernière question de M. BUCHET. »

M. BUCHET : « Tout d'abord, par rapport au sport, je n'ai pas voulu dire tout ce que Stéphane CICERONE m'avait demandé de lire sur le gymnase du Parc, mais je crois qu'il faut arrêter l'histoire qui consiste à dire que nous n'avons mis que des rustines pendant 20 ans : des investissements ont été consacrés au sport ! »

M. le Maire : « C'est ce que nous disent les ingénieurs, vous savez. »

M. BUCHET : « Je pense que Stéphane CICERONE aura l'occasion de développer exactement toutes les actions qui ont été menées, équipement par équipement.

J'ai oublié de vous poser une question tout à l'heure. Dans le Budget, je n'ai pas vu de dépense concernant la fameuse statue que vous aviez prévu de mettre sur la place de l'Église. Je vous pose la question car j'entends des bruits qui m'interpellent. »

M. le Maire : « Vous entendez beaucoup de bruits, mais c'est beaucoup de bruit pour rien ! »

M. BUCHET : « On me dit que des négociations ont eu lieu avec le promoteur VINCI pour l'immeuble en fond de la place de Gaulle pour pouvoir financer cette fameuse statue à 200 000 euros. J'entends ce bruit, selon lequel vous voulez faire financer la statue de la place de l'Église par ce promoteur ; je vous demande si c'est une réalité. »

M. le Maire : « Non : nous n'en sommes plus à ce type de négociations, et Vinci n'a pas vocation à payer une statue sur la place de l'Église. Tout cela est farfelu. »

M. BUCHET : « Je vous pose la question parce que cela se dit. »

M. le Maire : « Ce qui est vrai, c'est que nous avons prospecté pour essayer de financer cette statue. Nous avons 40 000 euros de financement, mais qui ne vont pas durer non plus, parce que ce sont des engagements sur des enveloppes parlementaires, que nous avons encore, pour l'instant. Elle figurait dans le contrat départemental, donc le Département en paie aussi une partie significative. Le problème est que nous avons une petite différence d'appréciation sur le coût de la statue avec l'auteur, ou plutôt avec le fils

de l'auteur, en l'occurrence. Nous sommes en cours de discussion. Moi, j'étais parti d'une première évaluation, qui était d'environ 80 000 euros de fonderie et 20 000 ou 25 000 euros d'agrandissement de l'original, l'original étant plus petit que la taille souhaitée, y compris par l'auteur au départ : il nous a expliqué qu'il voulait faire plus grand mais qu'il n'avait pas trouvé de pierre suffisamment grande. Nous avons un différend sur le prix, et moi je ne suis pas prêt à tout accepter ; c'est un hommage à René Letourneur, et je pense que, dans un hommage, il n'y a pas forcément de marge bénéficiaire pour les descendants. Nous avons donc une différence d'appréciation, mais nous discutons, et je pense que nous allons finir par y arriver. Il faut de la patience pour cela.

Très bien. Nous allons passer au vote. Votons-nous chapitre par chapitre ? (*Brouhaha*) Nous allons procéder à un vote global ; tout le monde est d'accord, pas d'objection ? Je propose donc d'en délibérer. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Nous avons donc adopté le Budget Primitif. »

Le Conseil Municipal, à la **majorité absolue**, approuve comme suit, par chapitre, le Budget Primitif 2018, dont les dépenses d'investissement s'élèvent à 20 600 965,05 euros et les recettes d'investissement s'élèvent à 17 434 158,74 euros, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 40 668 796,79 euros et les recettes de fonctionnement à 44 504 298,53 euros.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	Montant	VOTES
011 – charges à caractère général	6 695 143,68	Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0
012 – charges de personnel et frais assimilés	20 182 046,00	Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0
014 – atténuation de produits	366 959,00	Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0
65 – autres charges de gestion courante	7 755 422,11	Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0
66 – charges financières	640 000,00	Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0
67 – charges exceptionnelles	103 000,00	Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0
042 – opérations d'ordre de transfert entre sections	1 056 733,62	Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0
023 – virement à la section d'investissement	3 869 492,38	Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	Montant	VOTES
013 – atténuations de charges	350 000,00	Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0
70 – produits des services du domaine et ventes diverses	3 932 929,00	Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0
73 – impôts et taxes	25 764 558,00	Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0
74 – dotations, subventions et participations	7 228 629,38	Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0
75 – autres produits de gestion courante	427 950,00	Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0
77 – produits exceptionnels	251 000,00	Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0
042 – opérations d'ordre de transfert entre sections	11 918,00	Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0
002 – résultat de fonctionnement 2016 reporté	6 537 314,15	Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

LIBELLE	Proposition nouvelle	Reports (pour info)	VOTES
20 – immobilisations incorporelles	422 500,00	535 182,79	Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0
204 – subventions d'équipement versées		4 879,95	Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0
21 – immobilisations corporelles	10 304 562,00	3 578 021,94	Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0
23 – immobilisation en cours	1 777 186,00	415 182,04	Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0
13 – subvention d'investissement	500 000,00	335 220,00	Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0
16 – emprunts et dettes assimilées	1 644 710,00		Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0
040 – opérations d'ordre de transferts entre section	11 918,00		Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0
001 – résultat d'investissement 2016 reporté	5 940 089,05		Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0

RECETTES D'INVESTISSEMENT

LIBELLE	Proposition nouvelle	Reports (pour info)	VOTES
10 – dotations, fonds divers et réserves	4 275 682,74		Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0
13 – subventions d'investissement reçues	1 085 250,00	2 325 924,09	Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0
16 – emprunts et dettes assimilées	2 002 000,00	5 680 000,00	Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0
23 – immobilisations en cours	100 000,00	29 368,94	Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0
040 – opérations d'ordre de transfert entre sections	1 056 733,62		Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0
024 – produits des cessions	5 045 000,00		Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0
021 – virement de la section de fonctionnement	3 869 492,38		Majorité absolue, pour 22, contre 13, abstention 0

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, J.-M. GASSELIN, C. MARAZANO, A. SOMMIER (pouvoir à G. MERGY), J.-J. FREDOUILLE, F. ZINGER (pouvoir à C. MARAZANO), P. BUCHET, S. CICERONE (pouvoir à P. BUCHET), G. MERGY, D. BEKIARI, votent contre.]

> VIE ASSOCIATIVE

7 – Subventions aux Associations et Établissements Publics pour 2018

M. le Maire : « Je passe la parole à Mme GAGNARD. »

Mme GAGNARD : « Merci, M. le Maire. Il m'appartient de vous présenter rapidement les subventions aux associations et établissements publics pour 2018.

Les subventions aux associations, pour cette année, se font dans une grande continuité et une grande stabilité par rapport à 2017, puisque nous maintenons quasiment à l'identique, avec quelques variations absolument mineures, les subventions de fonctionnement aux associations. Je vais très vite vous donner lecture du tableau des subventions.

- ASF : 290 000 euros ;
- Comité des œuvres sociales : 120 000 euros ;
- Club des Anciens : son activité ayant été reprise *in extenso* par le CCAS, les frais d'animation figurent dans le budget de ce dernier ;
- Ludothèque Le Manège aux Jouets : 82 730 euros ;
- ADIB : 10 000 euros ;
- Les Commerces de Fontenay, association des commerçants : 7 600 euros ;
- GAFIB : 4 500 euros ;

- Association socioculturelle des Sorrières : 4 000 euros ;
- CUF : 2 000 euros. Cela représente une légère baisse. Je tiens à saluer, au passage, la gestion tout à fait rigoureuse et remarquable du CUF qui, du reste, a accepté tout à fait facilement la baisse de 500 euros de son budget. Je les en remercie.
- Camargo : 4 000 euros ;
- Actrom Madras 97 : 2 500 euros ;
- Comité d'entente des Anciens Combattants : 1 500 euros. La subvention exceptionnelle de l'année dernière n'a bien entendu pas été renouvelée.
- CIDFF : 2 500 euros ;
- Votre École Chez Vous : 1 000 euros ;
- Blue Rose Big Band : 1 000 euros ;
- ADAVIP : 850 euros ;
- Accompagnement Scolaire aux Paradis : 600 euros ;
- Le Souvenir Français : 700 euros ;
- Association Fontenaisienne de Tai-Chi-Chuan : 300 euros ;
- Association Freestyle System : 500 euros ;
- Fontenay Culture et Loisirs : 1 300 euros ;
- Chorale Saint-Pierre Saint-Paul : 500 euros ;
- France Alzheimer : 500 euros ;
- Flamme D'espoir France Haïti : 400 euros ;
- Association Valentin Haüy, au service des aveugles et des malvoyants : 300 euros ;
- Association des Amis d'Edmond et JJJ Rigal : 1 300 euros. Est prévu, dans cette subvention, le transport de la presse, qui est très lourde, au moment du Forum.
- Union Nationale des Anciens Combattants : 300 euros ;
- FNACA : 300 euros ;
- Arts et danse : 300 euros ;
- Eien Vreizh : 300 euros ;
- Association Prévention routière : 250 euros ;
- UNAFAM 92 : 200 euros ;
- Fédération des Conseils de Parents d'Élèves : 450 euros ;
- Parents d'Élèves de l'Enseignement Public : 450 euros ;
- Parents : 450 euros ;
- APEI SUD : 250 euros ;
- Amitiés méridionales de Fontenay-aux-Roses : 150 euros ;
- Dysparents : 500 euros ;
- Accolades : 200 euros.

Ceci nous donne un total de subventions aux associations, sans le Club des Anciens, dont je vous ai signalé la mutation, de 544 680 euros.

Cette énumération a vocation à vous montrer à quel point il y a une stabilité dans les subventions de fonctionnement, sachant que, pour la troisième année, nous avons mis en place une conduite d'appel à projets, pour dynamiser et soutenir la vie associative, qui est, par rapport à l'animation du Territoire et par rapport au vivre ensemble, l'un des lieux où il se passe des choses intéressantes. L'appel à projets permet, d'une manière extrêmement souple, d'attribuer, lorsqu'il y a des projets associatifs pour l'animation du territoire, des sommes qui permettent leur réalisation.

La gestion de la vie associative est donc caractérisée à la fois par une grande stabilité des budgets de fonctionnement et par une grande possibilité de mobiliser, par le biais de l'appel à projets. Je rappelle que, pour ce dernier, le montant triennal est à l'identique, sur la base des éléments que le Département nous avait permis de gérer, de l'ordre de 61 357 euros. Comme l'a rappelé Jean-Michel dans l'énoncé des dépenses, l'ensemble des enveloppes pour l'appel à projets Département et Ville, est aussi à l'identique, de l'ordre de 84 126 euros.

Voilà la présentation des éléments en ce qui concerne les associations.

Très rapidement, je tiens à préciser que nous avons aussi une stabilité budgétaire relative pour tout ce qui relève des établissements publics.

- Pour le CCJL, il y a une légère baisse, de 25 000 euros précisément, sachant, par ailleurs, que l'effort de redressement, de bonne gestion, a parmi des rentrées de recettes tout à fait intéressantes, et de retrouver un nombre d'adhérents à peu près identique à celui qui était connu lors des années fastes, c'est-à-dire près de 900 adhérents. Ceci explique cette légère baisse budgétaire, qui est tout à fait adaptée aux besoins financiers du CCJL.

- Concernant la Caisse des écoles, le budget 2018 prévu est de 131 845,11 euros, avec la prise en compte des besoins budgétaires : compte tenu des reprises d'excédents, qui ont eu lieu les années précédentes, la somme a été augmentée.
- Pour le CCAS, il y a aussi une augmentation. Le BP 2018 est de 709 000 euros.

Pour l'ensemble des sous-totaux satellites, nous arrivons à une somme d'1 040 845,11 euros.

Je peux donc dire que nous sommes non seulement dans la stabilité, mais également dans l'affirmation d'une politique très continue en direction des associations puisque, comme vous le savez, nous avons multiplié les formations permettant d'offrir aux associatifs un étayage, un appui, correspondant à leurs attentes et à leurs besoins. Nous accordons une très grande attention au soutien de la dynamique associative par l'appel à projets. Je vous remercie de délibérer de ces propositions. »

M. le Maire : « Y a-t-il des remarques ? Mme ALVARO, M. FAYE, Mme BOURDET, Mme MARAZANO vont prendre la parole. Mme ALVARO, je vous prie. »

Mme ALVARO : « Lors de la Commission du 15 mars dernier, visant à préparer le Conseil Municipal, j'avais demandé des informations complémentaires, parce que, dans la délibération qui est présentée ce soir, seules les associations qui ont obtenu une subvention sont mentionnées. Ma demande portait donc sur le fait de savoir si des associations avaient présenté un dossier mais avaient vu leur demande rejetée. J'ai malheureusement eu une fin de non-recevoir. Aujourd'hui, à ma grande surprise, j'ai reçu un tableau me donnant un peu plus de précisions. Cela reste quand même très incomplet. Il m'avait été notifié, lors de cette Commission, par Mme GAGNARD, qu'aucune association ne s'était vu refuser une subvention ; or, sauf mauvaise analyse de ma part, je constate que plusieurs associations n'ont pas eu de subvention.

Je voulais donc connaître la raison de cette différence entre les informations délivrées lors la Commission et celles mentionnées par le tableau, qui fait part du refus adressé à certaines associations. Je voudrais aussi connaître les raisons de ces refus.

Je vois aussi que l'association Accolades a réussi à obtenir cette année une subvention – je m'en félicite pour eux – mais je voulais savoir sur quels critères elle leur a été accordée. Je vous remercie. »

Mme GAGNARD : « On n'est jamais totalement compris que par les siens, parce qu'au bout de 3 ans, presque 4 ans, Mme ALVARO n'a toujours pas compris qu'il y avait deux outils : l'un s'appelle les subventions de fonctionnement, nous venons d'en voir la plutôt grande stabilité, l'autre s'appelle les appels à projets. Je rappelle que les associations sont éligibles, ou pas, à des subventions de fonctionnement. Ainsi, le principe a toujours été – et c'est une constante dans toutes les collectivités – celui du non-financement de la première demande d'une association dans le cadre des subventions de fonctionnement, je précise clairement. En revanche, puisque nous avons, dans le cadre de l'appel à projets, une très grande souplesse, le Service des associations a des consignes très précises pour orienter les associations nouvellement créées vers l'appel à projets s'il y a lieu, et c'est dans ce cadre, sur la base de projets concrets, que nous pouvons être amenés à les subventionner. Donc là où il est très clair que Mme ALVARO n'a pas compris, c'est qu'il y a toujours des critères d'éligibilité pour les subventions de fonctionnement, qui sont d'ailleurs assez courants dans les collectivités, et dans cette Commune, nous avons mis en place des outils pour que des gens qui ont des projets puissent effectivement les réaliser avec notre aide. »

Mme ALVARO : « Je voudrais juste rebondir, parce que ce qui a été présenté en commission jeudi... »

M. le Maire : « Je vous donne la parole, Mme ALVARO... »

Mme ALVARO : « Ah oui... »

M. le Maire : « Allez-y, je vous en prie, sinon vous allez dire que je vous empêche de parler. »

Mme ALVARO : « Mais non. Ce qui a été dit en commission jeudi, c'est que les associations qui n'étaient pas fontenaisiennes et qui n'avaient pas un an d'existence ne pouvaient pas prétendre à cette subvention ; il n'a jamais été question de "première demande", il était précisé "première année d'existence".

Après, je vois que l'association Accolades, puisque c'est l'une des seules nouvelles associations à avoir obtenu une subvention, n'en a pas eu l'année dernière et en a une cette année ; du coup, cela ne correspond pas au cas des autres associations qui ont eu un refus ; je ne comprends pas très bien. »

M. le Maire : « Mme GALANTE-GUILLEMINOT souhaiterait ajouter quelque chose. »

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « M. le Maire, je voulais simplement répondre concernant l'association Accolades. C'est simplement une méconnaissance des requêtes de l'association. Accolades porte la culture arménienne dans la ville de Fontenay-aux-Roses, participe au festival de danse "Fontenay-aux-Roses, la Ville qui danse". Si, l'année dernière, la présidente n'a pas demandé de subvention, c'est parce qu'elle avait des peines familiales ; un décès l'a un peu arrêtée dans son élan et elle n'a pas fait de demande de subvention. Le deuil étant fait, elle a repris toutes ses activités et a fait une demande de subvention, qu'elle avait déjà obtenue l'année précédente. Les 200 euros lui ont donc été donnés, et elle a conduit deux ou trois manifestations publiques, elle était encore présente avant-hier soir à la Saint-Patrick ; ce sont des gens extrêmement présents. Voilà une petite explication qui est liée à une non-connaissance, finalement. »

M. le Maire : « Merci, Mme GALANTE-GUILLEMINOT. De toute façon, je dirai que les subventions, si je puis me permettre, c'est comme les antibiotiques : "c'est pas automatique". Une commission, où l'opposition est d'ailleurs représentée, se penche sur chaque dossier, notamment sur les projets. Globalement, on essaie d'arriver à une solution pour laquelle, en général, l'appréciation est consensuelle, sans *a priori* particulier. Mme ALVARO, vous voulez encore ajouter quelque chose ; je vous en prie. »

Mme ALVARO : « Je ne mets pas du tout en cause le travail d'Accolades ; on peut tous avoir des soucis personnels. Je suis moi-même bénévole depuis 25 ans et je sais combien il est difficile de gérer une association. La seule question était effectivement sur le fait que d'autres associations n'avaient pas fait de demandes l'année dernière, n'ont pas eu de subvention cette année, et m'ont sollicitée pour poser cette question ; je le fais donc ; un autre aspect de la question était pourquoi celle-ci plus qu'une autre, puisqu'aucun dossier n'avait été présenté pour celle-ci comme pour d'autres. Mais puisque c'est un critère de ne pas avoir de subvention la première année, cela répond en partie à l'interrogation. »

M. le Maire : « Cela dit, vous savez, je crois que la meilleure solution est d'adresser les associations en question au Service des associations, qui les coachera bien volontiers pour les aider dans leurs demandes. De cette façon, elles seront dans le tuyau, si j'ose dire, et si la commission *ad hoc* pense que cela est opportun et que le Bureau Municipal valide, des solutions peuvent être trouvées. Il n'est jamais trop tard pour se rendre au Service des associations pour demander un appui de la part des administratifs qui s'y trouvent.

Très bien. Nous allons peut-être avancer, si vous en êtes d'accord. Vous voulez encore ajouter quelque chose, allez-y, Mme ALVARO, je vous en prie. Je ne voudrais pas vous empêcher de vous exprimer, donc allez-y. »

Mme ALVARO : « Je voudrais juste remercier le personnel du Service des associations, dirigé par Mme SAINT PRIX, car elle encourage toutes les associations à développer et à tenir leurs projets jusqu'au bout. Je voulais les remercier parce que ce n'est pas toujours une tâche facile que d'être bénévole, et de pouvoir compter sur le soutien des agents de ce service est appréciable. Je les remercie. »

M. le Maire : « Nous aussi, absolument. Nous savons apprécier la grande qualité du personnel communal, et, en particulier du Service des associations. Merci à vous de le rappeler.

Nous pouvons peut-être passer au vote ? Mme MARAZANO, je vous en prie. »

Mme MARAZANO : « Je n'ai pas grand-chose à dire. »

M. le Maire : « Mais ce n'est pas pour cela qu'il ne faut pas le dire, Mme MARAZANO, vous savez ; dans cette salle, beaucoup de gens sont dans ce cas ! »

Mme MARAZANO : « Nous sommes d'accord pour les subventions. Le problème est que l'on aurait bien aimé séparer les votes, parce qu'on n'est pas d'accord pour la subvention de la Caisse des écoles. »

M. le Maire : « Vous voulez faire les choses un peu à la tête du client, finalement ? Il y a des gens qui vous agréent et d'autres moins ? »

Mme MARAZANO : « Non, c'est pour la raison que j'ai expliquée tout à l'heure. »

M. le Maire : « Cela dit, s'il n'y a que la Caisse des écoles, on peut peut-être la mettre à part et mettre ensemble toutes les autres associations ? Cela permettra à l'opposition de pouvoir s'exprimer

négativement en expliquant qu'on ne fait pas assez pour les enfants... C'est un bon fonds de commerce. Très bien. Mme BOURDET a la parole. »

Mme BOURDET : « Merci, M. le Maire. De la même manière que, lors de la délibération n° 5, j'avais insisté sur la dualité entre les impôts et la TAM, je voudrais aussi ici souligner ce qui est dit en tout début de rapport de présentation, c'est-à-dire que la Ville, étant consciente du rôle que peuvent apporter les associations dans l'ensemble des sujets, met à disposition non seulement des subventions, mais aussi du matériel et des locaux. Nous proposons donc un amendement concernant ce point.

Lors de l'assemblée générale de l'ASF, plusieurs sections de l'ASF se sont plaintes du manque de locaux. Par exemple, la section Yoga, qui compte 60 adhérents, a indiqué qu'une centaine de demandes étaient placées sur liste d'attente.

Or la Ville a une grande salle vide de près de 150 m² : la salle de danse de l'ancien Conservatoire, rue Soubise, salle que la Ville souhaite conserver. En attendant une évolution éventuelle de cette salle, cela permettrait à plusieurs sections de l'ASF et, sans doute, à d'autres associations, d'accueillir plus d'adhérents et de pratiquer leurs activités dans de meilleures conditions ; je pense au yoga, à la danse, à la gymnastique artistique. Le parquet de cette salle de danse est en très bon état et adapté aux activités que je viens de citer ; il l'est plus, notamment, que ce que l'on trouve dans d'autres salles municipales plus simples.

D'où l'amendement proposé à cette délibération :

Amendement présenté par les élus du groupe Associatif et Citoyen : Céline Alvaro, Suzanne Bourdet, Michel Faye, Véronique Fontaine-Bordenave, Jean-Marie Gassel

Rapport de présentation :

Comme l'indique le rapport de présentation proposé la municipalité soutient les associations fontenaisiennes par la mise à disposition de matériel, de locaux ou par l'octroi de subventions. Ce rapport précise que malgré le contexte budgétaire, la ville est consciente du rôle que peuvent apporter les associations pour le développement et la cohésion du territoire.

Lors de l'Assemblée Générale de l'ASF plusieurs sections se sont plaintes du manque de locaux. Par exemple la section Yoga, 60 adhérents, a une centaine de demandes en liste d'attente.

Or la Ville a une grande salle vide de près de 150 m² : la salle de danse de l'ancien Conservatoire rue Soubise, salle que la Ville souhaite conserver.

En attendant une évolution éventuelle de cette salle, cela permettrait à plusieurs sections de l'ASF et à d'autres associations, d'accueillir plus d'adhérents et de pratiquer leurs activités dans de meilleures conditions : le parquet de cette salle de danse est par exemple nettement mieux adapté à la pratique du Yoga que le sol froid de la Salle municipale de l'Eglise.

Plusieurs sections de l'ASF sont concernées par son utilisation, en particulier les sections Yoga, Danse, Gymnastique Artistique...

D'où l'amendement proposé à cette délibération :

1-Insérer un « Vu » :

Vu la volonté de la Ville d'offrir les meilleures conditions aux associations pour développer et réaliser leurs activités,

2- Insérer un article entre l'article 1 et l'article 2 du projet de délibération proposé

Article inséré : *de permettre l'utilisation de la salle de danse de l'ancien Conservatoire rue Soubise par les Associations pour lesquelles l'utilisation de cette salle leur permettra de se développer et de pratiquer leurs activités dans de meilleures conditions.*

Dans le paragraphe 1, en plus du maintien du montant des subventions, nous proposons d'ajouter "Vu la volonté de la Ville d'offrir les meilleures conditions pour développer et réaliser leurs activités,".

Nous proposons également d'insérer un article entre l'article 1 et l'article 2, en complément, rédigé comme suit : "de permettre l'utilisation de la salle de danse de l'ancien Conservatoire rue Soubise par les Associations pour lesquelles l'utilisation de cette salle leur permettra de se développer et de pratiquer leurs activités dans de meilleures conditions". »

M. le Maire : « Mme BOURDET, pour avoir été élus quelques années ensemble, dans la même équipe – théoriquement – vous devez savoir que l'on ne fait pas tout, n'importe où, n'importe comment. Donc l'attribution de moyens à une association ne se fait pas en plein Conseil Municipal à l'occasion du vote des subventions et, accessoirement, je ne vois pas pourquoi vous faites une telle insulte au bureau de l'ASF ; excusez-moi, mais l'ASF gère les associations qui font partie d'elle. Vous m'expliquez que l'une des sections de l'ASF voudrait plus de moyens de la Mairie, et court-circuiterait le bureau de l'ASF pour faire la demande en Conseil Municipal. C'est d'une maladresse totale et c'est très insultant vis-à-vis du bureau de l'ASF, qui considère, à juste raison, que la gestion de l'attribution des moyens fournis aux différentes sections relève de sa compétence. Si vous voulez, on peut faire n'importe quoi, moi je veux bien décider et informer le président de l'ASF que nous, Ville, avons décidé de favoriser telle ou telle section sans en parler au bureau de l'ASF, mais ce n'est pas ainsi que cela fonctionne ! Oui, il va y avoir une salle, d'ailleurs, j'ai demandé qu'elle soit mutualisable et polyvalente, de façon à ce qu'elle puisse servir à différents usages, mais je pense que ce n'est ni le lieu, ni le moment, alors que l'on examine le Budget, de tout à coup décider d'attribuer des plages horaires à une association qui est un sous-ensemble de l'ASF ; cela me paraît totalement confus et ne sert peut-être même, d'ailleurs, qu'à créer de la confusion.

Françoise voudrait intervenir. »

Mme GAGNARD : « M. le Maire, je tiens à dire absolument clairement, comme je l'ai dit lors d'une Commission où Mme ALVARO nous a fait l'honneur d'être présente, que je remercie vraiment le Maire d'être très clair et de demander aux élus et aux fonctionnaires qui sont appelés à travailler avec les associations, de ne pas les instrumentaliser, de leur laisser vivre leur schéma propre, en ayant un grand respect pour le fonctionnement associatif et en ne laissant pas de place à la confusion : les élus ne sont pas décideurs au lieu et place des associations. Pour cela, je vous remercie, M. le Maire, de nous donner et de nous rappeler ces consignes. Je pense en effet que des associations continueront leur vie, cette équipe municipale sera là ou pas, nous n'en savons rien ; mais en tout cas, le droit associatif, la personnalité morale d'une association font qu'effectivement les élus sont dans des relations conventionnelles avec elles, mais certainement pas d'instrumentalisation, comme je l'entends, à l'instant, dans cette position très étonnante. »

M. le Maire : « Mme BOURDET, vous avez croisé quelqu'un dans la rue qui vous a demandé une place au Conservatoire ? »

Mme BOURDET : « Pas du tout ! Et c'est bien là une grande différence entre les conceptions que nous pouvons avoir ; sur certains sujets concernant la Ville, nous n'avons pas du tout les mêmes conceptions. En revanche, je ne dirai jamais que vous manquez de respect aux associations parce que vous n'avez pas les mêmes conceptions que moi. De mon côté, je ne manque de respect à personne en constatant que nous avons un lieu, qui est un lieu de débat, qui est le Conservatoire Soubise ; vous avez fait le choix de garder cette salle. Quant à l'idée de faire savoir à la population, grâce au Conseil Municipal, que cette salle pourrait rendre des services notables, vous pouvez, encore une fois, la désapprouver, vous pouvez me dire que vous le prendrez en compte sous une forme, et je m'en réjouirais, vous pouvez, bien sûr, le refuser aussi ; mais je trouve que la gestion municipale, globalement, avec tout ce que nous avons entendu ce soir, a, elle, besoin d'un bon lifting. Nous pouvons nous mettre d'accord pour parler de ce lifting, mais, en revanche, lorsque j'entends "carabistouilles", "image d'Épinal" et j'en passe, je pense que ce n'est pas digne de ce que les Fontenaisiens attendent. »

M. le Maire : « Mme BOURDET, je ne fais que constater. Je crois que, quand vous étiez vous-même Adjointe dans la majorité, où vous travailliez pourtant par la délégation du Maire, vous n'auriez pas vraiment apprécié que j'aie pris des décisions sans vous en informer, dans une instance qui n'était pas la bonne ; c'est ce que vous êtes en train de nous proposer, puisque vous proposez que l'on attribue des créneaux horaires sur une salle sans en parler au bureau de l'ASF, qui a la charge de cette répartition.

Je ne vous dis donc ni oui, ni non, ce n'est pas le problème ; je vous dis simplement que ce n'est ni le lieu, ni l'instant. Cette espèce de modalité qui consiste, par le fait du prince municipal, à attribuer des avantages à telle ou telle section, alors même que nous négocions et que nous voyons l'ASF depuis plus d'un an, pour échanger sur l'analyse des besoins des sportifs, me paraît être une façon totalement délirante de procéder. Bientôt, vous m'expliquerez qu'une sous-section de l'ASF, dissidente de la section, voudrait telle ou telle salle, alors comme vous connaissez Mme Machin... C'est l'ouverture à l'arbitraire !

L'attribution des moyens par la Mairie est un sujet extrêmement rigoureux, structuré, et fait en collaboration avec les gens qui sont en charge de cette gestion, en l'occurrence, le bureau de l'ASF. À moins que vous ne vouliez dissoudre l'ASF ; c'est peut-être là que vous parlez de lifting, puisque la dissolution de l'ASF est un sujet que vous avez évoqué à plusieurs reprises depuis 4 ans. Mais moi, je trouve que l'ASF joue son rôle, que nous menons un travail de collaboration très productif sur l'analyse

des besoins des sportifs depuis maintenant un an et demi. Ce n'est donc pas le lieu de discuter de cela : on ne discute pas des attributions de salles en Conseil Municipal, avec une délibération, c'est absurde. Ou alors c'est pour créer de la confusion, et c'est de la démagogie pure : vous expliquez que vous, vous êtes à l'écoute des Fontenaisiens, et pas nous. Mais c'est idiot. M. MERGY souhaite intervenir. »

M. MERGY : « Merci, M. le Maire. Je lis l'amendement déposé par le groupe Associatif ; il n'est écrit nulle part qu'il s'agit de squeezer le bureau de l'ASF. » *(Applaudissements)*

M. le Maire : « Si, de fait ! »

Mme BOURDET : « Merci ! »

M. MERGY : « Mme BOURDET pose un problème en disant qu'il y a une salle disponible, qui pourrait répondre à des besoins de sections membres de l'ASF qui, aujourd'hui, n'ont pas les créneaux disponibles pour exercer leurs activités ; elle ne porte pas de jugement de valeur sur le fonctionnement du bureau de l'ASF. En plus, il me semble que, sans, effectivement, comme l'a dit Françoise, se substituer au rôle de l'ASF, mais en tant que Municipalité propriétaire d'un certain nombre de locaux, il n'est pas forcément choquant que l'on ait un avis sur l'attribution des locaux. Vous connaissez les difficultés qu'a rencontrées la section de gymnastique rythmique, qui est partie à Clamart parce qu'elle n'avait pas de créneaux ; il y a bien un problème d'attribution des locaux. Sans se substituer à la gouvernance de l'ASF, la Municipalité est légitime à s'interroger. Toujours est-il que, dans cet amendement, Mme BOURDET ne pose même pas cette question ; c'est moi qui la pose. Elle se contente de dire qu'il y a une salle disponible ! »

M. le Maire : « Je pense qu'elle est capable de s'expliquer toute seule, d'abord, M. MERGY. Cela dit, vous me dites que, dans l'histoire de la gymnastique rythmique – que vous connaissez bien, puisque je crois que votre fille y est adhérente – vous portez un jugement assez sévère sur l'action de l'ASF dans cette affaire. Vous pensez que la Ville aurait dû intervenir. »

Intervention hors micro.

M. le Maire : « D'accord. Non, mais les choses sont claires, on aurait donc dû passer outre l'avis du bureau de l'ASF ; j'entends ce conseil, mais je ne fonctionne pas comme cela. L'ASF existe, elle a des missions, que je respecte.

Je n'exclus pas, et personne n'a jamais exclu, que cette salle, que nous allons réserver et mutualiser – je vous répète que j'ai demandé que l'équipement de cette salle soit mutualisable et polyvalent – puisse être utilisée par des sections de yoga ou autre, mais aussi, pourquoi pas, pour des expositions d'artistes fontenaisiens, etc. On sait que l'on a besoin de salles polyvalentes, et c'est bien une salle polyvalente que nous avons mise à l'équipement.

Après, on peut faire des vœux sur le fait que cela pourrait aussi être utilisé pour une section sportive, mais cela n'a pas de sens, et ce n'est pas le lieu. Encore une fois, cela n'a pas grand-chose à voir avec la délibération à laquelle cela se rattache. Mais vous pouvez voter pour ! »

M. MERGY : « On parle de subventions aux associations, elle a le droit de proposer un amendement concernant les associations ! Sinon, on n'a le droit de rien faire dans cette ville ! »

M. le Maire : « Mais elle en a parfaitement le droit ; d'ailleurs, nous allons voter, pour ou contre cet amendement. Qui est pour ? Je vois que ce n'est pas le cas de tout le monde dans l'opposition. Qui s'abstient ? Très bien. L'amendement est donc rejeté. »

Amendement déposé par Mme BOURDET, au nom du groupe Associatif et Citoyen :

« 1- Insérer un "Vu" : Vu la volonté de la Ville d'offrir les meilleures conditions aux associations pour développer et réaliser leurs activités, 2- Insérer un article entre l'article 1 et l'article 2 du projet de délibération proposé : De permettre l'utilisation de la salle de danse de l'ancien Conservatoire rue Soubise par les associations pour lesquelles l'utilisation de cette salle leur permettra de se développer et de pratiquer leurs activités dans les meilleures conditions. »

Amendement rejeté à la majorité absolue.

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, J.-M. GASSELIN, C. MARAZANO, A. SOMMIER (pouvoir à G. MERGY), F. ZINGER (pouvoir à C. MARAZANO), P. BUCHET, S. CICERONE (pouvoir à P. BUCHET), G. MERGY, D. BEKIARI, votent pour.]

M. le Maire : « Je vous propose de passer au vote de la délibération, par ailleurs, en séparant le vote pour la Caisse des écoles, comme l'a demandé Mme MARAZANO.

Nous allons d'ailleurs commencer par ce point. Pour la subvention liée à la Caisse des écoles, qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous levez les deux bras, vous avez deux voix, je crois. »

Intervention hors micro.

M. le Maire : « D'accord, vous êtes contre ; il faut bien être contre, car si l'opposition n'était pas contre, elle ne serait plus l'opposition, comme on dit. Mais c'est votre droit le plus strict. Très bien. La délibération est adoptée.

Concernant l'ensemble des autres subventions mentionnées dans la délibération, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. La délibération est adoptée et, celle-ci, à l'unanimité. »

Le Conseil Municipal, à la **majorité absolue**, décide d'attribuer les subventions suivantes, pour l'année 2018, aux associations ci-après :

BÉNÉFICIAIRES	BP 2017	
CCJL	200 000 €	Unanimité
Caisse des Écoles	131 845,11 €	À la majorité absolue [C. MARAZANO, F. ZINGER votent contre ; P. BUCHET, S. CICERONE (pouvoir à P. BUCHET) s'abstiennent.]
CCAS	709 000 €	
Sous total satellites	1 040 845,11 €	
Association Sportive Fontenaisienne	290 000 €	Unanimité
Comité des œuvres sociales	120 000 €	Unanimité
Ludothèque Le Manège aux Jouets	82 730 €	Unanimité
ADIB	10 000 €	Unanimité
Les Commerces de Fontenay	7 600 €	Unanimité
GAFIB	4 500 €	Unanimité
Association socioculturelle des Sorrières	4 000 €	Unanimité
CUF	2 000 €	Unanimité
Camargo	4 000 €	Unanimité
Actrom Madras 97	2 500 €	Unanimité
Comité d'entente des anciens combattants	1 500 €	Unanimité
CIDFF	2 500 €	Unanimité
Votre école chez vous	1 000 €	Unanimité
Blue Rose Big Band	1 000 €	Unanimité
ADAVIP	850 €	Unanimité
Accompagnement scolaire aux Paradis	600 €	Unanimité
Le Souvenir français	700 €	Unanimité
Association Fontenaisienne de Tai-Chi-Chuan	300 €	Unanimité
Association Freestyle System	500 €	Unanimité
Fontenay Culture et Loisirs	1 300 €	Unanimité
Chorale Saint-Pierre Saint-Paul	500 €	Unanimité
France Alzheimer	500 €	Unanimité
Flamme d'Espoir France Haïti	400 €	Unanimité
Association Valentin Haüy	300 €	Unanimité
Association des amis d'Edmond et JJJ Rigal	1 300 €	Unanimité

Union Nationale des Anciens Combattants (UNC)	300 €	Unanimité
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Afrique du Nord (FNACA)	300 €	Unanimité
Arts et danse	300 €	Unanimité
Eien Vreizh	300 €	Unanimité
Association Prévention Routière	250 €	Unanimité
UNAFAM 92 (Union Nationale des amis de malades psychiques)	200 €	Unanimité
Fédération des Conseils de Parents d'Élèves (FCPE)	450 €	Unanimité
Parents d'Élèves de l'Enseignement Public (PEEP)	450 €	Unanimité
Parents	450 €	Unanimité
APEI SUD	250 €	Unanimité
Amitiés méridionales	150 €	Unanimité
Dysparents	500 €	Unanimité
Accolades	200 €	Unanimité
Total associations – subventions de fonctionnement	544 680 €	Unanimité
Total général		

Les élus membres des conseils d'administration et les salariés des associations et établissements ci-dessus ne participent pas au vote.

Lorsque les modalités de calcul de la subvention sont prévues au sein de la convention liant la ville et l'organisme subventionné, les montants de subvention sont estimatifs et limitatifs et peuvent être révisés à la baisse.

Les dépenses sont inscrites au Budget Primitif de l'exercice 2018.

> COMMERCE

8 – Approbation d'un protocole transactionnel – Commission Locale d'Indemnisation Amiable – Demande d'indemnisation de la SARL KJP CROSNIER

9 – Approbation d'un protocole transactionnel – Commission Locale d'Indemnisation Amiable – Demande d'indemnisation de la SNC BELLIDI

10 – Approbation d'un protocole transactionnel – Commission Locale d'Indemnisation Amiable – Demande d'indemnisation de l'EURL SYLVIE VILLARONNE

11 – Approbation d'un protocole transactionnel – Commission Locale d'Indemnisation Amiable – Demande d'indemnisation de l'EURL HAIR FONTENAY

12 – Approbation d'un protocole transactionnel – Commission Locale d'Indemnisation Amiable – Demande d'indemnisation de la SARL BOUCHERIE DE L'ÉGLISE

M. le Maire : « Nous changeons d'univers, puisque nous passons aux protocoles transactionnels concernant la Commission Locale d'Indemnisation Amiable, après les travaux de la place de l'Église. M. BIGRET a la parole. »

M. BIGRET : « Merci, M. le Maire. Avant de vous proposer l'approbation des cinq protocoles transactionnels, je me dois de vous rappeler le contexte qui nous a amenés à créer la Commission Locale d'Indemnisation Amiable.

Des travaux d'aménagement de la place de l'Église ont été réalisés sur la période du 4 avril au 15 décembre 2016, afin d'améliorer le cadre de vie des Fontenaisiens, de renforcer l'attractivité du centre-ville et de répondre aux normes d'accessibilité de l'espace public. En dépit de la volonté affichée par la Ville de Fontenay-aux-Roses de limiter au maximum les nuisances pour les riverains des emprises

concernées, il est demeuré possible que ces chantiers occasionnent une gêne anormale et des difficultés d'accès aux commerces, pouvant influencer sur leur activité. Les préjudices subis par les entreprises, malgré les précautions prises dans la conduite du chantier, doivent être indemnisés dans les conditions et respect des principes de la jurisprudence administrative.

Les entreprises concernées peuvent former une action contentieuse devant le Tribunal administratif afin d'obtenir une indemnité en contrepartie des dommages des travaux publics. Toutefois, à travers la création d'une Commission Locale d'Indemnisation Amiable, adoptée en Conseil Municipal le 19 septembre 2016, et dont le règlement intérieur a été adopté le 28 novembre 2016, la Ville a souhaité mettre en place une procédure de règlement amiable pour l'indemnisation éventuelle des préjudices subis, permettant d'accélérer et de simplifier les démarches des commerçants.

Cinq commerçants ont déposé un dossier complet. Pour votre information, dix-sept pouvaient être concernés par cette mesure. La Commission s'est réunie le 1^{er} février 2018. Elle était présidée par la vice-présidente du Tribunal administratif. Les membres présents étaient les suivants : Hélène VINOT, première présidente du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise ; Christian BIGRET ; Jean-Michel DURAND, 10^e Adjoint en charge des Finances ; Despina BEKIARI, Conseillère Municipale d'opposition ; Laura ALFANO-TROCELLIER, élue de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts-de-Seine ; Nadia VARROT, élue de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine ; Isabelle DUSART, expert-comptable et Commissaire aux comptes ; Sophie VEYSSIÈRE, Trésorière principale adjointe de la Trésorerie Municipale de Sceaux ; Jean-Pierre CROSNIER, boulanger et représentant de l'Association des Commerces de Fontenay.

L'objet de cette Commission, tel que défini à l'article 1 du règlement ci-joint, était d'instruire les demandes d'indemnisation formulées par les entreprises riveraines des travaux d'aménagement, subissant une baisse d'activité et une baisse de marge brute du fait desdits travaux. Elle a instruit cinq demandes d'indemnisation – il s'agit des dossiers complets – formulées par les commerçants dans les conditions définies à l'article 9 du règlement, à savoir que la Commission :

- Examine la recevabilité de la demande en vérifiant si les conditions juridiques ouvrant droit à indemnisation sont réunies ;
- Analyse la part du préjudice juridiquement indemnisable ;
- Propose un montant d'indemnisation dans les conditions et respect des principes de la jurisprudence administrative.

Les membres de la Commission ont choisi d'étudier les dossiers dans une perspective relativement favorable pour les commerçants, considérant le cadre amiable retenu.

Sur la base des avis formulés par la Commission, le Conseil Municipal décide de refuser ou d'accepter le principe d'indemnisation, et d'en arrêter le montant. Un protocole transactionnel est proposé à l'ensemble des commerçants pour lesquels un montant d'indemnisation est retenu. Un tel protocole d'accord, transaction au sens des articles 2044 et 2052 du Code civil, emporte renonciation du bénéficiaire de l'indemnisation à tout recours contentieux ultérieur. En cas de rejet de la proposition d'indemnisation, il appartiendra à l'entreprise requérante de saisir le Tribunal administratif compétent d'un recours en plein contentieux.

Il convient donc de définir les montants d'indemnisation proposés pour chaque commerçant, d'autoriser le Maire à signer les présents protocoles d'accord transactionnels.

Nous allons passer en revue les cinq protocoles en question. Je voulais simplement, au préalable, porter à votre connaissance les éléments complémentaires suivants.

L'étude des demandes a reposé sur cinq points précis :

- L'analyse des bilans, comptes d'exploitation et annexes ;
- Le contrôle et la reconstitution des marges d'exploitation ;
- La variation des achats et des stocks pour la période concernée ;
- L'analyse des tendances d'évolution des chiffres d'affaires, en hausse ou en baisse, pour la période précédant les travaux – élément très important ;

- La prise en compte d'un événement important, pouvant impacter, pendant ladite période, l'évolution d'un chiffre d'affaires en hausse ou en baisse. Je prendrai comme exemple l'abandon d'une enseigne franchisée.

La Présidente du Tribunal administratif, compte tenu de son expérience en ce domaine, préconise systématiquement un abattement de 15 % sur les sommes arrêtées par l'expert-comptable, et ce, en fonction des éléments subjectifs qui ne sont pas forcément toujours palpables.

Si vous le voulez bien, nous allons passer aux cinq protocoles. »

M. le Maire : « Je propose que nous écoutions préalablement les éventuelles interventions. Le montant a été déterminé en fonction de ces règles, je pense que nous pourrions voter ensuite. M. FAYE, Mme FONTAINE-BORDENAVE, M. BUCHET souhaitent intervenir. Mme FONTAINE-BORDENAVE, vous avez la parole. »

Mme FONTAINE-BORDENAVE : « Merci, M. le Maire. J'ai une question préalable. Comment se fait-il que l'on puisse être à la fois juge et partie ? Si j'ai bien compris, Jean-Paul CROSNIER, qui est boulanger et représentant de l'Association des Commerces de Fontenay, était impacté ; il était donc partie, en tant que demandeur ; comment peut-il aussi juger et décider ? »

M. BIGRET : « Tout simplement parce que, à l'étude de son dossier, il est sorti. Il n'est donc pas juge et partie. »

Mme FONTAINE-BORDENAVE : « Il était bien juge et partie pour les autres ! »

M. BIGRET : « Non, bien sûr que non. »

M. le Maire : « Mme BEKIARI souhaite apporter une précision. »

Mme BEKIARI : « En fait, M. CROSNIER était mandaté par les autres commerçants qui avaient déposé un dossier pour les représenter. Au moment de l'examen de son dossier, il est évidemment sorti. C'est une précision supplémentaire par rapport au déroulement de la Commission. »

Mme FONTAINE-BORDENAVE : « D'accord, là, c'est clair. Merci. »

Mme BEKIARI : « Il a défendu les autres, en fait. »

Mme FONTAINE-BORDENAVE : « D'accord. Merci. »

M. FAYE : « Je vais continuer. Si M. CROSNIER est sorti, comme le dit Mme BEKIARI, il ne devrait pas apparaître dans l'instruction de la demande de la délibération le concernant. Qu'il apparaisse dans les autres, je le comprends, mais dans celle-ci, il ne peut pas y être, car il n'est pas possible d'être à la fois juge et partie, c'est le b.a.-ba. Il faut donc, au moins, le retirer dans le rapport de présentation de la première délibération. »

Mme BEKIARI : « Je confirme : il est sorti. »

M. FAYE : « D'accord, mais on supprime, alors. »

Mme BEKIARI : « C'est une erreur ; je confirme qu'il est sorti, mais je comprends la méprise. »

M. FAYE : « Deuxièmement, on me dit que le Conseil Municipal prend sa décision sur la base des avis formulés par la Commission. J'ai demandé, en commission municipale, quels étaient ces avis. Si le Conseil Municipal doit trancher, décider, il doit, comme le prévoit la loi, avoir les avis, que nous n'avons pas.

Troisièmement, et cela vaut pour tous, normalement, dans le projet de délibération, il faudrait avoir un "Vu l'avis de la Commission" ; or, dans les cinq délibérations, cela n'apparaît jamais. C'est pourtant à partir de cela que l'on décide de l'indemnisation. À mon avis, ces délibérations sont donc incomplètes, ou mal rédigées, peu importe. Je ne demande pas qu'il soit fait état de ces avis ; la Commission est à huis clos, les élus auraient très bien pu avoir, à huis clos, les avis, et cela a été refusé. Il est quand même assez gênant – et je voudrais que cela soit mentionné dans le PV – que l'on ait refusé aux élus l'accès aux avis d'une Commission qui a lieu à huis clos. Cela est très gênant pour prendre une décision ; je ne sais même pas si cela est tellement légal. »

M. BIGRET : « D'une part, les propos tenus pendant cette Commission sont confidentiels ; cela figure dans le règlement intérieur. D'autre part, les avis sont rendus publics, puisque nous en parlons, tout le monde va être au courant des montants. Enfin, il y avait une représentante de l'opposition, en l'occurrence, Mme BEKIARI, qui a tous les éléments. Si vous vouliez avoir tous les éléments, il suffisait de vous adresser à Mme BEKIARI. Ce n'est pas plus compliqué que cela. »

M. FAYE : « Vous me dites que c'est confidentiel. Comment, si c'est confidentiel, pourrait-elle me les donner ? Il faut me l'expliquer ! »

M. le Maire : « Accessoirement, à l'époque, vous étiez dans la majorité, M. FAYE... Mme BEKIARI, je vous en prie. »

Mme BEKIARI : « En fait, par principe, je ne peux pas divulguer les discussions confidentielles, c'était dans le règlement de cette commission. »

M. FAYE : « Non, c'est normal. »

Mme BEKIARI : « Je ne peux pas me prononcer sur le rapport de la Présidence, je ne peux pas vous dire s'il est communicable ou pas, je n'ai pas étudié la légalité de cette communication. Moi, je ne peux pas, en tant que membre de cette Commission, donner des documents qui étaient confidentiels. Ceci étant dit, je peux témoigner. Je précise quand même une chose importante : la Commission a un avis consultatif. Sur cet avis consultatif, la Ville prend position pour proposer des indemnités. Ce n'est donc pas exactement la même chose : il ne s'agit pas de suivre obligatoirement l'avis consultatif de la Commission. Je ne sais pas si M. BIGRET veut ajouter quelque chose. »

M. le Maire : « Moi, je voudrais vous dire qu'il y a aussi le respect qui est dû à nos concitoyens. Une Commission s'est réunie, avec des gens dont c'est le métier, sous la présidence d'un magistrat, qui nous propose un certain nombre de décisions, en leur âme et conscience, d'une certaine façon ; je ne vois pas l'utilité de diffuser les documents, qui sont *a priori* confidentiels, en tout cas, personnels à chacune des personnes qui ont déposé un dossier, et de les exposer sur la place publique ! Ce ne sont pas des méthodes que je trouve correctes. Je ne vois pas pourquoi vous auriez besoin d'aller vérifier je ne sais quelle pièce du dossier, alors même qu'étaient présents un représentant de l'opposition et des représentants de la majorité, et que cela s'est fait sous l'autorité d'un juge. À un moment, M. FAYE, vous pouvez aussi considérer que ces gens ont fait leur travail, qu'en leur âme et conscience ils proposent une indemnité, et que nous allons décider de la voter, ou pas, c'est tout !

Je crois que rien n'est communicable pour des raisons de protection de la vie privée. Cela me paraît assez logique, parce que dans les éléments de bilan, il peut y avoir aussi des choses personnelles qui n'ont rien à faire sur la place publique. Je sais bien que ce genre de préoccupations ne vous dérange pas beaucoup, mais moi, cela me paraît logique. Je ne sais pas si c'est une obligation légale, je crois que c'en est une, mais nous allons vérifier. Mais de toute façon, je n'ai aucune raison de ne pas faire confiance aux gens qui ont instruit les dossiers ! Il y avait un juge, des représentants de la Chambre de Commerce, de la majorité, de l'opposition ; cela s'est fait en complète transparence. Alors, maintenant, on peut faire des arguties sur le fait qu'il manque une virgule, etc., mais cela ne sert à rien, M. FAYE. Cela ne sert à rien ! »

M. FAYE : « Je n'ai jamais parlé de les mettre sur la place publique ! »

M. le Maire : « Mais vous n'avez pas à en prendre connaissance, M. FAYE ! À quel titre voulez-vous en avoir connaissance ? »

M. FAYE : *Intervention hors micro.*

M. le Maire : « Alors abstenez-vous ! De toute façon, vous allez voter contre, alors... »

M. FAYE : *Intervention hors micro.*

M. le Maire : « Cela s'appelle le respect, M. FAYE. Je suis désolé, nous n'avons pas à vous communiquer cela. »

Interventions hors micro.

M. le Maire : « Écoutez, je pense que l'on va clore le débat ; nous allons voter, ce sera plus simple. »

M. BIGRET : « M. FAYE, ces dossiers ont été étudiés par une experte-comptable, mandatée par le Tribunal : peut-être en savez-vous plus qu'elle pour étudier un bilan, ce dont je doute foncièrement, mais je pense que nous pouvons leur faire confiance, d'autant plus qu'elle agissait sous la responsabilité de la Présidente du Tribunal administratif. »

M. FAYE : *Intervention hors micro.*

M. le Maire : « M. BUCHET. C'est parce que nous allons délivrer de l'argent public et que, à ce titre, l'Assemblée doit se prononcer. M. BOURDET... Pardon... *(Rires)* M. BUCHET, merci, puis Mme MARAZANO. »

M. BUCHET : « Il faut prendre de l'aspirine, M. VASTEL ! »

M. le Maire : « Parfois, oui ! Je dois dire que je pense que je vais en prendre un peu en sortant ! »

M. BUCHET : « Pour les raisons que vous avez indiquées, nous voterons pour. Mais se pose quand même une vraie question : c'est une conséquence du choix d'aménagement de la place de l'Église, au détriment des commerces – et c'est vrai que les commerces ont "morflé", réellement ! »

M. le Maire : « Non, ce n'est pas vrai ; vous ne pouvez pas dire cela, M. BUCHET. »

M. BUCHET : « Les commerces ont morflé, et je pense même, très honnêtement, que les chiffres que vous proposez sont en deçà de la réalité. Nous voterons cependant pour. »

M. le Maire : « Merci. Vous ne pouvez pas dire cela, parce qu'il y a des gens qui essayaient de vendre depuis plus de 3 ans, et qui, aujourd'hui, ont vendu, parce que l'espace public devant leur magasin s'est amélioré. On voit bien aujourd'hui que L'ODYSSEE, pour ne pas la citer, est en train de redresser la barre, alors qu'ils étaient en très grande difficulté au moment des travaux. Vous ne pouvez donc pas dire, comme cela, *ex abrupto*, parce que cela vous arrange, que les travaux ont eu de telles conséquences. »

M. BUCHET : « Si vous dites l'inverse, vous ne pouvez pas voter la délibération proposée. »

M. le Maire : « Dans les textes qui régissent ce genre de Commissions, il est explicitement dit – bien que cela n'ait pas été fait, car le choix a été d'être plutôt favorable aux commerçants – que l'appréciation du préjudice doit aussi se faire en fonction de la plus-value, d'une certaine façon, apportée aux commerces par l'amélioration du site. Or, aujourd'hui, l'on voit bien que les chiffres d'affaires des commerçants qui sont autour de la place vont beaucoup mieux, ils s'améliorent progressivement. »

Intervention hors micro.

M. le Maire : « Mais bien sûr, et c'est toujours pareil : quand il faut faire des travaux, il faut bien les réaliser ! Quand vous poncez un mur chez vous, il y a de la poussière, c'est comme ça ; quand on refait une place, il y a des perturbations d'accès aux commerçants pendant quelque temps, c'est inévitable. C'est d'ailleurs pour cela que nous les indemnisons, pour que leurs pertes d'exploitation soient reconnues.

En même temps, ensuite, ils en tirent nécessairement un bénéfice. Que vous pensiez qu'il fallait faire telle ou telle place en premier, c'est votre problème ; nous en avons déjà débattu. Mais, en attendant, nous avons fait des travaux, lésé des commerçants. »

Intervention hors micro.

M. le Maire : « Bien sûr, je vais voter pour. Cela fait partie des choix qui vont avec un choix d'aménagement. Mme MARAZANO, vous avez la parole. »

Mme MARAZANO : « Je voulais simplement demander si tous les commerçants concernés ont accepté et signé la convention, et s'il y a un désaccord, pouvez-vous nous dire ce qu'il en sera ? »

M. le Maire : « S'il y a un désaccord, ils feront un recours. »

Mme MARAZANO : « Y a-t-il des désaccords ? »

M. le Maire : « Nous ne le savons pas encore, puisque nous proposons ce montant, qui, encore une fois, a été vu par la Commission ; nous verrons ensuite s'il y a des recours. Je ne peux donc pas vous répondre à ce stade. »

Mme MARAZANO : « D'accord, merci. »

M. le Maire : « Allez-y, je vous en prie, Mme FONTAINE-BORDENAVE. »

Mme FONTAINE-BORDENAVE : « Je suis étonnée que deux commerces, situés avenue Jeanne et Maurice Dolivet, soient impactés, car cette avenue n'a pas du tout été en travaux, et des stationnements étaient toujours possibles devant ces commerces, comme maintenant. En revanche, d'autres commerces autour de la place, comme MARIONNAUD, CAMARA ou le primeur, n'ont pas fait de demandes. »

M. BIGRET : « Dix-sept magasins étaient considérés comme impactés – ou susceptibles de l'être – par les travaux, y compris les deux commerces dont vous faites état sur l'avenue Dolivet. Il se trouve que, sur les dix-sept points de vente, seuls cinq ont fait une demande. Cela signifie, si l'on raisonne par l'absurde, que douze considèrent n'avoir pas subi un préjudice suffisant. Pour reprendre l'expression de M. BUCHET, qu'ils aient "morflé", c'est évident, puisque, quand il y a des travaux, ce n'est jamais très agréable, mais la preuve en est que cela n'a pas été si dramatique. »

M. le Maire : « Plusieurs m'ont dit n'avoir subi aucun impact, d'ailleurs. Cela dépend de nombreux facteurs. Par exemple, un coiffeur travaille sur rendez-vous ; on s'arrête, même à distance, puis on rejoint le salon. En revanche, chez le boulanger – et nous allons voir que c'est lui qui reçoit l'indemnisation la plus forte – les gens s'arrêtent juste trois minutes, et s'il n'y a pas, pendant une période, de possibilité de s'arrêter un bref instant, il y a une perte importante de chiffre d'affaires. Quand on prend rendez-vous chez le coiffeur, on va se garer 100 mètres plus loin et on vient à pied. L'activité est différente. L'ODYSSEE a probablement aussi eu un impact ; cela dit, ils n'ont pas déposé de dossier, mais peut-être nous demanderont-ils d'essayer de rouvrir la Commission ultérieurement, car ils ne l'ont pas fait dans les délais.

Mme ALVARO, vous aviez une remarque. »

Mme ALVARO : « Je comprenais juste la remarque de Mme MARAZANO sur d'éventuels refus ou recours des commerçants, car on ne connaît pas les sommes initiales demandées ; on n'est donc pas en mesure de savoir s'il y a un décalage entre ce qui a été demandé au début, et ce qu'ils ont obtenu à la fin. Visiblement, il y a une grosse différence ; moi, j'ai entendu certaines choses, mais je ne peux pas le confirmer.

Je m'interrogeais simplement sur le délai d'attente, pour les commerçants, pour percevoir la somme, s'ils acceptent cette transaction. »

M. le Maire : « S'ils acceptent le protocole transactionnel, il n'y a pas de raison d'avoir de délai particulier. C'est sans délai, à partir du moment où ils signent ; je dis sans délai, je veux dire de l'ordre de quelques jours. »

Mme ALVARO : « Quand cela leur sera-t-il proposé à la signature ? »

M. le Maire : « À partir du moment où le Conseil Municipal sera validé et qu'il y aura eu le contrôle de légalité.

Très bien. Nous avons répondu à toutes les questions, nous allons passer au premier projet de délibération. Vous préférez que l'on donne les montants et qu'on les vote toutes ensemble, c'est cela ? Vous en êtes d'accord ? M. BIGRET, notifiez-nous les montants et les bénéficiaires, puis nous voterons globalement. »

M. BIGRET : « Concernant la SARL KJP CROSNIER, qui correspond à la boulangerie, l'avis de la Commission a porté sur un montant de 36 700 euros, auquel il faut retirer les 15 % que j'ai évoqués, relativement aux éléments non palpables et subjectifs. Nous arrivons donc à une indemnisation de 31 200 euros. Pour information, le chiffre d'affaires de la boulangerie s'est rétabli à partir du mois de janvier 2017, après la période des travaux.

Concernant la SNC BELLIDI, qui correspond à l'ancien MAG PRESSE, l'indemnisation proposée est de 7 000 euros – 8 000 euros, moins les 15 %. Au-delà des chiffres qui sont annoncés, une étude assez poussée a été menée sur les éléments du chiffre d'affaires précédent et sur son évolution sur la période concernée ; il se trouve que cette structure perdait à peu près, avant les travaux, et par mois, environ 1 000 clients. Il est évidemment considéré qu'un chiffre d'affaires baissier n'avait pas vocation à augmenter pendant la période des travaux. C'est aussi la raison pour laquelle le montant proposé a été modulé par rapport à ce que la Présidente a décidé. Pour votre information, le repreneur du MAG PRESSE

gagne à nouveau de nombreuses parts de marché, considérant le chiffre d'affaires pour lequel il a acheté ce fonds de commerce.

Concernant l'EURL SYLVIE VILLARONNE, qui correspond à la fleuriste, l'indemnisation proposée était de 8 700 euros, moins 15 %, donc de 7 400 euros. Nous nous trouvons dans le même cas de figure : son chiffre d'affaires avait une tendance baissière avant les travaux, mais s'est vu rétabli après travaux.

Concernant l'EURL HAIR FONTENAY, qui correspond au coiffeur, l'indemnisation proposée est de 4 000 euros. A été noté pendant cette période un changement d'enseigne, l'enseigne Franck Provost ayant été abandonnée au moment des travaux, ce qui a nécessairement occasionné un préjudice assez important. Il faut encore préciser que les autres coiffeurs, y compris celui de la place de l'Église, n'ont pas été impactés et n'ont pas déposé de dossier. Le montant est donc aussi proposé au regard de cette tendance baissière.

Concernant la SARL BOUCHERIE DE L'ÉGLISE, nous avons eu affaire à un cas un peu particulier, en ce sens que les bilans et comptes d'exploitation manquaient de cohérence ; les mouvements des chiffres d'affaires étaient soit très en hausse, soit très en baisse, de manière tout à fait inexplicable. Néanmoins, le préjudice existe ; une indemnisation de 10 000 euros est donc proposée.

Le total des indemnisations proposées est de 59 600 euros. »

M. le Maire : « Très bien. Si vous en êtes d'accord, nous allons passer au vote. M. FAYE va nous faire remarquer que le montant n'est pas équivalent... »

M. FAYE : « Juste un point : M. BIGRET a donné des informations particulières sur ces commerces qui, normalement, sont couvertes par le secret des affaires. Moi, je parlais uniquement de choses à huis clos, et de manière discrète ; là, en réunion publique, on apprend que certains baissaient, d'autres montaient, etc. Cela me paraît être, un peu, donner des éléments qui auraient dû rester confidentiels. Je m'étonne, M. le Maire, que vous n'ayez fait aucune remarque sur ce point à M. BIGRET. »

M. le Maire : « Nous n'avons parlé que de données commerciales strictes.

Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le paiement à la SARL KJP CROSNIER l'exacte somme de 31 200 euros au titre d'indemnité forfaitaire en réparation du préjudice subi pendant la période du 4 avril au 31 décembre 2015, suite aux travaux d'aménagement de la place de l'Église de Fontenay-aux-Roses.
- D'adopter le projet de protocole transactionnel et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le protocole transactionnel ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le paiement à la SNC BELLIDI l'exacte somme de 7 000 euros au titre d'indemnité forfaitaire en réparation du préjudice subi pendant la période du 4 avril au 31 décembre 2015, suite aux travaux d'aménagement de la place de l'Église de Fontenay-aux-Roses.
- D'adopter le projet de protocole transactionnel et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le protocole transactionnel ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le paiement à l'EURL SYLVIE VILLARONNE l'exacte somme de 7 400 euros au titre d'indemnité forfaitaire en réparation du préjudice subi pendant la période du 4 avril au 31 décembre 2015, suite aux travaux d'aménagement de la place de l'Église de Fontenay-aux-Roses.

- D'adopter le projet de protocole transactionnel et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le protocole transactionnel ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le paiement à l'EURL HAIR FONTENAY l'exacte somme de 4 000 euros au titre d'indemnité forfaitaire en réparation du préjudice subi pendant la période du 4 avril au 31 décembre 2015, suite aux travaux d'aménagement de la place de l'Église de Fontenay-aux-Roses.
- D'adopter le projet de protocole transactionnel et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le protocole transactionnel ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le paiement à la SARL BOUCHERIE DE L'ÉGLISE l'exacte somme de 10 000 euros au titre d'indemnité forfaitaire en réparation du préjudice subi pendant la période du 4 avril au 31 décembre 2015, suite aux travaux d'aménagement de la place de l'Église de Fontenay-aux-Roses.
- D'adopter le projet de protocole transactionnel et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le protocole transactionnel ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

➤ SPLA PANORAMA

13 – SPLA Panorama – Cession d'une participation au capital à l'Établissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris

M. le Maire : « Comme vous le savez, la structure de la SPLA du Panorama est d'un type un peu particulier. Les Sociétés Publiques Locales d'Aménagement sont des curiosités juridiques françaises : deux structures de droit public peuvent créer une structure commune qui est soumise au droit privé. Cette particularité fait aussi son intérêt, et c'est pour cela que nous l'avons envisagée, avec la Ville de Clamart, de façon à aller plus vite sur certains dossiers. C'est d'ailleurs l'objet, à l'origine, de la création de ces SPLA. Il se trouve que nous avons eu le nez creux, puisque seules les villes ayant créé ce type de structure peuvent aujourd'hui continuer à avoir un regard sur les aménagements urbains, la compétence d'aménagement ayant, depuis, été transférée au Territoire par la loi.

Cette SPLA Panorama a été créée par deux villes. Elle est aujourd'hui en charge d'une compétence territoriale. La loi nous impose que le Territoire reprenne plus des deux tiers des actions de cet ensemble. En l'état actuel, 50,31 % du capital appartiennent à la ville de Clamart, soit 400 actions ; 300 actions, soit 37,7 % du capital, sont détenues par la ville de Fontenay ; 11,95 % du capital, soit 95 actions, sont à l'Établissement Public Territorial. Le Territoire, au titre de la compétence d'aménagement exercée, doit récupérer deux tiers des actions.

La délibération prévoit donc la cession au Territoire de 268 actions de la SPLA Panorama Fontenay-aux-Roses – Clamart, sur les 300 actions détenues par la Ville de Fontenay. Cela représente un montant de 268 000 euros de recettes. La délibération vise à m'autoriser à réaliser cette cession, qui, une fois encore, nous est imposée par la loi. Nous allons donc récupérer une partie du capital, ce qui devrait rassurer, je pense, l'opposition.

Par ailleurs, cette cession s'accompagne d'ajustements en termes de représentation ; c'est l'objet de trois autres délibérations. Il s'agit de nous adapter à la structure de ce nouveau capital. Il est désormais impossible d'y placer un représentant de l'opposition, ce qui était une demande très forte. Le nombre de places étant très restreint pour chaque ville, nous nous dirigeons plutôt vers une représentation par les Maires. Cela est bien dommage.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? M. FAYE va commencer. »

M. FAYE : « M. le Maire, vous dites que le Territoire... »

M. le Maire : « J'ai dit, oui. J'ai dit. »

M. FAYE : « Je peux finir ma phrase ? »

M. le Maire : « Ah, pardon. »

M. FAYE : « Vous voyez, au bout de dix secondes, vous m'arrêtez. »

M. le Maire : « Je vous arrête au bout de dix heures, en l'occurrence... Mais je vous en prie, allez-y. »

M. FAYE : « Merci, M. le Maire. »

M. le Maire : « Je ne voudrais pas vous frustrer. »

M. FAYE : « Vous dites que le Territoire doit avoir les deux tiers des actions, ce qui fait 530 actions sur 795. La Ville de Fontenay n'en a pratiquement plus, puisqu'il va lui en rester une trentaine. Cela signifie que la balance entre Fontenay et Clamart, qui était d'environ trois pour l'un, quatre pour l'autre, est totalement déséquilibrée. Clamart doit, *a priori*...

M. le Maire : « Clamart va aussi vendre ses actions. »

M. FAYE : « Si Clamart vend ses actions, le Territoire en aura plus que les deux tiers, contrairement à ce que vous avez dit. »

Intervention hors micro.

M. FAYE : « Si Clamart a les deux tiers et si Fontenay en a "epsilon", Clamart en a à peu près dans les 28 %. »

M. le Maire : « Quelle est la question, exactement ? »

M. FAYE : « Pourquoi la répartition entre Fontenay et Clamart a-t-elle changé ? Qu'est-ce qui fait que le ratio qui prévalait à l'origine entre Fontenay et Clamart est totalement modifié ? »

M. le Maire : « Mais non, la Ville de Clamart va vendre des actions dans la même proportion que la Ville de Fontenay, de façon à ce que le Territoire ait globalement les deux tiers de représentation, et que les deux villes fondatrices gardent un certain nombre d'actions, donc une représentation accrue par rapport aux autres villes du Territoire. La SPLA peut en effet très bien accepter aussi des missions concernant d'autres villes. Il est logique dans ces cas qu'un représentant de la ville soit éventuellement dans le Conseil d'administration au titre du Territoire. Cela explique que nous allons voir apparaître, dans le Conseil d'administration, M. PEMEZEC au titre de la vice-Présidence à l'Aménagement du Territoire, mais aussi en tant que Maire du Plessy-Robinson ; nous allons voir M. SÉNANT au titre de la Mairie d'Antony. Il va rester quelques représentants ; Clamart et Fontenay vont en garder chacun un peu plus que les autres. C'est pour cela qu'au titre de Conseiller Territorial, M. RIBATTO restera également représentant au Conseil d'administration de la SPLA, ces choix devant être faits, de toute façon, parmi les Conseillers Territoriaux. Il y a donc une nouvelle donne, mais la SPLA aura toujours les mêmes missions, et son fonctionnement ne s'en trouvera pas foncièrement modifié ; il résultera d'un *gentlemen's agreement* entre les différents participants à cette structure qui, encore une fois, est obligatoire car sinon, nous n'aurions plus aucun contrôle, le Territoire serait seul à gérer tout cela, nous n'aurions plus de moyen d'influer directement, sauf par le biais du Territoire. Je rappelle que ce dernier va encore s'agrandir sous peu. »

M. FAYE : « M. le Maire, si je peux me permettre, vous n'avez pas répondu à ma question. Les membres de la SPLA seront toujours, à proportions variées, Ville de Fontenay, Ville de Clamart, le Territoire. »

M. le Maire : « D'autres villes seront représentées, mais au titre du Territoire. »

M. FAYE : « C'est bien ce que je dis : il y a aura trois composants : Fontenay, Clamart, le Territoire, qui comprendra d'autres communes, on est d'accord. Cela signifie que, si le Territoire a les deux tiers, sur 795 actions, il en détiendra 562, Clamart 233 et Fontenay 32. On est très loin du rapport qui avait été entrepris. »

M. le Maire : « Je ne comprends pas ; vous assimilez le Territoire à Clamart ? »

M. FAYE : « Non ; je répète encore. Jusqu'à présent, Fontenay détenait 300 actions, Clamart, 400 et le Territoire, 95. Le Territoire monte au niveau des deux tiers, ce qui représente 562 sur 795 actions. Le ratio entre Clamart et Fontenay va donc être totalement déséquilibré. Je vous demandais donc pour quelle raison. Je comprendrais que l'on réduise les parts de Fontenay et Clamart dans les mêmes proportions, mais je n'arrive pas à comprendre... »

M. le Maire : « Mais c'est cela que nous faisons ! Globalement, à la fin, nous aurons 3 % des actions et Clamart, 6 % et le Territoire aura le reste. »

M. FAYE : « Mais non, Clamart en aura beaucoup plus ! »

M. le Maire : « Pourquoi ? Mais non ! »

M. FAYE : « Si Clamart a les deux tiers des actions, Fontenay en a 4 ou 5 %... »

M. le Maire : « Le Territoire n'est pas Clamart, pas plus que Fontenay. »

M. FAYE : « J'ai bien compris ! M. le Maire, j'essaie d'expliquer le plus simplement possible. Actuellement, Il y a 300 actions pour Fontenay, 400 pour Clamart, 95 pour le Territoire. Le total des actions est de 795. Ça va, jusque-là ? Très bien. Le Territoire en prend les deux tiers. Vous faites les deux tiers de 795, cela fait de l'ordre de 562. »

M. le Maire : « Au moins les deux tiers ! »

M. FAYE : « Puisque Fontenay n'en a plus que 32, j'en déduis que Clamart en a plus de 200. Excusez-moi, c'est mathématique. »

M. le Maire : « C'est parce que, en français, quand on vous dit que le Territoire doit détenir au moins deux tiers des actions, cela ne signifie pas qu'il va en acquérir strictement les deux tiers : cela veut dire qu'il va en acquérir, au moins, deux tiers. En l'occurrence, il va en acquérir beaucoup plus, parce que nous avons fait le choix de ne garder que 3 % pour Fontenay, 6 % pour Clamart, et le reste pour le Territoire. »

M. FAYE : « Il aurait quand même été bon pour la collectivité, ici à Fontenay, de savoir quel était le partage prévu. »

M. le Maire : « C'est cela, le partage prévu, très exactement, 3 %, 6 % et 91 %. »

M. FAYE : « Pourquoi le Territoire, au lieu de rester aux deux tiers, monte-t-il à plus de 90 % ? »

M. le Maire : « Je vais vous poser la question inverse : quel intérêt aurions-nous à laisser de l'argent immobilisé en plus au Territoire, M. FAYE ? Ce qui compte, c'est la gouvernance, et nous avons deux représentants au Conseil d'administration. »

Interventions hors micro.

M. DURAND : « Si je peux me permettre, Michel, de te donner la réponse, c'est très simple. Il est évident que le Territoire, à terme, fera entrer d'autres villes. Comme il doit toujours être au-dessus des deux tiers, il a intérêt à être presque à 100 %, de manière à recéder ensuite les actions à des villes entrantes, tout en restant au-dessus des deux tiers ; c'est tout, le sujet est clos. »

M. le Maire : « De toute façon, cela n'a aucun impact sur le fonctionnement de la SPLA : celle-ci est saisie de missions d'aménagement ou de missions d'études par le Territoire, à la demande des villes maintenant, qu'elles refacturent au Territoire – il y a une valeur refacturée au Territoire ; en revanche, le Territoire, ensuite, sera bien obligé de faire la répartition des frais qui ont été consacrés à la SPLA, dans le cadre notamment de la CLECT, de façon à ce que c'est bien la ville qui paie ses études. Comme c'est la ville qui continue à payer ses études, elle continue à avoir un droit de regard sur les missions confiées à la SPLA, et donc sur les missions d'aménagement, même si elle n'en a plus la compétence officielle. C'est pour cela que c'est un montage intelligent, qui nous permet de continuer à avoir un levier d'action sur les missions d'aménagement de notre ville. En l'occurrence, la nouvelle est plutôt bonne, puisque nous vendons un certain nombre d'actions, pour un montant de 268 000 euros. Je ne vois pas l'intérêt de laisser cette somme sur un compte au niveau de la SPLA, honnêtement. C'est quasiment le coût de la place de l'Église, dont le coût résiduel était de 280 000 euros, rendez-vous compte.

M. FREDOUILLE, je vous en prie. »

M. FREDOUILLE : « Merci, le Maire. Moi, ce qui m'ennuie sur ce point, c'est que le Panorama se trouve sur un territoire qui fait environ un cinquième de la surface de la ville, et que nous avons totalement perdu la maîtrise de son aménagement, au profit de Vallée Sud - Grand Paris ; les citoyens de Fontenay sont très éloignés des décisions qui vont être prises en termes d'aménagement ; le PLU qui a été élaboré dans la zone URP est extrêmement densificateur, avec, notamment, une emprise au sol des bâtiments non réglementée. Cela signifie que sur toute la surface... »

M. le Maire : « Non, M. FREDOUILLE, vous ne pouvez pas dire cela, c'est une zone de projet. »

M. FREDOUILLE : « C'est non réglementé, donc si on veut faire une dalle de béton, on la fait. Il n'est fait aucune mention d'espaces verts en pleine terre, zéro. Même s'il fallait respecter le PLU – ce dont je ne suis même pas sûr – Vallée Sud - Grand Paris et les aménageurs vont faire cela à grands coups de ZAC qui vont se soustraire du PLU, ce qui aboutira à une densification extrême. »

M. le Maire : « M. FREDOUILLE, je suis extrêmement triste de votre manque de confiance. Bien sûr, dans un PLU, il y a des zones de projet. Elles servent à définir des espaces où les solutions que l'on aura à prendre sont si complexes que l'on ne peut pas faire de prévisions *a priori*. Dans ces cas, une zone du PLU est laissée en zone de projet, quitte à modifier ce PLU ultérieurement, pour s'adapter au projet mené. On est donc dans une logique de projet. Mais le temps où une Municipalité construisait, en face de la cathédrale de Saint-Denis, une espèce de blockhaus en béton, digne des plus belles mairies communistes, est quand même passé, si vous voyez ce que je veux dire. Cela n'existe plus ! Aujourd'hui, quand on fait un projet, on le partage avec l'ensemble des habitants, on le porte, et on crée un équilibre.

Effectivement, c'est une zone où l'on prévoit de mettre quelques centaines de logements : beaucoup sont déjà prévus, il y a des espaces, le LCIE, l'espace situé au-dessus du hangar à bus – pas le long de la rue des Moulins à vent, ce n'est pas la même zone, mais sur la rue de la Division Leclerc, vers Châtillon. Sur ces endroits, il y a la place pour construire quelques immeubles, qui vont contribuer à financer la rénovation de l'espace. Nous sommes en train d'en discuter avec l'ASF, c'est une zone où il y aura 90 % d'équipements sportifs et donc de zones perméables et de pleine terre, d'une certaine façon. Nous ne sommes pas dans un projet de densification.

Je vous rappelle que les discussions... je suis en train de vous répondre, en fait, je ne voudrais pas avoir l'air de... Je sais que l'on a déjà fait beaucoup d'écarts, mais bon.

Si vous voulez, c'est du fantasme ; on peut jouer à se faire peur, mais il y a deux zones de projet à Fontenay, qui sont le Panorama et la zone des Blagis. Nous avons deux projets structurants pour la ville à mettre en œuvre. C'est aussi ce qui nous donne un peu d'ambition, pour reprendre les termes de M. MERGY. On ne va pas jouer à se faire peur en mettant un PLU où l'on s'interdit tout ; cela n'a pas de sens, quand on ne sait pas exactement ce que l'on va faire. Sur les Blagis, il y aura effectivement quelques immeubles à huit étages, parce que l'on sait qu'il faut de la variation de hauteurs, ce qui permettra aussi de faire des maisons de ville à certains endroits. Nous allons donc faire varier les hauteurs, de façon à avoir un projet qui soit d'une grande cohérence et d'une grande esthétique architecturale. Cela permettra aussi d'avoir beaucoup d'espaces verts : en montant un peu plus à certains endroits, on peut avoir un quartier qui reste très vert. Nous faisons les choses phase par phase. Demain matin, nous n'allons pas perdre le contrôle du Panorama, ce n'est pas vrai.

Je vous propose d'en délibérer. M. BUCHET veut conclure, comme d'habitude, il est très habile, il veut toujours la parole en dernier. »

M. BUCHET : « Non, pas du tout, c'est vous qui concluez ; le problème, c'est que vous faites les introductions, les commentaires, les arguments... »

M. le Maire : « C'est vous qui êtes en train de conclure, M. BUCHET. Non, M. FAYE veut conclure après M. BUCHET. »

M. BUCHET : « Sur cette question, vous savez que nous avons exprimé notre désaccord, sur le principe de cette SPLA, notamment parce que nous considérons que Clamart allait gérer les choses. J'ai d'ailleurs été très surpris, en tant qu'habitant d'un quartier de Fontenay, de recevoir une information par le Président... »

Mme BULLETT : « Vous l'avez déjà dit la dernière fois. »

M. le Maire : « Vous vous répétez un peu, M. BUCHET. »

M. BUCHET : « Il reste quand même étonnant que cela soit le cas, que l'on soit informé par le Président de la SPLA ou de l'Agglomération d'un projet qui, certes, concerne un quartier de Clamart, mais est adressé aux Fontenaisiens. De toute façon, la question que M. FAYE pose, au-delà du Territoire, tient à ce que, de plus en plus, M. BERGER va avoir la mainmise, en quelque sorte, sur la SPLA. »

M. le Maire : « Nul ne sait ce que sera le Territoire dans six mois. »

M. BUCHET : « J'imagine que vous discutez avec lui, mais, étant donné que vous n'avez pas été en mesure de pouvoir lui imposer un représentant de l'opposition du Conseil Municipal, ce n'est pas l'opacité de cette SPLA qui va nous faire voter aujourd'hui. Nous ne participerons donc pas au vote. »

M. le Maire : « Vous ne prendrez donc pas part au vote, très bien. M. FAYE. »

M. FAYE : « Merci, M. le Maire. Je vous rappelle qu'au début, quand on a introduit la SPLA, vous aviez vous-même... »

M. le Maire : « Oui, mais ça, c'était avant. *(Rires)* C'était avant la nouvelle loi. »

M. FAYE : « Vous voyez, vous ne pouvez pas vous empêcher de couper les gens sans arrêt, et ensuite vous donnez des leçons ! »

Brouhaha.

M. FAYE : « Je peux me permettre ? Merci. »

M. le Maire : « Écoutez, la loi a changé, depuis. »

M. FAYE : « Bien sûr. »

M. le Maire : « La loi a changé, c'est pour cela que l'on fait cette modification, parce que l'on n'a pas le choix. »

M. FAYE : « La Ville n'aura plus, comme jusqu'à présent, la possibilité d'avoir une minorité de blocage. Mais, pour aller encore plus loin, que va-t-il se passer quand la SPLA va prendre des décisions contraires à ce que veulent les gens, même une ville, dans laquelle les gens ont été démocratiquement élus ? »

M. le Maire : « M. FAYE, enfin, arrêtez de dire n'importe quoi ! La SPLA, ce ne sont pas des Martiens, ce sont des représentants de notre Ville ! Écoutez, ils ne vont pas prendre des décisions qui seront contraires aux intérêts de notre Ville ! »

M. FAYE : « Ah, vous croyez ? »

M. le Maire : « Bien sûr, vous êtes obsédé par les minorités de blocage, je l'ai bien compris ; je suis même bien placé pour le savoir, parce que j'ai bien compris que, pendant quelques années, vous avez surtout fait du blocage ; mais globalement, excusez-moi, la vie, ce n'est pas la minorité de blocage. La vie, c'est de participer à une cogestion, ensemble, pour faire avancer des projets ! Vous êtes dans l'opposition, peut-être que c'est l'usage ancien d'être systématiquement contre tout, mais franchement, on peut jouer à se faire peur, en expliquant que la SPLA va soudainement devenir incontrôlée et incontrôlable, que M. RIBATTO va faire un putsch et racheter tous les Blagis pour les revendre à des promoteurs... »

M. FAYE : « Vous dites n'importe quoi ! »

M. le Maire : « On peut raconter n'importe quoi, vous voyez ce que je veux dire. Mais globalement, dans une SPLA, il y a des règles, elle fait ce qu'on lui demande, et uniquement ce qu'on lui demande. Après, vous pouvez m'expliquer que l'on a une minorité de blocage, mais les choses ne fonctionnent pas comme cela ! Objectivement, la SPLA est un outil qui est mis à la disposition des villes pour continuer à réaliser un certain nombre de projets voulus par les villes, et elle ne sert qu'à cela ; ce n'est pas une entité suspendue dans l'éther, qui décide de ce qui va se passer à Fontenay-aux-Roses, il n'y a pas d'ambiguïté à ce sujet ! Votre rôle est de créer de la confusion. »

M. DURAND, excusez-moi, personne ne vous a interrompu quand vous avez présenté le Budget, un peu de tenue, s'il vous plaît, donnez l'exemple ; ne vous comportez pas comment certains membres de l'opposition. Merci. Je dirige toujours les débats, que je sache. »

Intervention hors micro. Rires.

M. le Maire : « Écoutez, pour l'instant, on ne l'a même pas encore laissé siéger à la SPLA, on a déjà changé les statuts parce que la loi s'est imposée ; ce n'est pas très gentil.

Nous allons donc voter, pour faire plaisir à M. DURAND, car je crois qu'il va vraiment devenir méchant si nous ne votons pas tout de suite.

Concernant le point n° 13, sur la cession d'une participation au capital à l'Établissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris, il vous est donc proposé d'approuver le projet de protocole de cession d'actions de la SPLA Panorama Fontenay-aux-Roses – Clamart, ci-après annexé, portant sur la cession de 268 actions de ladite SPLA Panorama, pour un montant de 268 000 euros – je vous fais grâce du reste. Qui est contre ? L'opposition ne participe pas au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, approuve le projet de protocole de cession d'actions de la SPLA Panorama Fontenay-aux-Roses – Clamart portant sur la cession de 268 actions de la SPLA Panorama Fontenay-aux-Roses – Clamart pour un montant de 268 000 euros, et autorise Monsieur le Maire ou son suppléant à signer le protocole de cession d'actions de la SPLA Panorama Fontenay-aux-Roses – Clamart et accomplir toutes les démarches et formalités induites.

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, J.-M. GASSELIN, C. MARAZANO, A. SOMMIER (pouvoir à G. MERGY), J.-J. FREDOUILLE, F. ZINGER (pouvoir à C. MARAZANO), P. BUCHET, S. CICERONE (pouvoir à P. BUCHET), G. MERGY, D. BEKIARI, ne prennent pas part au vote.]

14 – SPLA Panorama – Désignation du représentant de la Ville de Fontenay-aux-Roses au Conseil d'Administration de la SPLA Panorama Fontenay-aux-Roses-Clamart

M. le Maire : « Comme vous le savez, dans le cadre de la nouvelle répartition des actions de la SPLA Panorama, nous avons à désigner un représentant au titre de la Ville, sachant qu'un deuxième représentant sera élu au titre du Territoire par le Territoire, ou, d'ailleurs, confirmé dans ses attributions, puisqu'il s'agit, en l'occurrence, de Philippe RIBATTO.

Compte tenu de la réduction considérable des représentations, il est admis par les différentes villes – et ce sera également le cas pour les nouvelles villes arrivantes – qu'il n'y aura plus qu'un seul représentant, qui sera le Maire de chacune des communes. Pour l'instant, avec le vice-Président en charge, et M. SÉNANT, qui va arriver assez vite. La désignation est donc celle de M. Laurent VASTEL, Maire de Fontenay, pour représenter la Ville au sein du Conseil d'Administration de la Société Publique Locale d'Aménagement. »

Intervention hors micro.

M. le Maire : « Oui, il y a un vote, bien sûr. »

M. FAYE : *Intervention hors micro.*

M. le Maire : « Non, vous n'avez pas compris, il faut écouter, M. FAYE. Je viens d'expliquer que M. RIBATTO est représentant au titre du Territoire, qu'il a été élu par le Territoire, qu'il y a un représentant pour la Ville de Fontenay et que, conformément à ce qui est en train d'être mis en place, ce seront désormais les Maires qui siégeront au Conseil d'Administration. Je vous propose donc ma candidature, si j'ose dire, pour représenter la Ville de Fontenay au Conseil d'Administration de la SPLA. Cela appelle-t-il éventuellement des commentaires particuliers de la part des uns et des autres ? »

Intervention hors micro, puis brouhaha.

M. le Maire : « Très bien, de toute façon nous ne pouvons pas le refuser. Nous allons faire plaisir à M. FAYE, c'est l'un de ses grands plaisirs personnels. Nous sommes donc obligés, puisque M. FAYE le demande, de faire un vote à bulletin secret. »

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « Peut-on signaler qu'il est 1 h 20 ? 1 h 20 ! »

M. le Maire : « M. FAYE, vous faites de l'obstruction, mais ce n'est pas grave, vous savez, on vous filme, donc les Fontenaisiens voient exactement la façon dont vous prétendez gérer la ville si vous arriviez de nouveau à des fonctions électorales, donc c'est très bien.

Continuons, pour le vote à bulletin secret.

Je vous précise qu'il n'y a qu'un seul candidat et donc, *a priori*, les bulletins sur lesquels figureraient des noms de Conseillers Municipaux qui ne sont pas candidats, comme c'est l'un des choix préférés de certains membres de l'opposition, sont nuls. »

Il est procédé au vote à bulletin secret, chaque Conseiller Municipal votant à l'appel de son nom. Mme LE ROUZES et M. MERGY procèdent au dépouillement.

M. le Maire : « J'ai le plaisir de vous annoncer que, contre toute attente, j'ai été élu, par 21 voix, contre 8 blancs et nuls et 2 voix pour MM. FREDOUILLE et FAYE. Très bien. Je vous remercie. »

Le Conseil Municipal, **après appel à candidature et vote à bulletin secret**, désigne **M. Laurent VASTEL** comme représentant la Ville de Fontenay-aux-Roses au Conseil d'Administration de la Société Publique Locale d'Aménagement ET l'autorise à accepter toutes les fonctions qui pourraient lui être confiées au sein de la Société Publique Locale d'Aménagement (présidence, membres titulaires ou suppléants de la commission d'appel d'offres...) dans le cadre de cette représentation.

Le vote a été le suivant :

Candidature : M. Laurent VASTEL

Le dépouillement des votes a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	31
Bulletins blancs ou nuls	8
Votes en faveur de M. Laurent VASTEL	21
Votes en faveur de M. Michel FAYE	1
Votes en faveur de M. Jean-Jacques FREDOUILLE	1

M. Laurent VASTEL, ayant obtenu 21 voix, est élu à l'unanimité des suffrages exprimés.

[C. MARAZANO, F. ZINGER (pouvoir à C. MARAZANO), ne prennent pas part au vote.]

15 – SPLA Panorama – Transfert du mandat d'études confié par la Ville de Fontenay-aux-Roses à la SPLA Panorama à l'Établissement Territorial Vallée Sud - Grand Paris pour la définition d'un projet urbain et l'évaluation des modalités techniques, juridiques et financières, en vue d'une phase opérationnelle du site du Panorama

M. le Maire : « Dans la mesure où les statuts de la SPLA ont été modifiés, celle-ci étant désormais majoritairement confiée au Territoire, cette délibération technique vise à transférer le mandat d'études, que nous avons déjà confié à cette SPLA, au Territoire. Y a-t-il une remarque, une opposition ? Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise le Maire à signer l'avenant actant la substitution de l'Établissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris dans les droits et obligations de la Commune de Fontenay-aux-Roses au titre du mandat d'études confié par la Ville de Fontenay-aux-Roses à la SPLA Panorama Fontenay-aux-Roses – Clamart pour la définition d'un projet urbain et l'évaluation des modalités techniques, juridiques et financières en vue d'une phase opérationnelle du site du Panorama.

16 – SPLA Panorama – Transfert du mandat d'études confié par la Ville de Fontenay-aux-Roses à la SPLA Panorama à l'Établissement Territorial Vallée Sud - Grand Paris pour la définition d'un projet urbain et l'évaluation des modalités techniques, juridiques et financières, en vue d'une phase opérationnelle du site du Mail Boucicaut

M. le Maire : « C'est aussi une délibération technique. Vous savez que nous avons demandé à la SPLA de faire le point, de mener une réflexion, sur les modalités d'évolution du Mail Boucicaut, notamment sa rénovation, comprenant une réflexion urbaine sur les différents éléments qui le constituent. Y a-t-il des remarques ou des questions ? Mme MARAZANO, avez-vous une question ? »

Mme MARAZANO : « Si je comprends bien, c'est le Territoire qui récupère toutes les compétences d'urbanisme, en fait ? »

M. le Maire : « Il récupère la compétence aménagement. »

Mme MARAZANO : « Contrairement à ce que vous nous aviez dit régulièrement... »

M. le Maire : « C'est-à-dire que nous continuons à pouvoir gérer les affaires d'aménagement significatives par le biais de la SPLA. »

Mme MARAZANO : « Qu'en sera-t-il des futurs mandats, concernant Scarron, les Blagis, etc. ? »

M. le Maire : « Pour les Blagis, pour l'instant, il n'y a pas eu de mandat donné à la SPLA, mais un mandat a été donné par le bailleur social et nous avons conjointement confié un mandat à CITALLIOS. Nous avons pu échapper, en quelque sorte, au problème de la compétence aménagement, parce que c'est le bailleur social qui réalise l'opération sur son terrain. Cela dit, la question va se poser à nouveau : tant que l'on est dans les phases d'études, le bailleur est habilité à pouvoir le faire, mais dès lors que l'on va entrer dans les phases d'aménagement, il faudra que ce soit nécessairement porté par le Territoire. Ce dernier va d'ailleurs commencer à faire les études d'impact sur les Blagis, nécessaires à l'avancement du projet. »

Mme MARAZANO : « Donc on perd toute... »

M. le Maire : « C'est la loi, nous n'y sommes pour rien, nous. La seule façon de contourner un peu la loi, c'est d'entrer dans le cadre de l'exception qu'elle prévoit, pour les villes qui ont créé, antérieurement au 1^{er} janvier de cette année, une SPLA. Cela nous permet d'avoir encore un peu la main, en sachant que, malgré tout, c'est le Territoire qui va payer. Nous sommes aussi partie prenante du Territoire, ce n'est pas non plus une entité totalement extérieure ; mais ce n'est pas nous qui avons désormais directement la main. La seule main que nous avons, est que, comme nous payons l'étude de la SPLA, dans le cadre de la CLECT, et que la SPLA travaille pour le compte de la Ville, nous travaillons, d'une certaine façon, en collaboration avec la SPLA. Nous continuons donc à faire de l'aménagement dans notre propre ville, en collaboration avec la SPLA. C'est une façon de conserver la main sur l'aménagement, même si, formellement, encore une fois, la compétence est transférée au Territoire. C'est pour cela que nous sommes contents d'avoir cette SPLA ; sinon, on ne gérait plus du tout aucune opération d'aménagement.

Cela explique le point n° 16, qui est le transfert du mandat d'études pour le Mail Boucicaut, qui est en cours de réalisation. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Pardon ? »

M. FAYE : « On ne prend pas part au vote. »

M. le Maire : « Qui ne prend pas part au vote ? Très bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise le Maire à signer l'avenant actant la substitution de l'Établissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris dans les droits et obligations de la Commune de Fontenay-aux-Roses au titre du mandat d'études confié par la Ville de Fontenay-aux-Roses à la SPLA Panorama Fontenay-aux-Roses – Clamart pour la définition d'un projet urbain et l'évaluation des modalités techniques, juridiques et financières en vue d'une phase opérationnelle du site du Mail Boucicaut.

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, J.-M. GASSELIN, C. MARAZANO, F. ZINGER (pouvoir à C. MARAZANO), A. SOMMIER (pouvoir à G. MERGY), G. MERGY, ne prennent pas part au vote.]

17 – Tableau des emplois – Création et suppression d'emplois

M. le Maire : « Je passe la parole à M. AUBRUN. »

M. AUBRUN : « Merci, M. le Maire. Je vais être rapide, puisque M. DURAND a dit l'essentiel lors de la présentation du Budget. M. le Maire a également donné quelques informations. Vous avez eu un tableau reprenant toutes les suppressions et créations d'emplois.

- Le premier point est la suppression d'un emploi d'adjoint administratif, pour cause de départ en retraite.
- Il s'agit aussi de supprimer un poste d'adjoint d'animation principal.
- La création d'un poste d'adjoint technique, suite au recrutement d'un agent de service, correspond également au remplacement d'un départ en retraite.
- La suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal est liée à un départ en retraite.
- La suppression d'un poste d'ingénieur principal coïncide avec une fin de contrat.
- Il s'agit encore de recruter un auxiliaire de puériculture à la crèche Péri, en remplacement d'une personne partie en fin de contrat.
- Il faut également créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe.
- Enfin, il faut créer un poste d'adjoint administratif, pour une personne qui a quitté un service pour rejoindre le Service Population.

L'ensemble de ces mouvements a créé une différence de coût de 87 659 euros, en moins. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « Bien. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

La création :

- D'un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe, à temps complet,
- D'un poste d'adjoint administratif, à temps complet,
- D'un poste d'adjoint technique, à temps complet,
- D'un poste d'auxiliaire de puériculture principale de 2^e classe, à temps complet ;

La suppression :

- D'un poste d'adjoint administratif principal de 1^e classe,
- D'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^e classe,
- D'un poste d'agent de maîtrise principal,
- D'un poste d'ingénieur principal.

L'effectif des grades concernés sera modifié comme suit :

Grade	Situation avant décision		Situation après décision	
	Emplois	Dont temps non complet	Emplois	Dont temps non complet
Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe (-1)	16	0	15	0
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe (+1)	35	0	36	0
Adjoint administratif (+1)	25	0	26	0
Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe (-1)	4	0	3	0
Adjoint technique (+1)	125	0	126	0
Agent de maîtrise principal (-1)	13	0	12	0
Ingénieur principal (-1)	5	0	4	0
Auxiliaire de puériculture p ^{ale} de 2 ^e classe (+1)	21	0	22	0

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au Budget 2018, chapitre 012.

> LOGEMENT

18 – Garantie d'emprunt accordée par la Ville à la SA HLM Toit et Joie concernant un prêt d'un montant total de 1 750 000 euros souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

M. le Maire : « Je vous rappelle que cette garantie d'emprunt concerne les travaux de 193 logements situés dans la résidence des Champarts, rue André Salel et rue de l'Île. Ces travaux sont achevés et ont été réalisés sur des fonds propres. Le prêt est destiné à financer la réhabilitation de ces logements et, notamment, à permettre à la Société de reconstituer ses fonds propres. Elle a avancé l'argent mais a désormais besoin d'un prêt pour reconstituer son volume de trésorerie. M. FAYE. »

M. FAYE : « Merci, M. le Maire. Cette délibération est quand même assez surprenante ; quand on demande un emprunt pour des travaux, tout particulier vous le dira, on le fait avant les travaux, et pas plus d'un an après leur achèvement. Comme vous l'avez dit vous-même, le but est, au fond, pour la société, de reconstituer ses fonds propres. La question est donc la suivante : est-ce à la Ville de Fontenay, qui a déjà garanti 149 millions d'euros, de prêter encore à une Société HLM Toit et Joie près de 2 millions d'euros, uniquement pour ses fonds propres ? La Ville de Fontenay est déjà très fortement endettée. »

M. le Maire : « Nous garantissons seulement, nous ne prêtons rien quand même. »

M. FAYE : « Il s'agit de garantir, certes : mais s'il y a une garantie, c'est qu'il y a un risque, je ne vais pas revenir sur ce sujet. *A priori*, il serait plus logique que ce soit des villes qui n'ont pas le quota d'HLM qui permettent à cette société d'avoir des fonds propres plus importants pour faire du logement social. Cette délibération est d'autant plus surprenante que, si on lit l'accord, il est indiqué, au titre de l'objet du prêt, que le présent contrat est destiné au financement de l'opération Fontenay-aux-Roses, et pas du tout à reconstituer les fonds propres. Dès l'article 1^{er}, relatif à l'objet du prêt, il y a dissonance avec l'objet de la délibération. Cela pose vraiment un problème. Je pense que dans ce cas, nous ne devrions pas accepter ce type de demande, qui va à l'encontre du logement social et des intérêts de la Ville. »

M. le Maire : « Cette dernière phrase vous est vraiment personnelle. M. MERGY. »

M. MERGY : « Merci, M. le Maire. Cette délibération ne me pose pas de problème, c'est le mode de financement du logement social, sous forme de garantie des collectivités locales. Ce qui me gêne, ce sont les pratiques de la Caisse des Dépôts, qui n'ont malheureusement pas changé, en ce qu'elle ne fait aucun effort pour essayer de se faire rembourser par l'emprunteur défaillant et se retourne aussitôt vers la Commune de Fontenay-aux-Roses, qui a garanti le prêt. Je l'avais dit à Pascal BUCHET, donc je vous le redis, M. le Maire : peut-être l'AMF pourrait-elle faire une action auprès de la Caisse des Dépôts, pour qu'elle adopte une position un peu plus responsable, et qu'elle fasse l'effort de récupérer le remboursement du prêt avant de se tourner vers la garantie. Sinon, je n'ai pas de problème sur cette délibération. »

M. le Maire : « Merci pour ces remarques. Moi, je ne suis pas hostile à tout ce qui a été dit, mais je ne fais ni la loi, pour obliger des villes qui n'ont pas assez de logements sociaux à financer les bailleurs sociaux, ni la politique de la Caisse des Dépôts ; à mon petit niveau, je suis Maire de Fontenay-aux-Roses, et je trouve cela assez logique, compte tenu du fait que nous avons bénéficié d'une opération de rénovation, de restauration, d'amélioration de l'habitat à Fontenay-aux-Roses, compte tenu également de la situation actuelle des bailleurs sociaux, que l'on sait plutôt fragilisée par les mesures récentes du Gouvernement, je trouve assez légitime que la Ville garantisse un emprunt pour un montant équivalent aux travaux qui ont servi à rénover des logements sociaux à Fontenay-aux-Roses.

Je crois assez peu à la réalité du risque de mise en faillite des bailleurs sociaux, qui ont un patrimoine immobilier assez considérable et qui, au pire, risqueraient probablement d'être repris par une autre société s'ils étaient en difficulté – ce qui est probablement l'un des buts du Gouvernement actuel, il faut bien le dire. Dans un tel cas, la société reprendrait, en même temps, toutes les obligations de remboursement et d'amortissement. Il s'agit donc d'un risque un peu fumeux et qui a, à mon avis, assez peu de matérialité.

En revanche, je crois que le partenariat que nous avons mis en place avec les bailleurs sociaux depuis quatre ans a, lui, une certaine forme de réalité : nous essayons d'inciter les bailleurs à rénover les logements qui se trouvent chez nous, et je me vois mal leur faire une mauvaise manière alors même que, régulièrement, nous avons plutôt renoué le dialogue et obtenu un certain nombre d'opérations de rénovation, que ce soit au Val Content, ou concernant la grande opération de rénovation des Blagis ; nous essayons d'obtenir une rénovation des Sorrières. Une opération, certes plus limitée, a eu lieu au Moulin Vert en début de mandat, mais elle a permis, notamment, de restaurer un chauffage correct dans les bâtiments.

Nous sommes donc plutôt dans une relation de confiance. Cela me paraît donc normal ; nous avons bénéficié de cette opération de rénovation urbaine, de l'argent a été engagé. Je pense que la Commune va, en outre, y gagner l'attribution de quelques logements ; même si l'on sait que la pérennité de ce type de fonctionnement n'est pas certaine, cela permet encore de donner son avis sur le peuplement des logements, dans un contexte aujourd'hui plutôt défavorable aux villes. Je trouve que le jeu en vaut la chandelle. C'est ce que nous avons considéré en Bureau Municipal.

Je vous propose de passer au vote, puisque tout a été dit. Mme MARAZANO. »

Mme MARAZANO : « Je voulais savoir si vous avez obtenu, justement, l'attribution de logements. »

M. le Maire : « Oui, c'est dans la délibération suivante : nous avons des logements en échange. Je disais d'ailleurs à l'instant que cela permet d'avoir l'attribution de quelques logements. Dix par an, c'est toujours mieux qu'aucun. M. FAYE, puis nous passerons au vote. »

M. FAYE : « Merci, M. le Maire. »

M. le Maire : « Je sais que vous, vous ne dormez pas, mais tout le monde n'est pas dans votre cas. »

M. FAYE : « C'est bon ? Merci. Ce qui me gêne, c'est que, tel que le contrat est libellé, figure, page 10 sur 21, parmi les cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire, la non-utilisation des fonds empruntés conformément à l'objet du prêt tel que défini à l'article objet du prêt du contrat. Or, l'article 1 mentionne qu'il est fait pour réaliser des travaux, alors que, comme vous l'avez dit vous-même, il s'agit de reconstituer des fonds propres. Donc, si vous voulez... »

M. DURAND : « Excuse-moi, mais non, pas du tout ! Des fonds propres, c'est le capital. Ça se modifie, et Gilles le confirmera, par augmentation de capital ou impact des réserves. Ce n'est pas une inscription en fonds propres, mais une inscription en dettes à moyen et long terme, donc dans les capitaux permanents, et pas dans les fonds propres.

Merci, Gilles, de le confirmer. Il est écrit dans la délibération "inscription en fonds propres" ; c'est une erreur de rédaction. »

M. FAYE : « Ah, c'est une erreur de rédaction ? »

M. DURAND : « C'est du b.a.-ba ! C'est du b.a.-ba de finances : un emprunt va dans les dettes, c'est tout. »

M. FAYE : « Si c'est une erreur de rédaction, dans ce cas... »

M. MERGY : « Il a raison, il a raison. »

M. FAYE : « Si les textes sont faux, je n'y peux rien. »

M. DURAND : « La deuxième chose que je voudrais dire est la suivante. Je vous écoute depuis un petit moment ; il n'y a qu'un montant que vous n'avez pas cité : c'est celui des fonds propres de la Ville, qui s'élève à 150 millions d'euros. Le montant des engagements est aussi de 150 millions d'euros. Moi, je conseille de voter cette délibération, mais ce que je demande en même temps, c'est que l'on y réfléchisse, parce qu'on ne peut pas continuer cette politique *ad vitam aeternam* sans y réfléchir. Même si le risque est mineur, ayons en tête que si cela se passait mal, qu'un certain nombre de bailleurs sociaux devaient vendre leurs appartements, leur valeur marchande serait nulle. Donc je propose, en ce qui me concerne, que nous votions cette délibération, mais qu'en même temps, on réfléchisse à cette politique. »

M. le Maire : « Votons-nous en réfléchissant ou réfléchissons-nous en votant ? »

M. FAYE : « C'est ce que nous avons dit ! »

M. le Maire : « Je pense que, là aussi, il ne faut pas confondre les moments et la temporalité. Nous allons voter la délibération ; on a le droit de s'interroger, ce qui est parfaitement légitime. En même temps, si les bailleurs font faillite, ils le feront tous simultanément, et nous ne serons pas tout seuls ; ce sera un problème politique national, et non pas le problème de Fontenay-aux-Roses. Il faut arrêter de se faire peur avec tout et n'importe quoi : si les bailleurs sociaux étaient tous en faillite demain, ce serait un problème géré par l'État, directement, et pas par les villes, pas par la Ville de Fontenay-aux-Roses ; on ne serait pas obligé de vendre la Mairie pour rembourser l'emprunt. Il faut arrêter ce genre de bêtises.

Maintenant, globalement, je suis d'accord avec toi sur le fait qu'en termes de stratégie, on a le droit d'avoir une réflexion, mais ce n'est ni l'objet, ni le lieu, ni le moment. On ne va pas, à deux heures du matin, se mettre à réfléchir sur la stratégie de garantie d'emprunt de la Ville.

Je vous propose donc de voter, si vous en êtes d'accord. Qui est contre ? »

M. FAYE : *Intervention hors micro.*

M. le Maire : « D'accord ; écrivez-moi, j'y répondrai favorablement. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 750 000 euros souscrit par la Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré Toit et Joie auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions de Prêt n° 70229, constitué d'une ligne de Prêt PAM.

Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération.

Le prêt est contracté dans le cadre du financement de la réhabilitation de 193 logements situés dans la résidence des Champarts, située au 24/32 rue André Salel et 21/37 bis rue de l'Île à Fontenay-aux-Roses.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à délibérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Il est expressément stipulé que les versements qui seront effectués, dans la limite des garanties définies et à concurrence de la défaillance de l'emprunteur, par la Commune de Fontenay-aux-Roses aux lieu et place de l'emprunteur, auront le caractère d'avances remboursables et porteront de plein droit et sans mise en demeure, intérêt au taux légal en vigueur, à compter du jour du versement des fonds aux établissements prêteurs.

Un compte d'avance de la Commune de Fontenay-aux-Roses sera ouvert dans les écritures comptables de l'emprunteur, la SA HLM Toit et Joie.

Il comportera :

- Au crédit, le montant des versements effectués par la Commune de Fontenay-aux-Roses, soit à l'emprunteur, soit directement aux établissements prêteurs.
- Au débit, le montant des remboursements effectués par l'emprunteur, la SA HLM Toit et Joie.

Le solde créditeur constituera la dette de la SA HLM Toit et Joie vis-à-vis de la Commune de Fontenay-aux-Roses, dette qui prendra le caractère d'avances remboursables.

Le Conseil autorise son représentant ou une personne dûment habilitée à intervenir aux avenants qui seront passés entre la Caisse des dépôts et Consignations et l'Emprunteur.

19 – Approbation de la convention relative à la réservation de logements en contrepartie d'une garantie d'emprunt accordée à la SA HLM Toit et Joie

M. le Maire : « Ce point précise les logements que nous avons en attribution, en échange de la garantie que nous venons de voter. Je ne pense pas que cela appelle de commentaires supplémentaires.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve, en contrepartie de la garantie d'emprunt, la convention de réservation de dix logements PLUS entre la Ville et la Société HLM Toit et Joie.

Le droit de réservation sur ces dix logements prendra effet à la date de signature du contrat de prêt.

➤ CONSEIL DE QUARTIER

20 – Modification de la charte du Conseil de quartier

M. le Maire : « Cette délibération concerne la charte de quartier des Paradis, suite aux débats que nous avons eus, à plusieurs reprises, en Conseil Municipal. M. DURAND a la parole. »

M. DURAND : « Merci. Nous proposons de modifier cette charte, de sorte que les électeurs au Conseil de quartier, ou les participants aux commissions qui seront créées, puissent être des gens de toute nationalité, et non nécessairement de nationalité française, qu'ils soient domiciliés aux Blagis, ce qui sera vérifié de manière informelle, et qu'ils aient 16 ans révolus. Ce sont les points principaux. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Le but est donc d'être le plus représentatif possible du quartier. Je crois que tout le monde avait été largement d'accord. Cela fait suite, d'ailleurs, à des remarques qui ont été formulées à plusieurs reprises, y compris par l'opposition ou la future opposition.

M. MERGY veut allonger le débat. »

M. MERGY : « Très rapidement, M. le Maire, c'est une demande qu'avait formulée Annie SOMMIER, à laquelle il est répondu favorablement. Nous sommes donc favorables à cette modification de la charte. »

M. le Maire : « Mme ALVARO – qui avait fait la même demande, si mes souvenirs sont bons. »

Mme ALVARO : « Pardon ? »

M. le Maire : « Vous aviez fait la même demande, si mes souvenirs sont bons. »

Mme ALVARO : « Ce n'est pas tout à fait ça, mais bon. Au Conseil Municipal du 16 octobre 2017, la délibération suivante était proposée au vote : création du quartier et du Conseil de quartier des Paradis. Le contenu m'a personnellement choquée, puisqu'elle ne retenait pas comme candidats possibles au Conseil de quartier les moins de 18 ans et toutes les personnes non inscrites sur les listes électorales ; je me suis

donc abstenue. Ce vote, entre autres, que vous avez vécu comme une défiance et une provocation, m'avait valu de nombreuses remarques, jusqu'à mon exclusion de la majorité et le retrait de ma délégation à la Petite Enfance. »

M. le Maire : « Je croyais que c'était pour une atteinte à la liberté d'expression, j'ai dû mal comprendre. »

Mme ALVARO : « J'ai dit entre autres. »

M. le Maire : « Ce doit être cela. Je vous en prie, Mme ALVARO. »

Mme ALVARO : « Vous vous êtes ainsi justifié à plusieurs reprises, concernant les sanctions prises à mon encontre, par exemple dans votre mail du 15 janvier 2018, aux adhérents de votre association, qui mentionnait une attitude désinvolte, etc., et ces votes. »

M. le Maire : « Absolument. Je maintiens absolument tout ce que j'ai écrit, Mme ALVARO. »

Mme ALVARO : « Dans votre tribune libre du magazine de mars 2018, vous notez "après les multiplications de votes différents de ceux de l'équipe du Conseil", etc. »

M. le Maire : « Absolument, je maintiens tout ce que j'ai écrit, Mme ALVARO. »

Mme ALVARO : « Très bien. Vous me trouviez déloyale et pourtant, aujourd'hui, vous vous alignez sur ma position initiale. Vous n'êtes peut-être pas En Marche, mais plutôt, je dirai, en marche arrière. »

Brouhaha.

M. le Maire : « Bravo ! »

Mme ALVARO : « Des votes différents sont-ils vraiment la raison de notre exclusion de la majorité ? Bien sûr que non. Quoi qu'il en soit, les Fontenaisiens ne sont pas dupes, et les propos qui peuvent être tenus sont de plus en plus... »

M. le Maire : « Le rapport avec la délibération m'échappe un peu ; poursuivez, mais concluez, si possible. »

Mme ALVARO : « Ces propos sont de plus en plus gros, personne n'y croit. Les propos les plus récents qui me choquent sont ceux qui accusent les élus Associatifs, dans votre dernière tribune libre, de comportements déplacés envers les agents municipaux. »

M. le Maire : « Cela faisait référence, essentiellement, à l'un d'entre vous. »

Mme ALVARO : « Non, vous avez écrit "leur". Cela est faux et diffamatoire. »

M. le Maire : « Non, pas du tout, deux mains courantes ont été déposées. »

Mme ALVARO : « Je m'étonne que... »

M. le Maire : « Vous êtes en train de refaire l'histoire à votre sauce, je suis désolée de vous contredire. »
(*Brouhaha*)

Mme ALVARO : « Je peux finir ? »

M. le Maire : « Mais le rapport avec la délibération m'échappe encore. »

Mme ALVARO : « Je m'étonne donc que toute votre majorité ait signé sans en mesurer les risques. Je vous rappelle tout de même que vous attaquez le blog *Osez Fontenay* pour un simple sous-entendu dans le titre d'un article que vous considérez comme diffamatoire. »

M. le Maire : « Lequel m'accusait d'être malhonnête et de toucher de l'argent des promoteurs, c'est vrai que ce n'est rien du tout ! »

Mme ALVARO : « Et vous m'accusez d'être maltraitante envers le personnel. »

M. le Maire : « Ce n'était rien du tout, c'était juste diffamatoire. »

Mme ALVARO : « Je peux vous demander un peu de respect, quand même ? »

Brouhaha de protestation.

M. le Maire : « Mais c'est à vous qu'il faut demander du respect, Mme ALVARO ! »

Mme ALVARO : « J'aimerais finir ! Mais ce n'est pas possible ! »

M. le Maire : « Vous ne vous rendez même pas compte du fait que vous mentez éhontément, officiellement ; il faut arrêter ! Je vous rappelle que votre exclusion n'a pas été liée à... »

Mme ALVARO : « Tout est traçable ! Je rappelle tout de même que vous souhaitez attaquer le blog *Osez Fontenay* pour un simple sous-entendu dans le titre d'un article que vous considérez comme diffamatoire. C'est toujours deux poids, deux mesures. Je remercie, au passage, les Fontenaisiens et les agents qui nous ont manifesté leur soutien suite à cette tribune libre. »

Brouhaha de protestation.

M. le Maire : « Mme ALVARO... »

Mme ALVARO : « Concernant la délibération de ce soir... »

M. le Maire : « Mme ALVARO, on va arrêter, quand même, on va arrêter ! Écoutez, vous ne pouvez pas à la fois nous expliquer, depuis le début du Conseil, que vous trouviez insupportable la politique qui a été menée par l'équipe que je dirige, et m'expliquer maintenant que vous avez été injustement exclue ! Il faudrait savoir ! Soit vous vouliez rester, et il fallait faire ce qu'il fallait pour rester, c'est-à-dire, au moins, accepter de se faire représenter par d'autres membres de l'équipe dans un Conseil Municipal ô combien sensible, qui était une re-convocation après n'avoir pas atteint le quorum, déjà du fait de vos absences. »

Mme ALVARO : « Vous ne donnez pas tous les faits ! »

M. le Maire : « Non, Mme ALVARO, vous pouvez réécrire l'histoire quinze fois. »

Mme ALVARO : « Je ne vais pas polémiquer, parce que vous donnez votre vérité, et ce n'est pas la bonne. »

M. le Maire : « Moi, je vous dis très simplement que, globalement, vous ne pouvez pas tenir la position suivante, qui consiste à expliquer que vous êtes en désaccord total avec la politique que nous menons, et en même temps, nous expliquer que nous vous avons mise dehors injustement. Il faut choisir : soit vous assumez vos désaccords, et vous acceptez d'être sortie de la majorité, soit vous êtes d'accord avec ce que l'on fait, et vous ne comprenez pas pourquoi on vous a exclue. Mais on ne peut pas dire n'importe quoi et son contraire. »

Mme ALVARO : « Je confirme l'injustice. Est-ce que je peux finir ? Vous m'avez coupée plusieurs fois. »

M. le Maire : « Vous n'écoutez rien. »

Mme ALVARO : « Concernant la délibération... »

Mme BULLET : « Ce que disent les Fontenaisiens, c'est que... »

M. le Maire : « Mais arrêtez de parler au nom des Fontenaisiens, arrêtez ! »

Mme ALVARO : « J'ai dit ceux qui sont venus me voir ! Ils sont venus me voir, ils ont le droit de s'exprimer ! Excusez-moi, quand même, est-ce que je peux finir ? »

Mme BULLET : « Ceux qui sont venus me voir m'ont tous dit que, si vous n'étiez pas d'accord, il fallait démissionner, pourquoi n'avez-vous pas démissionné ? »

Mme ALVARO : « Pourquoi avez-vous accepté de vous allier, sachant qu'il y aurait forcément des différences d'opinions ? La malhonnêteté est là depuis le début ! »

M. le Maire : « Bon, allez, ce n'est jamais de votre faute ! Mme ALVARO, rassurez-vous, nous assumons pour vous ! »

Mme ALVARO : « Je finis, je conclus. Concernant la délibération de ce soir, je m'abstiens à nouveau, car je doute des objectifs concernant la création de ce Conseil de quartier. »

M. le Maire : « D'accord. Mme ALVARO, vous savez, je ne sais pas si vous comptez faire une campagne bientôt, mais la rancœur n'est pas un programme électoral très avenant. Maintenant, vous réécrivez l'histoire, vous tenez des positions impensables, enfin. »

Mme ALVARO : « La diffamation ne peut pas marcher que pour un blog et pas pour 21 signataires, je suis désolée. »

M. le Maire : « Mais vous n'écoutez pas, quand on vous parle. »

Mme ALVARO : « Je ne peux pas parler, de toute façon ; je n'ai même pas réussi à lire d'une traite mon intervention. »

M. le Maire : « Vous ne faites que cela depuis le début ! Vous êtes l'une des personnes qui a le plus pris la parole ce soir, Mme ALVARO. Nous pouvons le mesurer, si vous le voulez ; je vous enverrai le minutage. »

M. FAYE : « En tout cas, la personne la plus coupée, c'est sûr. »

Mme ALVARO : « La plus coupée, oui ! »

M. le Maire : « Mme ALVARO, vous ne pouvez pas prétendre ce que vous dites. Vous n'avez voté aucune des délibérations avec la majorité ce soir. Vous m'expliquez que vous avez été injustement exclue, mais vous êtes contre tout ce que l'on fait ! Qu'est-ce que vous faisiez dans la majorité, Mme ALVARO ? Quel respect aviez-vous pour les gens qui vous avaient envoyée au Conseil Municipal en étant dans une équipe, en votant tout ce que l'on faisait, alors que vous n'étiez d'accord avec rien ? C'est impensable ! Mais vous prenez vraiment les gens pour des "zozos" ! Écoutez, franchement ! Très bien. Mais j'assume, j'assume ; nous avons constaté que vous ne faisiez plus partie de la majorité, c'est une chose qui est actée. »

Mme ALVARO : « (...) une minorité de la majorité. »

M. le Maire : « Absolument, et vous êtes dans l'opposition, et c'est très bien. D'ailleurs, le principe de l'opposition, c'est de s'opposer, comme chacun sait, ce que vous faites. »

Mme ALVARO : « Avec difficulté ; avec grande difficulté. »

M. le Maire : « Ça, ma chère, chacun sa croix, ma pauvre. Très bien. Mme MARAZANO. »

Mme MARAZANO : « Je ferai simplement une remarque très terre à terre pour dire qu'il y a une erreur. Sur la couverture, il est toujours indiqué "adopté le 20 octobre 2017". »

M. le Maire : « On corrigera. »

Mme MARAZANO : « De même, à l'article 3, il est encore fait référence à l'âge de 18 ans, au lieu de 16 ans. Je voulais simplement vous signaler cela. »

M. le Maire : « (...) Il y a eu une erreur de copier-coller. (...) Merci.

Très bien. Nous pouvons passer au vote, si vous en êtes bien d'accord. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. La délibération est adoptée. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de modifier l'article 4 de la charte du Conseil de quartier, afin de permettre à l'ensemble des habitants de plus de 16 ans, résidant sur le quartier, de se porter candidat.

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, J.-M. GASSELIN, ne prennent pas part au vote.]

21 – Modification du Règlement de fonctionnement des établissements de la Petite Enfance

M. le Maire : « Le rapporteur est Mme MERCADIER. »

Mme MERCADIER : « Merci, M. le Maire. Depuis la Loi n° 2017-1836 du 30 décembre 2017, de financement de la Sécurité sociale pour 2018, 11 vaccins sont indispensables à l'enfant pour qu'il soit admis en crèche ou à l'école. Avant le 1^{er} janvier 2018, seuls 3 vaccins étaient obligatoires pour les enfants de moins de 2 ans (diphtérie, tétanos et poliomyélite) et 8 autres étaient seulement recommandés (Haemophilus influenzae B, coqueluche, hépatite B, rougeole, oreillons, rubéole, méningocoque C et pneumocoque). Ces 8 vaccins sont devenus obligatoires depuis le 1^{er} janvier 2018, s'ajoutant aux 3 précédents. Cette décision répond donc à une nécessité d'enrayer certaines maladies infectieuses, comme la rougeole. En effet, si la France a des taux de couverture vaccinale meilleurs que dans les autres pays concernant les vaccins obligatoires, ils sont, en revanche, très insuffisants pour la plupart des vaccins recommandés.

Les impacts sur le Règlement de fonctionnement du service Petite Enfance valent pour les enfants nés à compter du 1^{er} janvier 2018, l'obligation vaccinale sera exigée pour entrer ou rester en collectivité (crèche, école, assistant maternel, colonie de vacances, etc.). Les parents des enfants nés après le 1^{er} janvier 2018 devront présenter, à partir du 1^{er} juin 2018, leur carnet de vaccination dûment tamponné ou un certificat de vaccination pour être admis en crèche. S'ils ne sont pas vaccinés, les enfants ne pourront donc pas entrer en collectivité. Les vérifications par les personnes des structures responsables de l'accueil des enfants commenceront ainsi le 1^{er} juin, selon le décret et le calendrier vaccinal. L'information sera donnée aux parents concernés dès mi-mars, pour les entrées des bébés nés à partir du 1^{er} janvier 2018.

Une modification du Règlement de fonctionnement est apportée en ce sens dans son article 4-2. Par ailleurs, si les vaccinations obligatoires ne sont pas mises à jour avant l'entrée à la crèche, l'enfant ne pourra être accueilli, excepté si son état de santé présente une pathologie qui constituerait une contre-indication médicale avérée à la vaccination. Dans ce cas, le médecin établira un certificat de contre-indication médicale avérée à la vaccination, qui visera obligatoirement une vaccination, et non l'ensemble des vaccins.

Par ailleurs, une modification est apportée au Règlement de fonctionnement en son article 2-1-1, portant sur une nouvelle organisation pour la période estivale. Une période de fermeture estivale des crèches aura lieu, chaque année, 3 semaines en août, en plus des dates de fermeture habituelles. Celle-ci permettra de garantir un encadrement au complet sur le mois de juillet, de réaliser les travaux au sein des équipements, et d'agir sur les effectifs en baisse continue du nombre d'enfants en août depuis plusieurs années. Un nouveau contrat sera établi avec les parents, en conformité avec ce Règlement de fonctionnement. »

M. le Maire : « Vous nous remerciez de bien vouloir en délibérer, si j'ai bien compris. Avant de donner la parole aux voix qui ne vont pas manquer de s'exprimer, je voudrais saluer cette mesure gouvernementale. Ce n'est pas très souvent que nous avons l'occasion de dire qu'un Gouvernement a eu un certain courage, enfin, en rendant obligatoires, malgré les lobbies, des vaccinations qui, aujourd'hui, sont très peu pratiquées parce qu'il y a une espèce de mode anti vaccinale qui se développe dans le pays, ce qui constitue un vrai problème de santé publique. Je crois que l'on aurait dû prendre cette mesure il y a déjà longtemps, plusieurs années, je pense même dix ans. Je suis très heureux qu'un Gouvernement ait enfin eu le cran de dire que ça suffit, et que la vaccination, ça marche. Certes, il y a quelques années, une interrogation, d'ailleurs légitime à l'époque, s'est posée quant au fait qu'un vaccin pouvait éventuellement donner des maladies de type SEP. La polémique a eu lieu autour du vaccin contre l'hépatite B. Depuis, des gens se sont engouffrés dans cette faille et des enfants meurent aujourd'hui, pas parce qu'on n'a pas fermé la voie sur berge, mais parce qu'ils n'ont pas été vaccinés ; c'est beaucoup plus réel et palpable que toute autre cause. Je trouve que c'est une très bonne mesure. Cela concernera Oscar, d'ailleurs, qui est né après le 1^{er} janvier, et sera donc soumis à cette obligation, et je crois que ce sera une bonne chose pour lui.

Très bien. Y a-t-il des prises de parole ? M. MERGY. »

M. MERGY : « M. le Maire, je ne suis pas un spécialiste de santé publique, mais je partage totalement ce que vous avez dit sur cette vaccination obligatoire ; je ne comprends pas la campagne de remise en cause du principe de vaccination, au regard de l'efficacité sur la mortalité. Quand on voit l'épidémie de rougeole

sur la Région Nouvelle-Aquitaine, on peut effectivement s'interroger sur les motivations de ceux qui se battent contre la vaccination. Je vous rejoins donc totalement sur ce point.

Je suis en revanche plus critique sur la fin du rapport de présentation, concernant la fermeture estivale des crèches, pendant 3 semaines au mois d'août. C'est clairement un recul en matière de service public d'accueil de la Petite Enfance. Je vois bien l'objectif présenté officiellement, qui est de permettre de réaliser les travaux dans les équipements, mais on en a toujours fait sans pour autant fermer les crèches. Je trouve que c'est une vraie remise en cause du service public à Fontenay-aux-Roses, qui va plutôt en contradiction avec tout le discours que vous avez tenu sur l'amélioration du service public dans la Commune. Nous voterons donc contre cette modification. »

M. le Maire : « Merci, M. MERGY. Mme MARAZANO, la même chose ? »

Mme MARAZANO : « J'ai à peu près le même discours. Pour ce qui est de la vaccination, quoi qu'on en pense, cela est obligatoire, donc il n'y a pas de souci. Mais il est dommage que le dernier paragraphe soit lié à ce sujet, cela n'a rien à voir. »

M. le Maire : « Certes, mais enfin, cela ne changera pas la face du monde. »

Mme MARAZANO : « En commission, nous avons demandé que des solutions soient trouvées, parce qu'une quarantaine de familles laissent régulièrement leurs enfants au mois d'août. »

M. le Maire : « Il y a une quarantaine d'inscrits, ce qui n'est pas tout à fait pareil. En pratique, il y a beaucoup moins de présents. En revanche, je tiens quand même à vous donner la précision suivante : c'est une chose qui a été envisagée, notamment, au regard de ce qu'il s'est passé l'année dernière, où, certains jours, 17 agents étaient mobilisés pour quelques bébés. Dans ces cas, on peut s'interroger. Mais nous ne laisserons pas tomber les familles ; si des gens se trouvent dans une réelle difficulté, nous nous mobiliserons pour trouver une solution. Bien évidemment, il y aura un accompagnement.

Accessoirement, il s'agit aussi d'un mode expérimental : nous allons voir comment cela se passe. Si cela crée vraiment des difficultés majeures, nous pourrions toujours revenir en arrière. Il reste cependant vrai que cela se passe de cette façon dans la plupart des villes qui nous entourent, apparemment sans désordre majeur pour les familles. Nous verrons à l'usage. Mme ALVARO. »

Mme ALVARO : « Je partage l'avis de mes collègues d'en face. Cette délibération met essentiellement en avant une mise à jour du Règlement intérieur au regard de la nouvelle réglementation vaccinale, ce que feront toutes les Communes de France. Ce qui retient particulièrement mon attention, ce sont les quatre lignes en fin de délibération, qui font état d'une nouvelle organisation estivale pour les crèches municipales, à savoir que le regroupement proposé habituellement dans une crèche de la ville aux quelques familles sans solution de garde au mois d'août n'existera plus. C'est un chamboulement pour les familles et personnels, et je m'étonne qu'aucun détail chiffré ne nous ait été communiqué. Pour statuer, c'est un peu difficile. Aussi, je me permets de poser à nouveau mes questions : quel avis le CT a-t-il rendu le 9 mars 2018 sur cette proposition de fermeture au mois d'août ? Quelle position a finalement été arrêtée lors du CT ? Quels retours avez-vous eus de la part des parents concernés par la fermeture ? Combien sont favorables ou défavorables à cette fermeture ? Quelles ont été leurs remarques, et dans quelles proportions ? Combien de parents sont, à ce jour, sans solution de garde pour le mois d'août ?

Vous vous êtes engagés, Mme MERCADIER, avec Mme GAGNARD et les Services, lors de la Commission n° 2 de jeudi dernier, à, je cite, "ne laisser aucune famille sur le carreau au mois d'août, car la Mairie trouvera une solution pour chacune d'entre elles". Quelles sont ces solutions ? Sont-elles déjà organisées ? Sont-elles sans surcoût pour les familles ? Quand ces solutions seront-elles proposées aux familles ? Quels retours des agents avez-vous eus concernant cette fermeture ? Combien y sont favorables ou défavorables ? Combien d'agents se verront désormais imposer leurs congés en août, contre leur choix ? Ne trouvez-vous pas que ce vote est un peu tardif, sachant que bon nombre de parents ont déjà dû poser leurs congés auprès de leur employeur ? Quand ce Règlement prendra-t-il effet ?

Je note aussi un autre point important. Les parents ayant déjà des enfants accueillis en crèche ont signé un contrat valable jusqu'en août 2018. La délibération que vous nous proposez au vote ce jour ne précise pas les dates de la première fermeture estivale. Aussi, cela suppose que les contrats dont disposent les parents en ce moment sont valables jusqu'à fin août 2018, et que le nouveau Règlement de fonctionnement sera proposé à la signature des parents en septembre 2018, pour une fermeture en août 2019. Dans le cas contraire, cela voudrait dire que vous dénonceriez tous les contrats en cours, mais pour quel motif ? »

M. le Maire : « M. LAFON va dire un mot sur le Comité Technique. »

M. LAFON : « Le sujet est passé au Comité Technique, où j'étais présent. Une discussion a eu lieu avec les représentants du personnel. Il a été acté que c'est une expérimentation sur l'année. Concernant les chiffres, il y a effectivement une quarantaine d'enfants inscrits, une vingtaine d'enfants présents. Il va donc falloir, en effet, trouver et proposer des solutions. Les parents avec qui nous en avons discuté ont compris le principe du contrat et de l'avenant potentiel au contrat. Ce qui est assez intéressant, c'est que l'une des questions que je me posais était de savoir dans quel type de quartier les gardes au mois d'août étaient les plus complexes. J'étais très inquiet, au début, sur le fait que, dans les quartiers dits "défavorisés", il y avait beaucoup de problèmes de garde. En fait, ce n'est pas le cas ; il y a une solidarité de quartier. Ce qui est très intéressant, c'est que certains parents, avec qui nous en avons discuté, ont proposé de structurer une solution solidaire entre les parents pour la garde, et d'essayer d'y réfléchir. Après, cela reste une expérimentation ; elle aura lieu, sera favorable ou non. Il est vrai que la plupart des crèches des villes aux alentours proposent ce mode de fonctionnement.

Gilles, je ne sais pas, on peut toujours pousser, mais on ne va pas faire le débat sur le service public à la SNCF en ce moment, on peut toujours pousser les choses sur le service public mais, à un moment, il faut aussi trouver des équilibres, et c'est ce que l'on recherche. Ce n'est probablement pas la solution qui réjouit tout le monde, on en est d'accord ; mais c'est une solution qui a des inconvénients mais présente aussi des avantages. Le problème est de mobiliser le personnel quand il y a très peu de bébés. »

M. le Maire : « M. MERGY a demandé la parole. »

M. MERGY : « Merci, M. le Maire, et merci à Dominique pour ces explications. Sur la base des explications que vous nous avez données, nous modifions notre vote, en abstention. »

M. le Maire : « Mme ALVARO. Nous n'avons pas répondu à vos questions pour le moment, mais cela n'est pas grave, vous pouvez reprendre la parole. »

Mme ALVARO : « Ce que je regrette, c'est qu'au départ, cette réflexion sur la fermeture des crèches au mois d'août s'inscrivait dans une réflexion plus globale, notamment sur le temps de travail des agents, etc. Finalement, le projet présenté au départ pour réflexion n'aboutit qu'à la fermeture du mois d'août. Je me demandais où en était le reste de la réflexion pour harmoniser les temps de travail, la gestion des personnels... »

M. le Maire : « Écoutez, Mme ALVARO, vous avez géré le secteur pendant 4 ans, c'est à vous que l'on pourrait poser la question. Il est dommage que vous n'ayez pas livré quelque chose de plus structuré au bout de 4 ans d'exercice de cette responsabilité, et que vous vous en étonniez, en plus, un mois après avoir été relevée de vos fonctions, c'est un peu... Voilà, je ne vais pas encore pointer vos contradictions, mais globalement, le bilan que nous avons est encore un peu votre bilan, que vous le vouliez ou non. Cela va être très vite moins le cas, mais un mois à peine après avoir quitté vos fonctions, vous nous expliquez que vous ne savez rien de rien sur rien. »

Mme ALVARO : « Non, ce n'est pas ce que je dis. »

M. le Maire : « Cela confirme ce que je disais tout à l'heure : globalement, aucune des demandes politiques que nous vous avons passées n'a été réalisée ; je constate, hélas, que le travail n'a pas été fait, Mme ALVARO. »

Mme ALVARO : « Je peux réagir, parce que... »

M. le Maire : « Allez-y, Mme ALVARO, je vous en prie. »

Mme ALVARO : « Nous avons quand même eu une réunion au mois de novembre, dans votre bureau, avec votre directrice de cabinet et Mme Maresq »

M. le Maire : « Oui, j'ai été obligé de reprendre la main, puisque rien n'avait été fait. J'ai convoqué dans mon bureau une réunion pour lancer la réflexion et nous avons, à moment-là, commencé la réflexion. »

Mme ALVARO : « Pas du tout ! Je vous rappelle que nous avons fonctionné sans directrice de la Petite Enfance un long moment. J'ai fait bien au-delà de mes fonctions d'élue, comme rédiger notamment le guide Petite Enfance, le Règlement de fonctionnement que vous présentez ce soir ; j'ai fait bien plus que je n'aurais dû faire, et vous en étiez bien content. Maintenant, je vous trouve très malhonnête dans ce que vous dites ce soir ; j'ai des mails, moi aussi je peux les lire... »

M. le Maire : « Allez-y, j'ai l'habitude, j'ai le dos large. »

Mme ALVARO : « Je peux les lire, moi aussi. J'ai présenté des projets, peut-être trop ambitieux pour vous, à tel point que... (*Brouhaha de protestation*) Je peux finir ? J'ai des écrits, je peux les lire si besoin. (*Brouhaha de protestation*) »

M. le Maire : « Sortez vos dossiers, Mme ALVARO ! »

Mme ALVARO : « Ce n'est pas possible ! À tel point que vous avez émis comme idée de faire appel à un cabinet extérieur pour étudier mes propositions. C'est donc qu'elles étaient recevables, mais peut-être trop compliquées pour vous. M'entendre dire ce genre de choses aujourd'hui, et que vous ne reteniez qu'une bribe de mon travail, c'est parce que vous n'avez pas l'envergure de ce que je présentais, c'est tout. Point à la ligne. »

M. le Maire : « Écoutez, Mme ALVARO, j'en suis vraiment désolé, je n'ai pas l'envergure que vous avez, et j'en suis très triste. »

Mme ALVARO : « J'en suis désolée pour les petits Fontenaisiens et leurs familles. C'est bien dommage, mais j'ai des traces. »

M. le Maire : « Mais oui, bien sûr, bien sûr, c'est un drame international pour la ville. Très bien. Écoutez, nous allons peut-être voter sur cette délibération, à présent que nous avons échangé sur ce thème. »

Mme ALVARO : « J'ai aussi un amendement à présenter. »

Brouhaha de protestation.

M. le Maire : « Ah, un amendement, oui, bien sûr. J'aurais préféré que vous rédigiez plus de choses avant, et moins pendant les Conseils, mais bon. »

Mme ALVARO : « Je pense que l'émotion des personnels des crèches quand j'ai annoncé mon départ suffit à parler de lui-même. » (*Réactions*)

M. le Maire : « Mme ALVARO, ne parlez pas plus au nom des personnels de crèches que je ne parle au nom des Fontenaisiens, ayez cette humilité minimale, s'il vous plaît.

En tout cas, je trouve que Mme Anne-Marie MERCADIER a été très bien reçue. »

Mme ALVARO : « L'un n'empêche pas l'autre. »

Mme MERCADIER : « Oui, je voulais le confirmer, j'ai été très bien acceptée par le personnel des crèches et j'ai été très bien accueillie. Le travail est constructif, tous ensemble. »

M. le Maire : « Très bien, je vous en remercie, Mme MERCADIER. »

Mme ALVARO : « Nous avons un personnel de très grande qualité, ce que j'ai toujours reconnu. Je ne suis donc pas étonnée de l'accueil que vous avez reçu, pas du tout.

Je présente donc l'amendement concernant la délibération 21, modification du Règlement de fonctionnement des établissements de la Petite Enfance.

Amendement présenté par les élus du groupe Associatif et Citoyen : Céline Alvaro, Suzanne Bourdet, Michel Faye, Véronique Fontaine-Bordenave, Jean-Marie Gasselín

Dans de très nombreuses communes, des parents élus aux Conseils de crèche participent aux commissions d'attribution des places en crèche. Cette possibilité a d'ailleurs fait l'objet d'un document réalisé par l'élue en charge de la Petite Enfance, adressé au Maire en mars 2015, ainsi que d'un article du *Fontenay Mag'* en avril 2015.

Cette demande est plus que jamais d'actualité. En effet, le 12 juin 2017, Mme Marlène SCHIAPPA, Secrétaire d'État à l'égalité entre les femmes et les hommes, lors des Journées du Réseau des Droits des Femmes et de l'Égalité, au Ministère des Affaires Sociales, à Paris, s'est prononcée ainsi, je cite : "L'État doit aussi innover dans sa façon d'aider les parents à mieux concilier vie familiale et vie professionnelle. Je vais donc proposer à la Ministre des Solidarités et de la Santé d'ouvrir plusieurs chantiers qui pourront y

contribuer, notamment la transparence des critères d'attribution des places en crèche, sur la base du travail mené avec le Pacte Transparence Crèches."

D'où l'amendement proposé : ajouter les articles 11 et 12 suivants au projet de Règlement de fonctionnement des établissements de la Petite Enfance :

- Article 11 : Participation des parents aux commissions d'attribution des places en crèche.

Deux parents élus aux Conseils de crèche, élus par l'ensemble des parents élus aux Conseils de crèche participent aux commissions d'attribution des places de crèche avec voix consultative – si possible, dès avril 2018, bien sûr.

- Article 12 : Établissement d'un règlement de la commission d'attribution des places en crèche.

Un règlement de la commission d'attribution des places en crèche sera établi et il sera à la disposition de tous les Fontenaisiens, en ligne sur le site internet de la Ville et consultable en mairie et dans les crèches. »

M. le Maire : « Mme ALVARO, je vous rappelle que la transparence en matière d'attribution des places en crèche est grande dans notre ville, puisque la commission où se décident les attributions est d'ailleurs commune avec un représentant de l'opposition. Globalement, on a un certain contrôle de ce qui se passe dans les attributions de places en crèche. En l'occurrence, c'est M. CICERONE, je crois, qui est à la Commission. Pardon, c'est Annie SOMMIER. Je précise que ce n'était pas le cas sous la précédente mandature.

Je ne suis pas du tout certain que l'amendement que vous proposez soit le reflet d'une quelconque demande des parents, honnêtement. Je considère que la distribution de données personnelles et confidentielles à des parents, sur la simple base d'une élection au Conseil de crèche, est, pour le moins, discutable. Personnellement, je n'y suis pas d'emblée favorable, comme ça, encore une fois sur un coin de table, et en quelques minutes, pendant un Conseil Municipal. »

Mme ALVARO : « Cela a déjà été proposé en mars 2015. »

M. le Maire : « Écoutez, en mars 2015, l'élue en charge n'a pas fait progresser le dossier. Excusez-moi, mais nous n'avons pas plus d'éléments, en mars 2018, pour prendre la décision. À ce stade, j'estime que c'est prématuré, et je ne suis même pas certain que cela soit une demande des parents des crèches de Fontenay, aujourd'hui, que d'être présents. Ce sont des décisions très difficiles, qui amènent à prendre connaissance de situations personnelles multiples, et je pense que c'est de la responsabilité des élus. Le fait que nous ayons un représentant de l'opposition prouve la transparence de l'attribution des places en crèche. C'est le rôle de l'opposition, aussi, que de faire le contrôle démocratique de ce qui se passe dans la majorité. Je vous rappelle que l'essentiel du travail est fait par l'administration, qui est neutre par nature, et qui est au service des Fontenaisiens. Voilà ce que j'avais à vous dire. Je ne pense donc pas que cet amendement soit pertinent à ce stade, et je vous demande de bien vouloir en délibérer. »

Mme ALVARO : « Je voudrais juste... »

M. le Maire : « Oui, Mme ALVARO, puisqu'il paraît que je vous empêche de parler, donc continuez. »

Réactions.

Mme ALVARO : « C'est bon ? »

M. le Maire : « Accessoirement, on sait bien que les pressions que l'on subit pour ce genre de choses nécessitent que le système soit quand même un petit peu... je dirai... je ne pense pas que ce soit la meilleure solution que d'exposer ainsi les parents élus aux Conseils de crèche, dans des rôles dont ils n'imaginent probablement pas les conséquences et les pressions parfois violentes qui peuvent être subies. Vous êtes bien placée pour le savoir, Mme ALVARO ; des gens sont parfois très insistants, très virulents, et je pense que cela est préférable quand on est un élu et que l'on se place dans le cadre de la Mairie, avec la capacité à s'en ouvrir auprès de l'administration. Comme d'habitude, si vous voulez, les sujets sont beaucoup plus compliqués qu'ils n'y paraissent quand on fait simplement un petit amendement pour exister au Conseil Municipal. Je pense que cela mériterait effectivement une étude très approfondie. »

Mme ALVARO : « Vous avez toujours le dossier que je vous ai remis en 2015, ce n'est pas nouveau, ainsi que l'article dans lequel on s'est engagé, en avril 2015, ce n'est pas nouveau non plus. C'est un système qui fonctionne bien dans d'autres communes. Moi, j'aimerais surtout savoir pourquoi vous y êtes opposé. Je pense en connaître la raison, mais après, les Fontenaisiens... »

M. le Maire : « Allez-y, dites-la-nous, Mme ALVARO, cela m'intéresse, si vous savez des choses ; pourquoi y serais-je opposé ? »

Mme ALVARO : « Je ne vous ferai pas l'offense de lire certains mails, voilà. »

M. le Maire : « Pardon ? Vous parlez de quels mails, Mme ALVARO ? C'est très grave, ce que vous dites ! Allez-y, sortez-moi les mails. Allez-y, parlez-moi de ces mails, parce que c'est du mensonge pur et simple. »

Mme ALVARO : « Non, non, je vous les communiquerai, mais vous devez en avoir copie. »

M. le Maire : « Mais il n'y a pas besoin, moi, je veux bien qu'on les distribue à l'Assemblée, ça ne me dérange pas. Allez-y. Si vous parlez de l'intervention que j'ai faite une fois, il y a trois ans, pour une maman que vous avez, à mon avis, spoliée de ses droits, oui, j'ai exercé mon droit de recours du Maire, ce qui est normal, et ce qui n'a été fait qu'à une seule reprise. »

Mme ALVARO : « Ce n'est pas tout à fait la vraie histoire, mais vous pouvez la raconter comme cela, très bien. »

M. le Maire : « Cela ne s'est jamais reproduit depuis, et c'était un cas très particulier. Je ne suis pas certain que nous ayons à commenter ce genre de choses, mais j'estime que cette femme était dans une situation particulière – je ne la connaissais pas, je précise – et sa situation méritait que l'on donne droit à sa demande. Voilà. Maintenant, cela est arrivé une fois, et c'est aussi mon rôle que de jouer ce rôle de recours. Il n'y a jamais eu d'autre intervention. Que vous fassiez des sous-entendus sur mon honnêteté, encore une fois, sur la base de cette intervention qui date d'il y a quatre ans... »

Mme ALVARO : « Non, c'est vous qui venez de parler de cette situation. »

M. le Maire : « C'est extrêmement déplaisant, comme d'habitude, parce que, encore une fois, vous n'avez à proposer que de la rancœur et, maintenant, des sous-entendus injurieux. »

Mme ALVARO : « Mais non ! Je vais très bien, ne vous inquiétez pas. »

M. le Maire : « Je ne suis pas sûr que vous alliez très bien, mais en tout cas, cela vous regarde. Si vous n'avez que de la rancœur, faites quelque chose, effectivement, faites des choses qui vous amusent plus dans la vie, parce que c'est triste, vraiment. »

Mme ALVARO : « Je suis occupée, ne vous inquiétez pas. »

M. le Maire : « De mettre en cause, comme cela, l'honnêteté des gens, en permanence, et de se poser en victime, en permanence, c'est lourd pour les autres, vous savez ! Nous allons d'ailleurs avoir des bureaux municipaux plus sereins. M. MERGY. »

M. MERGY : « Merci, M. le Maire. Je trouve que l'amendement de Mme ALVARO s'étudie, mais j'entends bien ce que vous avez dit, M. le Maire, sur le fait de modifier la composition des commissions d'attribution, notamment en faisant entrer des parents d'enfants ; c'est quand même une décision assez lourde de conséquences, ce qui mérite, effectivement, une étude plus approfondie. Nous nous abstiendrons donc sur cet amendement. »

M. le Maire : « Très bien. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Cet amendement est rejeté. »

Amendement déposé par les élus du groupe Associatif et Citoyen :

« Ajouter les articles 11 et 12 suivants au projet de Règlement de fonctionnement des établissements de la Petite Enfance :

Art. 11 : Participation des parents aux commissions d'attribution de places en crèche.

Deux parents élus aux Conseils de crèche, élus par l'ensemble des parents élus aux Conseils de crèche participent aux commissions d'attribution des places de crèche avec voix consultative.

Art. 12 : Établissement d'un règlement de la commission d'attribution des places en crèche.

Un règlement de la commission d'attribution des places en crèche sera établi et il sera à la disposition de tous les Fontenaisiens, en ligne sur le site internet de la Ville et consultable en mairie et dans les crèches. »

Amendement rejeté à la majorité absolue.

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, J.-M. GASSELIN, votent pour.]

[C. MARAZANO, F. ZINGER (pouvoir à C. MARAZANO), A. SOMMIER (pouvoir à G. MERGY), G. MERGY, D. BEKIARI, s'abstiennent.]

M. le Maire : « Je vous propose de passer au vote de la délibération proprement dite, c'est-à-dire du point 21. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Nous passons au point 22, fixation des tarifs de partenariat... »

Mme ALVARO : « Vous n'avez pas répondu à la question de la prise d'effet de la délibération. »

M. le Maire : « Écoutez, on avance, et on vous informera. Je vous enverrai un courrier, Mme ALVARO. »

Mme ALVARO : « On ne peut pas voter sur quelque chose qui est... »

M. le Maire : « Écoutez, vous n'avez pas voté, d'ailleurs, en l'occurrence. Très bien. Point 22, fixation des tarifs... »

Mme ALVARO : « Vous avez refusé notre vote, à noter au procès-verbal. »

M. le Maire : « Écoutez, il faut répondre aux injonctions de vote pendant le vote ; sinon, le vote n'est pas pris en compte. »

Le Conseil Municipal, **à la majorité absolue**, décide d'approuver le nouveau Règlement de fonctionnement des établissements de la Petite Enfance en cours, qui annule et remplace le précédent, et d'autoriser le Maire à signer tout acte y afférent en application de cette délibération.

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, J.-M. GASSELIN, votent contre.]

[C. MARAZANO, F. ZINGER (pouvoir à C. MARAZANO), A. SOMMIER (pouvoir à G. MERGY), G. MERGY, D. BEKIARI, s'abstiennent.]

Les élus du Groupe Associatif et Citoyen : M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, J.-M. GASSELIN, bien que présents, n'ont pas pu prendre part au vote.

➤ ÉVÈNEMENTIEL

22 – Fixation des tarifs de partenariat pour les animations de la Fête de la Ville des 2 et 3 juin 2018

M. le Maire : « M. NAPOLY a la parole. »

M. NAPOLY : « Merci, M. le Maire. Très rapidement, chaque année a lieu la Fête de la Ville, pour laquelle nous devons fixer les tarifs proposés aux futurs sponsors. Cette année, nous leur proposons trois tarifs, sur lesquels je vous demande de bien vouloir délibérer. Merci. »

M. G. MERGY : « Quel est le thème, cette année ? »

M. NAPOLY : « Quel est le thème, Véronique, cette année ? »

Mme RADOARISOA : « Les Fables de la Fontaine. »

M. NAPOLY : « Les Fables de la Fontaine. »

M. le Maire : « Ah, il va y avoir des plumes ! Très bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie de ce vote à l'unanimité, pour clôturer ce Conseil. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à fixer les tarifs de partenariat des commerçants, entreprises et partenaires économiques lors de la Fête de la Ville 2018 ainsi qu'il suit :

Partenariats	Tarif en € TTC
Insertion du nom ou du logo dans les supports de communication (affiches, dépliants, banderoles, site Internet et <i>Fontenay Mag</i>) + parrainage d'une animation	500,00 €
Insertion du nom ou du logo dans les supports de communication (affiches, dépliants, banderoles, site Internet et <i>Fontenay Mag</i>) + présence sur l'un des espaces de la fête à travers un stand promotionnel	1 000,00 €
Partenaire officiel de la fête : insertion du nom ou du logo dans les supports de communication (affiches, dépliants, banderoles, site Internet et <i>Fontenay Mag</i>) + signalétique terrain + communiqué de presse + tous supports de présentation + présence sur l'un des espaces de la fête à travers un stand promotionnel + parrainage du podium	1 500,00 €

M. le Maire : « Concernant les questions, je propose que nous y apportions une réponse au prochain Conseil Municipal. »

> VŒUX

M. le Maire : « Concernant les vœux, je ne suis pas certain qu'ils présentent un caractère particulier d'urgence, notamment pour les pelouses synthétiques. Cela dit, encore une fois, la remarque est valide et nous allons étudier les choses. De toute façon, je vais simplement vous répondre, pour le vœu du remplacement des pelouses synthétiques, que je n'ai pas assez d'éléments objectifs pour avoir une position sur la dangerosité éventuelle des pelouses synthétiques de Fontenay. Donc nous allons regarder cela, et si vous en êtes d'accord, nous nous donnons rendez-vous au prochain Conseil. Le fait qu'il y ait de petites billes contenant éventuellement des substances pas toujours très sympathiques n'implique pas nécessairement qu'elles soient toxiques. Je vous propose donc de le reporter.

En revanche, le vœu concernant Free est plus urgent. Je voudrais juste vous dire que, de toute façon, vous faites la réponse dans la question ; vous me citez, vous écrivez : "lors de l'Assemblée Générale de l'Amicale des locataires du Val Content, le Maire a pris l'engagement de s'opposer à l'installation d'antennes relais sur tout immeuble de la résidence du Val Content. Il a fait part, lors de cette assemblée générale, de son souhait de faire installer des antennes relais sur un mât situé au niveau des terrains de tennis". Ma position n'a pas changé. Nous allons opposer un refus à Free concernant cette installation, contacter OSICA qui sera probablement plus réceptif à notre intervention que Free, qui, en général, va au procès et le gagne, on le sait bien. Nous allons tenter d'obtenir, à la fois sous la pression d'OSICA et en négociant avec l'antenne Free, comme nous l'avons fait, d'ailleurs, pour l'antenne des Renards, qu'elle respecte la charte qui, même si elle n'est pas forcément... »

M. FAYE : « Je peux lire le vœu, quand même ! »

M. le Maire : « Pardon ? »

M. FAYE : « Je lis le vœu, on le vote ! »

M. le Maire : « Mais je ne vais pas voter un vœu qui me demande de tenir la position que j'ai déjà prise, c'est absurde, M. FAYE. J'ai déjà pris cette position, je n'en ai pas changé, voilà. Je vous rappelle, pour être complet, et je vous invite à y participer, qu'une réunion a été convoquée par la Mairie et par l'association des locataires le 22... »

M. FAYE : « M. le Maire, il y a un vœu, il doit être voté ! »

M. le Maire : « À l'école des Pervenches, le 22, nous discuterons avec tous les gens du quartier de l'attitude à adopter... »

M. FAYE : « On vote pour le vœu. Nous, on vote pour. »

M. le Maire : « Ce vœu n'est pas recevable en l'état... »

M. FAYE : « Pourquoi ? »

M. le Maire : « ... parce qu'il est mal formulé. Donc vous me le reformulez pour le prochain Conseil, et on le votera. »

M. FAYE : « Non, il n'est pas incorrect, rien n'est faux. »

M. le Maire : « "Demande à M. le Maire de répondre négativement" : M. le Maire n'a pas à répondre à un vœu, il vous dit qu'il va répondre négativement, il n'y a pas besoin de faire un vœu ! C'est absurde, M. FAYE ! Nous avons dit à plusieurs reprises que nous n'accepterions pas l'installation d'antennes-relais sur le toit d'immeubles sans information préalable complète des habitants de l'immeuble. Je n'ai pas changé de position, donc ce vœu n'a pas d'objet. »

M. FAYE : « Alors votez pour ! »

M. le Maire : « Mais non, car ma position n'est pas la conséquence de votre vœu, M. FAYE ; c'est ma position et celle de notre équipe depuis le début. »

M. FAYE : « Donc vous refusez de mettre un vœu aux voix ! »

M. le Maire : « Je considère donc que ce vœu n'est pas recevable. »

M. FAYE : « Vous refusez un vœu ! »

M. le Maire : « Je pense que la séance est levée. »

Deux vœux déposés par le groupe Associatif et Citoyen :

- **Demander au Maire de refuser le projet d'installation d'antennes relais sur l'immeuble du 7 rue du Val Content ;**

Vœu

Pour demander au maire de refuser le projet d'installation d'antennes relais sur l'immeuble du 7 rue du Val Content

Présenté par les élus du groupe Associatif et Citoyen : Céline Alvaro, Suzanne Bourdet, Michel

Faye, Véronique Fontaine-Bordenave, Jean-Marie Gasselien

Rapport de présentation :

Le 26 février 2018, la société FREE MOBILE a déposé une déclaration préalable de travaux dans le cadre de l'installation d'antennes relais sur l'immeuble de la résidence du 7 rue du Val Content, ce nouveau site d'implantation d'antennes relais est situé à moins de 100 m d'une crèche et à moins de 50 m d'une maison de retraite AREPA.

Or le 28 novembre 2016 le Conseil Municipal a voté à l'unanimité une motion pour soutenir un moratoire sur l'installation des antennes de téléphonie mobile sur le territoire de la Ville de Fontenay-aux-Roses et l'instauration d'une charte relative à leur installation. Cette motion se concluait ainsi : *Compte tenu de la nécessité de disposer d'un temps de préparation et de mise en*

œuvre de cette charte, le conseil municipal soutient la démarche municipale de mettre en œuvre un moratoire concernant l'installation de nouvelles antennes le temps qu'une charte soit discutée et mise en œuvre avec les opérateurs.

De plus le 16 mai 2017 lors de l'Assemblée Générale de l'Amicale des locataires du Val Content, le Maire a pris l'engagement de s'opposer à l'installation d'antennes relais sur tout immeuble de la résidence du Val Content. Il a fait part, lors de cette assemblée générale, de son souhait de faire installer des antennes relais sur un mat situé au niveau des terrains de tennis indiquant même qu'il demanderait à l'opérateur de fixer en plus à ce mat des projecteurs pour éclairer ces terrains.

D'où le vœu proposé :

Considérant que la Charte relative à l'installation de nouvelles antennes relais de téléphonie mobile sur le territoire de la Ville n'est pas encore réalisée, donc que le moratoire concernant l'installation de nouvelles antennes-relais s'applique,

Considérant que le Maire a pris l'engagement devant les habitants de la résidence du Val Content de refuser toute implantation d'antennes relais sur un bâtiment de cette résidence,

Le conseil municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni en séance ordinaire le 19 mars 2018, demande à Monsieur le Maire de répondre négativement à la déclaration préalable de travaux déposée le 26 février 2018 dans le cadre de l'installation d'antennes relais sur l'immeuble situé au 7 rue du Val Content.

- **Pour le remplacement des pelouses synthétiques des 3 terrains de football de la Ville par des pelouses hybrides.**

Vœu

Pour le remplacement des pelouses synthétiques des 3 terrains de football de la Ville par des pelouses hybrides

Présenté par les élus du groupe Associatif et Citoyen : Céline Alvaro, Suzanne Bourdet, Michel Faye, Véronique Fontaine-Bordenave, Jean-Marie Gasselien

Rapport de présentation :

Entre 2006 et 2013 la Ville a équipé 3 terrains de sports avec des pelouses synthétiques : un près du gymnase du parc, un au Panorama et un aux Blagis.

Ces pelouses synthétiques permettent une utilisation intensive et demandent peu d'entretien. Mais ces pelouses synthétiques sont chargées de petits granulats noirs (taille 1 à 2 mm). Ces granulats noirs sont obtenus par concassage de pneus usagés. Et il y en faut énormément : il faut utiliser 20 000 pneus usagés pour une pelouse synthétique de terrain de football ! Ces granulats pénètrent partout, comme le constatent les parents quand leurs enfants reviennent de jouer au foot sur ce type de pelouse.

Or ces granulats contiennent des substances dangereuses pour la santé, par exemple :

- Des hydrocarbures Organiques Volatils (COV) OU Semi Volatils (COSV)
Responsables des mauvaises odeurs émises quand il fait chaud.
- Des Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), substances cancérigènes, le problème de concentration de ces substances est important. En effet, la limite maximale de concentration des substances HAP pour les pneus est de 1000 mg/kg, alors que pour les jouets, la limite est de 0,5 mg/kg (soit 2000 fois moins !). Pour les granulats des terrains synthétiques, les analyses montrent des concentrations de 10 à 100 mg/kg soit 20 à 200 fois supérieures à la concentration maximale autorisée pour les jouets !

De plus en plus d'études alertent sur la dangerosité de ces granulats. Ainsi, une enquête de la revue So Foot et de France 2 a été présentée dans l'émission Envoyé Spécial du 22 février dernier et publiée dans la revue l'Usine Nouvelle du 24 février dernier.

Au vu de ces études, de plus en plus de villes et de clubs sportifs abandonnent les pelouses synthétiques et les remplacent par des pelouses hybrides, utilisant des fibres et des granulats composés de matière naturelle liège, caoutchouc naturel, noix de coco, etc.
Le confort du jeu sur une pelouse hybride est égal à celui d'une pelouse synthétique, tout en réduisant les risques pour la santé.

Les fabricants de pelouses synthétiques se défendent en indiquant qu'ils respectent les normes actuelles ; c'est ce que disaient les fabricants d'amiante il y a 70 ans...

D'où le vœu proposé :

Les granulats issus du concassage de pneus usagés présents en très grande quantité dans les pelouses synthétiques font courir des risques pour la santé des enfants et des joueurs pratiquant un sport sur ce type de pelouse. C'est pourquoi le conseil municipal de Fontenay-aux-Roses :

- 1- *Le Conseil Municipal propose l'installation de panneaux d'information aux abords des terrains de sports ayant une pelouse synthétique, panneaux prévenant les usagers des risques potentiels dus aux granulats noirs de ces pelouses, et des précautions à prendre : ne pas laisser les enfants jouer avec les granulats noirs, se laver les mains, prendre des douches dès que possible à la sortie du terrain.*
- 2- *Concernant les enfants, le Conseil Municipal propose le transfert sur le terrain de rugby, qui a une pelouse naturelle, des activités sportives qui ont lieu actuellement sur les terrains ayant une pelouse synthétique, notamment pendant les temps scolaires et périscolaires.*
- 3- *Enfin, le Conseil Municipal demande le remplacement dans les meilleurs délais des pelouses synthétiques par des pelouses hybrides, en commençant, dès cette année par celle du terrain synthétique situé près du gymnase du Parc. Ce terrain synthétique est le plus ancien et le plus utilisé.*

Vœux reportés à une prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à deux heures quarante-cinq.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fontenay-aux-Roses, le 13/11/2018

**Le Maire
Conseiller Départemental**



Laurent VASTEL

POUR INFORMATION

Les procès-verbaux intégraux sont disponibles sur le site Internet de la Ville www.fontenay-aux-roses.fr ou sur simple demande auprès de la Mairie